

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-cinquième séance – Samedi 15 décembre 2001, à 20 h 30

**Présidence de M. Pierre Losio, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>mes</sup> Micheline Gioiosa, Vanessa Ischi Kaplan, M. Guy Jousson, M<sup>me</sup> Odette Saez, M. Alain-Georges Sandoz et M<sup>me</sup> Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

#### CONVOCATION

Par lettre du 5 décembre 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 15 décembre 2001, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2002 (PR-150 A/B)<sup>1</sup>.***Suite du deuxième débat*

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que le chiffre qui nous a été communiqué à la séance précédente par les collaborateurs du département des finances n'est pas conforme à la réalité, car n'oubliez pas qu'il a été obéré par toute une série d'amendements que M. Muller nous a expliqués. Ces sommes seront compensées lorsque nous aurons passé toutes les modifications d'amortissements.

*Département de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif (suite).  
Page 36, cellule 2303, Etudes et constructions,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement émanant des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il propose une diminution de 78 233 francs, correspondant à la création d'un nouveau poste d'aide-géomètre. L'ancien montant est de 1 945 228 francs et le nouveau s'élèverait à 1 866 995 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.*

---

<sup>1</sup> Rapports, 3427, 3662.

*Page 38, cellule 230502, Levée des résidus, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

**Le président.** Un amendement a été déposé par MM. Queloz et Dossan. Il propose une diminution de 80 000 francs concernant l'édition du calendrier municipal des levées des résidus ménagers. L'ancien montant est de 200 000 francs et le nouveau serait de 120 000 francs.

**M. Georges Queloz (L).** Je crois que nous avons actuellement un magnifique calendrier imprimé et distribué dans les ménages pour sensibiliser la population aux dates de levée des résidus ménagers. A mon avis, faire un calendrier plus cher, plus luxueux ou avec davantage de pages, selon ce que l'on nous a expliqué, ne permettra pas d'atteindre le but recherché.

Il est vrai que nous souhaitons avoir une ville plus propre, et je comprends les démarches qui sont faites dans ce sens. Cependant, je suis persuadé que les gens qui reçoivent le magnifique calendrier actuel s'en contentent parfaitement, et ce n'est pas en le rendant différent que nous allons améliorer la situation. Je pense que ce serait mal dépenser l'argent du contribuable et qu'il doit exister d'autres moyens de sensibiliser la population au problème des déchets. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé cet amendement.

**M. Guy Dossan (R).** Comme mon collègue Georges Queloz vient de le dire, je crois que le calendrier que nous avons est très bien; d'ailleurs, la majorité de la population s'en félicite. Par conséquent, pourquoi toujours essayer de faire mieux et dépenser environ 100 000 francs de plus? On va peut-être nous présenter ce calendrier dans une pochette surprise en croyant que cela plaira aux gens, avec d'autres petits cadeaux qui leur feront comprendre le problème... mais ce n'est pas cela que nous voulons, Monsieur le conseiller administratif Ferrazino.

Nous voulons une ville propre, et ce n'est pas grâce à une augmentation du personnel, lequel, malheureusement, travaille dans des bureaux et non pas dans la rue, que nous y parviendrons, pas plus que grâce à ce genre de documentation, peut-être très sympathique mais ne correspondant pas à la demande de la population. Restons raisonnables, il n'est pas nécessaire de dépenser 80 000 francs de plus pour cet imprimé; c'est pour cela que le groupe radical suivra cet amendement.

*Mis aux voix, l'amendement de l'Entente est refusé à la majorité.*

**Le budget de M. Ferrazino, pages 29 à 38, est accepté.**

*Département de M. Alain Vaissade, conseiller administratif.  
Page 40, cellule 310100, Administration du service,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Le présent amendement a été déposé par M. Vaissade et propose une augmentation de 100 000 francs correspondant au rétablissement d'un poste de conseiller culturel pour l'art contemporain supprimé par la commission des arts et de la culture et la commission des finances. L'ancien montant est de 2 329 573 francs et le nouveau s'élèverait à 2 429 573 francs

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Je tiens à redemander en séance plénière la création d'un poste de conseiller culturel pour l'art contemporain qui n'a pas été acceptée par la commission des arts et de la culture ni par la commission des finances. Je voudrais expliquer devant cette assemblée la nécessité du poste concerné.

Je rappellerai tout d'abord que, depuis la réorganisation du département des affaires culturelles, il y a un conseiller culturel dans le domaine de l'art musical et un autre qui se dédie aux arts de la scène; en outre, nous voulons en avoir un dans le domaine du livre. Le troisième secteur qui, aujourd'hui, en 2001, demande beaucoup d'attention et nécessite d'engager du personnel, dans le département des affaires culturelles, concerne l'art contemporain. Le poste demandé ici se justifie donc par la nécessité de répondre aux besoins qui se manifestent dans le domaine de l'art contemporain.

Il s'agit tout d'abord d'assurer un suivi régulier des entités subventionnées: le Centre d'art contemporain, la Fondation pour l'art moderne et contemporain, le Musée d'art moderne et contemporain (Mamco). Concernant ce dernier, j'ouvre une parenthèse: le Mamco a décidé de fermer ses portes au cas où la Ville de Genève ne lui accorderait pas un soutien financier; nous devons donc envisager de le subventionner afin qu'il puisse continuer à exister. Le comité du Mamco attend que la Ville de Genève se détermine en mars 2002 et envisage la manière dont il serait possible que la Ville et l'Etat lui apportent cette aide dont il a besoin. Le financement espéré s'élève à la hauteur de 1 000 000 de francs pour la Ville, et également de 1 000 000 de francs pour l'Etat. Si ces sommes ne sont pas accordées, le Mamco fermera ses portes; c'est ce que son comité m'a déclaré. Il s'agit donc d'entrevoir une solution et de nous demander maintenant de quelle manière nous allons travailler avec cette institution, puisque la Ville de Genève met des locaux à la disposition de la Fondation du Mamco. Il y a toute une réflexion à faire à ce niveau.

Je poursuis mon intervention en disant qu'il y a aussi beaucoup de travail à faire en ce qui concerne le Centre pour la photographie, le Centre d'édi-

tion contemporaine, l'Atelier de gravure GE Grave et Andata Ritorno. Il s'agit aussi de gérer le projet Bâtiment d'art contemporain (BAC + 3), lequel répond à la volonté du Conseil municipal exprimée par le biais de la motion M-312 de la 155<sup>e</sup> année qui s'intitule «Politique culturelle: pour des états généraux de l'art moderne et contemporain». Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que c'est vous qui avez à l'unanimité renvoyé cette motion au Conseil administratif afin que ledit projet aboutisse. J'ai donc besoin, dans mon département, d'un collaborateur travaillant dans ce domaine.

En outre, il s'agit de suivre le dossier des bourses pour jeunes artistes et des ateliers d'artistes; je pense en particulier au Théâtre de l'Usine et à la Maison des arts et de la culture du Grütli. Il faut encore traiter les nombreuses demandes de soutien ponctuelles dans ce domaine qui sont adressées au département des affaires culturelles; en effet, nous sommes sollicités par de nombreux artistes et acteurs de la vie culturelle qui demandent des subventions et dont il convient d'examiner le dossier. Enfin, il s'agit de suivre attentivement ce qui se passe à Genève dans le domaine de l'art contemporain, c'est-à-dire le développement d'activités en divers lieux tels qu'Attitudes, Piano Nobile, etc.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est donc d'abord dans le cadre du fonctionnement du département des affaires culturelles que j'ai demandé ce poste de conseiller culturel.

Par ailleurs, je vous rappelle que mon parti et le Conseil administratif, en ce qui concerne le point précédemment évoqué, c'est-à-dire les problèmes de chômage, sont déterminés à favoriser l'emploi par tous les moyens possibles. Il y a deux manières d'agir dans ce domaine. On peut bien sûr créer des emplois, que cela soit dans le secteur public ou dans le secteur privé, ou venir en aide aux exclus du marché du travail par le biais d'une aide au Fonds chômage, en particulier grâce au montant de 1 000 000 de francs supplémentaire proposé tout à l'heure pour ce fonds. L'administration municipale dispose donc de ces deux moyens de lutte contre le chômage: soit nous favorisons l'emploi, soit nous aidons les chômeurs par un soutien subsidiaire.

Mon département n'échappe pas à ce problème et, à ce sujet, nous estimons qu'il est nécessaire de favoriser les emplois dans le domaine culturel et en particulier en ce qui concerne l'art contemporain. Pour ma part, j'estime donc que le poste que je demande par le biais du présent amendement est important pour le département des affaires culturelles. Il ne s'agit pas de venir pleurer ou de se mettre à crier que cela ne va pas, de sonner l'alarme, mais, vu les motions que vous avez soumises au Conseil administratif et les préoccupations existant dans ce domaine, j'ai besoin de ce poste de conseiller culturel. Si vous le refusez – ce qui est votre droit, puisque c'est vous qui êtes compétents pour voter les crédits

correspondant à la création de postes – il est bien entendu que le département des affaires culturelles fera ce qu’il pourra, mais que vous ne pourrez pas lui demander l’impossible et l’engager à mener une politique déterminée sans qu’il en ait les moyens.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).** Je m’exprimerai à propos de l’intervention de M. Vaissade et également des autres postes créés au sein du département des affaires culturelles. Nous ne voulons évidemment pas de poste de conseiller culturel, car nous estimons qu’il s’agit d’un poste de prestige qui n’est pas absolument nécessaire.

Nous sommes très sensibles à ce vient de dire M. Vaissade. L’art contemporain nous est cher et nous nous préoccupons également des problèmes de création d’emplois. Cependant, nous ne considérons pas que la création d’un poste de conseiller culturel soit le moyen le plus adéquat pour engager des chômeurs. De même, nous estimons que les autres postes supplémentaires à créer proposés dans le département de M. Vaissade ne sont pas tous indispensables. Suivant en cela ce que nous avons dit ce matin à propos de la création de 77 nouveaux postes, nous nous opposerons donc à la création de tous ceux demandés dans le département concerné ici, y compris à celui de conseiller culturel. Nous ne voulons pas de personnel qui soit engagé pour accomplir des tâches que nous ne jugeons pas absolument essentielles et indispensables à la conduite des affaires de notre Ville.

**M<sup>me</sup> Renate Cornu (L).** On pourrait comprendre la création d’un poste de conseiller artistique pour les arts plastiques, si le département des affaires culturelles était lui-même une instance organisatrice de manifestations comme c’est le cas pour le théâtre ou la musique. En revanche, dans le cas présent, il s’agit de nommer un bureaucrate plutôt qu’un acteur culturel. Ne pourrait-on pas imaginer que le département fasse appel à ses propres services, par exemple des musées, ou à ceux de ses subventionnés, ou encore au Fonds d’art contemporain – qui dépend désormais de lui – et à son collègue de consultants pour réunir périodiquement les informations dont il a besoin ?

En effet, l’argument avancé pour la création du BAC + 3 est justifié par un surcroît de travail; certes, mais le BAC + 3 n’est qu’en gestation pour l’instant, il reste donc dans le domaine théorique et on est encore loin d’une réalisation pratique. En attendant un réel intérêt pour l’art contemporain qui passe notamment par un soutien accru au Mamco, ne pourrait-on pas imaginer, dans un premier temps, de faire appel aux collaborateurs du Musée d’art et d’histoire, par exemple, lesquels se chargeraient des rapports périodiques ?

**M. Georges Breguet (Ve).** La gestion d'un département des affaires culturelles n'est pas chose aisée, et certaines demandes émanent directement de notre Conseil municipal; je fais allusion ici à la motion M-312 que nous avons votée en septembre 1999 concernant le BAC + 3. Vu que cette motion ne coûtait rien au moment où elle a été présentée, il est évident qu'elle a été acceptée par le Conseil municipal à l'unanimité moins une abstention. C'était peut-être un peu facile, parce que, après, il fallait passer à la réalisation du programme proposé et, dans ce cadre, il faut nommer des collaborateurs au département des affaires culturelles pour qu'ils puissent réellement prendre ce dossier en main.

Comme vous l'avez constaté, le traitement de celui-ci est extrêmement urgent pour Genève, puisque le sort du Mamco est – non pas directement, mais indirectement – lié à cette problématique. Je vous recommande donc de soutenir la création de ce poste; en tout cas, tel est le point de vue des Verts.

J'aimerais maintenant faire une remarque personnelle qui n'engage pas mon propre parti. Il est vrai que la structure actuelle qui oblige à nommer de hauts fonctionnaires est sans doute un peu délicate d'un point de vue statutaire. Je peux comprendre que certains de mes collègues conseillers municipaux approuvent l'idée qu'un véritable professionnel s'occupe de ces questions-là, mais la création d'un poste de ce type *ad vitam aeternam* n'est peut-être pas la meilleure manière d'agir.

Cependant, il se trouve que, à l'heure actuelle, nous sommes obligés de travailler ainsi; tel est le vœu de la majorité du Conseil municipal. Si nous voulons des collaborateurs travaillant pour la Ville de manière durable, nous devons passer par des postes de fonctionariat. C'est pour cela que, pour l'instant, tant qu'il n'est pas possible d'engager de hauts fonctionnaires sous contrat de droit privé, je vous recommande de soutenir la création du poste de conseiller culturel demandé par M. Vaissade.

**M. Sami Kanaan (S).** Je crois qu'il y a un malentendu dû à des questions de méthode; je me contenterai de parler de cela. En tant que Conseil municipal, nous votons les budgets de force, mais il revient au Conseil administratif de réaliser les mandats que nous lui adressons sous forme de motions ainsi que d'autres décisions. *A priori*, le groupe socialiste n'est pas du tout opposé à ce que quelqu'un s'occupe d'art contemporain au département des affaires culturelles, car ce domaine est en plein essor à Genève, c'est à souligner.

Nous sommes également favorables au projet de BAC + 3 à la condition qu'il soit réalisé de manière raisonnable, même si nous voyons avec une grimace se confirmer ce que nous craignons et ce qu'il était logique qu'il se

produise: le Mamco, censé au départ fonctionner sans subvention régulière de la Ville, va maintenant s'adresser à la Ville. Nous en discuterons en temps voulu.

Néanmoins, nous estimons – peut-être à tort, il est possible que notre analyse soit fautive, mais elle découle d'un choix politique – qu'il doit être possible d'organiser le domaine culturel en créant moins de nouveaux postes, lesquels correspondent ensuite à des charges fixes pour la municipalité. Nous avons d'ailleurs eu un échange intéressant avec le magistrat à ce sujet.

Nous n'avons jamais dit que nous étions opposés au principe de la création d'un conseiller en art contemporain; nous avons simplement dit que l'on avait déjà prévu de créer deux nouveaux postes de conseillers culturels. D'ailleurs, l'absurdité veut que l'un des deux ne soit envisageable que parce que la personne nommée remplacera un collaborateur déjà en place, et que la création de l'autre deviendra impossible si nous ne la votons pas. Tel n'est pas notre but. Ce n'est pas ainsi que l'on mène une véritable politique culturelle. Ce sont les rigidités du système qui la veulent ainsi.

Nous souhaitons simplement répéter que nous sommes certains qu'il existe des moyens, sur l'ensemble des postes dont dispose le département des affaires culturelles, de trouver les ressources nécessaires pour affecter un poste à l'art contemporain sans créer celui, nouveau, de conseiller culturel en particulier.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** J'enregistre la proposition de M. Kanaan, mais, si le Conseil municipal ne veut pas créer le poste que je demande, il ne m'en voudra pas de ne pas effectuer le travail attendu. Si, d'aventure, des postes se libèrent, je reviendrai vous proposer une autre solution dans le cadre de la réorganisation interne des postes de mon département. Ce n'est pas chose facile, et je vous ai parlé des échéances qui nous sont imposables.

J'ai entendu que M<sup>me</sup> Cornu était favorable à la fermeture du Mamco, que d'autres n'entendaient pas subventionner ce musée... (*Brouhaha.*) Pour ma part, c'est ce que j'ai compris, alors, si je fais erreur, exprimez-vous de manière un peu plus claire! Il est important que vous précisiez votre position, parce que, étant donné que nous délibérons à ce sujet maintenant, je souhaite qu'il n'y ait pas de malentendu. Je ne voudrais pas que, au mois de mars, lorsque l'on annoncera que le Mamco va fermer ses portes, le Parti socialiste vienne dire que l'on ne subventionnera en tout cas pas le Mamco. De même, M<sup>me</sup> Cornu a affirmé que le Mamco devrait être pris en charge dans le cadre des structures actuelles du Musée d'art et d'histoire, au sein des départements consacrés aux Beaux-Arts. C'est ce que j'ai

entendu de sa bouche. Si ce n'est pas ce que vous vouliez dire, les uns et les autres, soyez plus précis, de telle façon que je ne sois pas mal informé, de même que les téléspectateurs de TV Léman bleu.

**M. Bernard Lescaze (R).** Je suis un peu étonné par la seconde intervention de M. Alain Vaissade. En effet, je n'ai pas compris comme lui que les préopinants souhaitaient fermer le Mamco; j'ai simplement compris qu'ils entendaient, comme on nous l'a dit à maintes reprises, que ce Musée d'art moderne et contemporain soit en grande partie financé par le mécénat – c'est-à-dire le sponsoring – et qu'il ne coûte pas trop cher à la Ville.

En revanche, Monsieur le magistrat, je vous ai souvent entendu dire que vous vouliez agir selon ce que souhaitait le Conseil municipal. Pour une fois, je vous demande clairement de mettre en application la volonté du Conseil municipal. M. le conseiller municipal Kanaan vous a fait une suggestion, et nous verrons si le Conseil municipal la soutient.

Ce que je constate, pour ma part – et il n'est pas nécessaire d'aller se promener sous les platanes des quais pour cela – c'est que nombreux sont les objectifs, parmi les arguments que vous avancez à l'appui de la création de ce poste, qui sont déjà parfaitement réalisés dans votre département. On y suit les nombreuses demandes ponctuelles de soutien financier, on y accorde beaucoup d'attention aux bourses destinées aux jeunes artistes, on y suit l'évolution du Centre d'art contemporain, de la Fondation pour l'art moderne et du Centre d'édition contemporaine. Il y a bien quelques problèmes avec l'Atelier de gravure GE Grave – nous en reparlerons peut-être tout à l'heure – mais, malgré tout, le travail se fait.

Ce qui compte, c'est d'abord de dégager le maximum de moyens pour la culture vivante et le moins possible pour une administration qui lui est forcément en partie extérieure. Ce poste que vous demandez ici, même s'il vous est refusé aujourd'hui, vous sera certainement accordé ultérieurement. Ce que nous voulons, c'est que l'administration ne croisse que modérément. Dans les propos que j'ai entendus tout à l'heure, personne n'a critiqué ni l'art contemporain, ni la culture, ni le travail de votre département – bien au contraire! Cependant, il a semblé à plusieurs personnes ici présentes que vous pouviez peut-être continuer, comme vous le faites actuellement, pendant un an encore, et que ce poste n'était pas indispensable cette année.

Monsieur Vaissade, un membre de votre propre groupe, M. Breguet, a posé une question qui me paraît extrêmement intéressante sur le statut du poste souhaité: faut-il vraiment y nommer un haut fonctionnaire? Ne faudrait-il pas plutôt engager deux personnes à temps partiel, ce qui serait une solution plus modeste?

Enfin, d'autres suggestions ont été proposées et ce n'est pas notre rôle, mais le vôtre, d'y réfléchir. Je le répète, nous pensons que vous pouvez encore, pour une année, continuer à fonctionner avec les moyens dont vous disposez.

**M<sup>me</sup> Renate Cornu (L).** Je voulais simplement dire qu'un fonctionnaire nommé à ce poste de conseiller pour l'art contemporain devra notamment côtoyer des personnes qui travaillent actuellement au Mamco. Ces dernières sont payées au lance-pierres, parce que cet établissement culturel est financé par des fonds privés, alors que ce fonctionnaire n'aura pas ce problème, car il sera très bien rémunéré. Je trouve qu'il se produirait là un décalage qui me gêne énormément.

C'est pour cette raison que j'estime que, pour l'instant, il est prématuré de nommer quelqu'un précisément dans le domaine de l'art contemporain. Quand le projet BAC + 3 aura progressé davantage et que nous saurons exactement qui s'occupera de quoi et à quelles conditions, peut-être, à ce moment-là, pourrions-nous nommer un collaborateur chargé d'assurer le relais avec le département des affaires culturelles.

**M. Sami Kanaan (S).** J'interviens juste pour donner quelques précisions afin d'éviter certains malentendus avec M. Vaissade. Il a mal compris mes propos de tout à l'heure: je n'ai certainement pas dit que nous voulions la fermeture du Mamco, loin de là. J'ai souligné que l'art contemporain était en pleine évolution et que nous saluons ce fait; je trouve stupide de viser *a priori* la fermeture de l'un des principaux facteurs de cet essor.

Nous avons simplement dit que nous voyons arriver ce que nous pensions qu'il se produirait un jour, c'est-à-dire que le Mamco ne peut pas éternellement être financé uniquement par des fonds privés. Je l'ai dit simplement pour rappeler la teneur des débats que nous avons menés à ce sujet à l'époque. Nous avions décidé de n'accorder qu'une aide à l'ouverture dudit musée, et c'était un investissement ponctuel; voilà pourquoi la situation actuelle nous fait un peu grimacer.

Cela dit, nous sommes prêts à discuter de l'avenir du Mamco de même que des moyens que la Ville peut accorder au développement de l'art contemporain. Quant aux paramètres exacts de ce soutien, nous en discuterons quand des projets précis nous seront soumis. Nous sommes également persuadés qu'il existe d'autres solutions pour trouver, au sein des départements, des ressources humaines permettant de favoriser ce secteur, et que la suppression de cette demande de poste n'a rien à voir avec l'art contemporain.

**Le président.** M. Alain Vaissade a demandé la parole.

*M. Pierre Muller, conseiller administratif.* Encore!

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Oui, Monsieur Muller, encore... Je suis désolé, mais je dois défendre mon département, je crois que c'est important. Ce matin, Monsieur Muller, j'ai entendu l'une de vos camarades de parti évoquer la séparation des pouvoirs. Au sein d'un département, l'organisation de ses structures administratives est un pouvoir accordé au Conseil administratif, car cette tâche relève de ses compétences.

Je suis content que M. Lescaze ait reconnu que, avec des moyens que nous n'avions pas, nous arrivions quand même à faire fonctionner toute l'infrastructure nécessaire au développement de l'art contemporain à Genève, domaine extrêmement complexe et très diversifié. Je vous remercie de reconnaître cela, Monsieur le conseiller municipal, mais ce que je vous demande, c'est de me donner les moyens de le faire bien. Or préciser la nature de ces derniers relève de la compétence du département des affaires culturelles. Je viens donc exprimer ses besoins devant le Conseil municipal; je ne dénie pas à celui-ci le droit d'estimer que l'on peut agir autrement, mais reconnaissez quand même au Conseil administratif la compétence d'organiser les départements qui dépendent de lui.

Si vous ne la lui reconnaissez pas, nous continuerons à nous contenter de bouts de ficelle et de bouts de bois, comme nous avons dû le faire dans d'autres secteurs qui ont fonctionné cahin-caha durant la crise économique de ces cinq dernières années. Cependant, la bonne marche et le développement de l'art contemporain à Genève, dont vous avez vous-même reconnu la portée, Monsieur Kanaan, exigent la création du poste que je demande ici.

Vous avez évoqué le cas du Mamco, ce musée privé actuellement en bout de course, qui n'avait plus les moyens financiers pour continuer à tourner. Vers qui voulez-vous que ses responsables se tournent, sinon vers les pouvoirs publics, pour assurer la pérennité de cette institution mise sur pied grâce au secteur privé, faut-il le rappeler? Nous sommes maintenant parfaitement au clair à ce sujet-là, j'ai entendu les avis exprimés tout à l'heure. J'ai besoin de ce poste de conseiller en affaires culturelles, je vous le demande; si vous ne voulez pas l'accorder, c'est votre choix.

**M. Bernard Paillard (AdG/SI).** Monsieur le président, j'aimerais vous poser une petite question: est-il nécessaire que je parle depuis la place où je suis traditionnellement pour être appelé par mon nom, ou puis-je rester ici, à la place de M. Zaugg?

**Le président.** Ecoutez, Monsieur Paillard, à l'heure qu'il est, nous n'allons pas chipoter quant à ce genre de détails. Vous parlerez depuis la place où vous vous trouvez en ce moment.

*M. Bernard Paillard.* Ce sera extrêmement bref. Je m'exprime au nom de l'Alliance de gauche dans son ensemble. Tout simplement, nous pensons que le projet BAC + 3 est enthousiasmant et important; pour nous, il s'agit d'une priorité. Mais voilà que, à nouveau, nous entendons dire: «Oui, bien sûr, c'est une excellente idée, c'est un grand projet, il faut le réaliser mais pas comme ça, ni à cet endroit-là ni de la manière dont on nous dit de le faire...» Eh bien, finalement, on ne le réalisera pas du tout! Une fois de plus, je constate qu'il devient pratiquement impossible, dans cette ville, de mener un grand projet à terme. Pour toute une série de raisons que vous appréciez à votre manière, les uns et les autres, vous n'entendez pas ce que l'on nous dit et, en fait, vous ne voulez pas donner au Conseil administratif les moyens de réaliser un véritable projet culturel. Nous voterons l'amendement de M. Vaissade et nous regrettons la manière avec laquelle vous êtes en train de le torpiller.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Vaissade est refusé par 32 non contre 26 oui (abstention du groupe socialiste).*

*Page 42, cellule 310140, Centre Multimedia, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien demandant une diminution de 41 752 francs. Il s'agit de refuser la création d'un demi-poste de collaborateur technique. L'ancien montant est de 322 284 francs et le nouveau serait de 280 532 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 35 oui.*

**Le président.** Monsieur Coste, vous avez la parole.

**M. Olivier Coste (S).** Monsieur le président, mon intervention concernait la cellule 310660, à la page 51, et non pas l'amendement dont vous venez de parler.

**Le président.** Excusez-moi, je n'ai pas l'amendement dont vous venez de me parler concernant la cellule 310660.

*M. Olivier Coste.* Monsieur le président, j'ai demandé la parole tout à l'heure parce que mon intervention concerne les subventions; je m'exprimerai donc tout à l'heure à ce sujet, mais le numéro de la cellule que j'avais mentionné était bien le bon.

**Le président.** Nous en parlerons donc lorsque nous en serons au transfert à des tiers.

*Page 51, cellule 310661, Fonds municipal d'art contemporain, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Le présent amendement émane également des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 48 240 francs. Il s'agit à nouveau de refuser la création d'un demi-poste de collaborateur scientifique. L'ancien montant est de 289 013 francs et le nouveau serait de 240 773 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 33 oui.*

*Page 52, cellule 311000, Grand Théâtre de Genève, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous avons reçu un autre amendement des groupes de l'Entente. Il demande une diminution de 273 139 francs et correspond au refus de créer un poste de mécanicien d'entretien, un poste de menuisier et un poste de technicien en informatique et électricien-éclairagiste. L'ancien montant est de 14 755 015 francs et le nouveau s'élèverait à 14 481 876 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (1 abstention libérale).*

*Page 52, cellule 3201, Conservatoire et Jardin botaniques, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** L'amendement suivant émane des groupes libéral et radical. Il propose une diminution de 304 444 francs. Il s'agit du refus de la création d'un

demi-poste de secrétaire-vendeur, d'un poste de préparateur, d'un poste d'horticulteur et d'un poste de médiateur. L'ancien montant est de 10 330 141 francs et le nouveau serait de 10 025 697 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.*

*Page 53, cellule 320200, Direction,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Cet amendement a été déposé par les groupes libéral et radical. Il propose une diminution de 213 108 francs correspondant au refus de la création de trois postes de surveillant au Musée d'art et d'histoire. L'ancien montant est de 13 284 465 francs et le nouveau serait de 13 071 357 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (1 abstention libérale).*

*Page 53, cellule 320200, Direction,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** L'amendement suivant est signé par M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Il demande une augmentation de 70 000 francs pour le rétablissement d'un poste de surveillant au Musée d'art et d'histoire supprimé par la commission des finances. L'ancien montant s'élève à 13 284 465 francs et le nouveau s'élèverait à 13 354 465 francs.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Il s'agit donc ici de voter un poste de surveillant qui n'a pas été accepté par la commission des finances. Je rappelle que, dans ce secteur et de manière chronique, nous manquons de personnel pour assurer l'ouverture des expositions permanentes et temporaires. Même avec quatre postes supplémentaires inscrits au budget 2002, le Musée d'art et d'histoire et ses succursales devront engager des chômeurs en fin de droit.

Lorsque le Conseil administratif a inscrit ce nombre de postes de surveillants au budget 2002, c'est parce que, à ce moment-là, il était impossible de trouver des personnes pouvant assumer cette fonction, puisque, auparavant, ces postes de surveillants étaient principalement occupés par des chômeurs en fin de droit. Ce ne sont pas moins de 65 chômeurs qui ont été engagés ces dernières années dans ce secteur. Or, il y a un peu plus d'une année, il y avait moins de chômeurs, et il

n'était donc plus possible de trouver du personnel pour assurer la surveillance des musées. C'est dans cette perspective-là que j'ai proposé au Conseil municipal d'ouvrir des postes auxquels des candidats pourraient postuler pour occuper la fonction correspondante. Depuis lors, le chômage a légèrement augmenté et nous pouvons à nouveau engager quelques chômeurs pour accomplir ces tâches.

Cependant, étant donné que le Conseil administratif se bat pour favoriser l'emploi, il m'apparaît important de titulariser des collaborateurs à cette fonction. Il n'y a aucune raison, en comparaison avec les nombreux postes que compte l'administration municipale, d'estimer que celui-ci ne doit être repourvu qu'occasionnellement et assigné à des chômeurs.

Je vous rappelle qu'il faut former les chômeurs que nous engageons et que ce processus d'encadrement est très long. Ensuite, lorsqu'ils retrouvent du travail, nous sommes obligés d'en engager d'autres et de recommencer ce processus de formation. Il n'y a donc aucune raison, puisque nous manquons de personnel pour assurer cette fonction, de ne pas créer des postes fixes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

Que la situation actuelle, pour ce qui est du taux de chômage, soit identique à celle d'il y a deux ans ou non, cela ne change rien. Je crois qu'il faut valoriser la fonction de surveillant de musée et ne pas considérer que nous devons forcément avoir affaire à du personnel temporaire qu'il faut constamment renouveler, comme dans le cas des chômeurs en fin de droit, nous obligeant à assurer des formations successives dans ce secteur.

C'est pourquoi nous avons estimé que les quatre postes de surveillants demandés ici pour le Musée d'art et d'histoire étaient nécessaires. L'Alternative et le Parti démocrate-chrétien viennent de voter les trois postes précédents; je viens donc vous demander, par le biais de mon amendement, de faire de même pour le quatrième.

**M. Guy Dossan (R).** Malgré ce que vient de dire le magistrat, le groupe radical n'estime justement pas utile de créer de nouveaux postes, surtout suite à la discussion de ce matin où le Conseil municipal a voté une augmentation de 1 000 000 de francs destinée au Fonds chômage. Puisque la situation a tellement l'air de se dégrader, si l'on en croit les bancs d'en face, je pense que les postes de surveillants dont il s'agit ici sont justement adéquats pour des chômeurs en fin de droit, même s'il faut assurer leur formation pour qu'ils puissent occuper cette fonction.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Vaissade est refusé par 34 non contre 27 oui (quelques abstentions des socialistes).*

*Page 58, cellule 3203, Musée d'ethnographie,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous traitons maintenant un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien proposant une diminution de 105 302 francs qui correspond au refus de la création d'un demi-poste de chargé de communication (presse) et d'un demi-poste de collaborateur scientifique pour le Musée d'ethnographie. L'ancien montant est de 4 338 832 francs et le nouveau de 4 233 530 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 34 oui.*

*Page 59, cellule 3203, Musée d'ethnographie,  
groupe de comptes 331, Patrimoine administratif.*

**Le président.** L'amendement suivant est signé par M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il fait partie du paquet général d'amendements concernant les amortissements. Il propose une diminution de 320 092 francs pour l'ajustement des amortissements relatifs au Musée d'ethnographie. L'ancien montant est de 1 976 433 francs et le nouveau serait de 1 656 341 francs.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Cet amendement a été déposé par M. Pierre Muller – il vous en a expliqué les raisons à la séance précédente – et il concerne mon département. Je voulais simplement vous expliquer la raison de ce montant de 320 092 francs. Des amortissements relatifs au nouveau Musée d'ethnographie avaient été prévus au budget 2002 à hauteur de 1 290 833 francs; c'est ce qu'aurait coûté, par année, la construction du nouveau Musée d'ethnographie. Pour amortir les crédits d'étude en quatre ans, il fallait donc inscrire au budget, sur la même période, une somme de 970 741 francs. La différence entre 1 290 833 francs et 970 741 francs représente le montant de 320 092 francs qu'il s'agit de retirer du budget du département des affaires culturelles, puisque le nouveau Musée d'ethnographie ne sera pas réalisé. 1 300 000 francs, cela représente 1,3% du budget de la Ville.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (1 abstention).*

*Page 60, cellule 330100, Direction,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** L'amendement suivant a été déposé par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il propose une diminution de 85 836 francs corres-

pendant au refus de la création d'un poste de chargé de support de proximité dans les bibliothèques et discothèques municipales. L'ancien montant est de 10 796 049 francs et le nouveau serait de 10 710 213 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 34 oui.*

*Page 61, cellule 330200, Bibliothèque publique et universitaire (BPU), groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous avons maintenant un amendement présenté par les groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 85 836 francs correspondant au refus de la création d'un nouveau poste de bibliothécaire. L'ancien montant est de 6 672 437 francs et le nouveau serait de 6 586 601 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (1 abstention).*

*Page 49, cellule 310620, Ecoles de musique, groupe de comptes 365, Institutions privées (page jaune 93).*

**Le président.** Nous allons passer aux amendements concernant le transfert à des tiers. Celui dont nous débattons maintenant a été déposé par M. Winet et demande une diminution de 30 000 francs sur la subvention accordée aux écoles de musique. L'ancien montant est de 270 000 francs et le nouveau serait de 240 000 francs.

**M. René Winet (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais vous dire, en guise de préambule, que je n'ai vraiment rien contre l'Académie de musique pour laquelle le Conseil administratif demande aujourd'hui la subvention de 30 000 francs que mon amendement propose de rejeter.

Je vous signale qu'il existe la motion M-152 demandant une augmentation de ladite subvention. Cette motion est actuellement à l'étude à la commission des arts et de la culture; la somme qui y est demandée s'élève non pas à 30 000 francs, mais à 60 000 francs. Or M. Vaissade, maire d'antan, nous a rappelé que les subventions destinées aux écoles de musique sont du ressort du Canton. Par conséquent, si l'Académie de musique demande une subvention à la Ville de Genève, il n'est pas possible que cette dernière la lui accorde. En effet, le porteur juridique de cette académie est la Fondation Briccarello-Rehfous.

En revanche, comme vous le savez, l'Académie de musique a demandé des locaux dans le quartier des Eaux-Vives afin d'y poursuivre ses activités. Nous lui avons donné satisfaction, suite à la pétition P-14 et au projet d'arrêté PA-9, en lui accordant ceux de l'école des Eaux-Vives, où elle est actuellement installée. Personnellement, je ne suis pas du tout opposé à une aide de ce type à ladite académie, c'est-à-dire à lui accorder le subside qu'elle demande pour payer son loyer à l'école des Eaux-Vives. Nous soutenons de même l'Institut Jaques-Dalcroze ainsi que d'autres écoles de musique.

Ce que je vous demande ce soir, pour traiter cette affaire de manière vraiment transparente et claire, c'est de supprimer simplement cette ligne de 30 000 francs au budget 2002, et d'attendre que la motion dont je viens de parler revienne en séance plénière après son passage en commission, puis de voter la demande qui y est exprimée. C'est pour cela que je vous prie de supprimer aujourd'hui cette ligne de subvention de 30 000 francs et d'attendre que la motion M-152 correspondante soit débattue en séance plénière pour prendre une décision.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Le Parti démocrate-chrétien est favorable au maintien de cette subvention de 30 000 francs destinée à l'Académie de musique. Actuellement, cette institution joue un rôle très important, dans le quartier des Eaux-Vives, pour près de 200 élèves. La commission des arts et de la culture en a auditionné le comité, et nous nous sommes aperçus que cette école et l'emploi de ceux qui y travaillent étaient en danger. Nous estimons que supprimer cette ligne au budget 2002 reviendrait à fragiliser l'Académie de musique. C'est pourquoi nous voterons pour son maintien et refuserons l'amendement de M. Winet.

**M. René Winet (R).** J'aimerais dire aux représentants du groupe démocrate-chrétien qu'ils n'ont tout simplement pas compris ce que j'ai dit. Je vous rappelle encore une fois l'existence de la motion M-152 que nous avons déjà traitée et amendée – entre autres par les démocrates-chrétiens, d'ailleurs – et qui va dans le sens d'une aide à l'Académie de musique, puisque nous y chargeons le Conseil administratif de lui trouver des locaux. Celui-ci a fait le nécessaire et, si ce point-là se révélait n'être pas encore résolu, je serais tout à fait d'accord avec la deuxième motion actuellement à l'étude en commission, mais nous prendrons une décision au moment où nous en débattons en séance plénière.

Je ne comprends donc pas pourquoi il faudrait aujourd'hui accorder 30 000 francs à l'Académie de musique, puisque le Conseil municipal pourrait peut-être, par le biais de la motion M-152, lui accorder 60 000 francs ou l'aider à payer son loyer, lequel peut coûter... je ne sais pas, peut-être 40 000 francs. C'est

ainsi que nous agirions de manière transparente. Par contre, le mode de subvention proposé par cette ligne inscrite au budget 2002 ne l'est pas du tout; je ne comprends donc pas pourquoi on veut jouer ce jeu-là.

**M. Didier Bonny (DC).** Je vais être bref. Je dois dire que, si M. Winet ne comprend pas ce que nous voulons faire, je comprends encore moins, pour ma part, ce que lui veut faire. Comme ça, nous sommes à égalité...

La commission des arts et de la culture a auditionné les représentants de l'Académie de musique pas plus tard que jeudi soir. Cette institution rencontre des problèmes qui ne vont pas être résolus par le vote de cette aide de 30 000 francs, mais le raisonnement de M. Winet revient à la laisser couler et à lui accorder 60 000 francs une fois qu'elle aura coulé. Ce n'est pas sérieux! Donnons-lui déjà 30 000 francs et, s'il faut ajouter 30 000 francs l'année prochaine, nous le ferons; mais n'attendons pas que la situation soit désespérée. Voilà pourquoi nous maintenons notre position et voterons contre l'amendement de M. Winet demandant une diminution de 30 000 francs sur cette ligne.

**M. René Winet (R).** Je suis vraiment obligé d'insister encore. En effet, c'est M. Vaissade qui nous a demandé, à nous conseillers municipaux, d'attendre que la motion M-152 soit traitée en commission afin que nous puissions avoir des explications. Les représentants de l'Académie de musique ont été auditionnés. Et qu'ont-ils demandé? Uniquement de les aider à payer le loyer des locaux que leur institution occupe. Pourquoi voulez-vous alors leur accorder aujourd'hui une subvention de 30 000 francs? Je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas attendre que cette motion soit débattue en séance plénière du Conseil municipal.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Winet est refusé à la majorité (quelques abstentions libérales et radicales).*

*Page 50, cellule 310641, Théâtres et compagnies permanentes, groupe de comptes 365, Institutions privées (Compagnie Confiture, page jaune 94).*

**Le président.** Cet amendement a été déposé par le Parti radical. Il demande une diminution de 50 000 francs correspondant à la suppression de la subvention destinée à la Compagnie Confiture votée par la commission des arts et de la culture ainsi que par celle des finances. L'ancien montant est de 1 991 000 francs et le nouveau serait de 1 941 000 francs.

**M. Bernard Lescaze (R).** Le problème qui se pose ici ne concerne pas les spectacles que monte cette compagnie, lesquels semblent intéressants; pour ma part, je n'en ai vu qu'un seul, je crois. Cependant, cette subvention accordée à la Compagnie Confiture figure à la ligne «Théâtres et compagnies permanentes» de la version corrigée du projet de budget 2002, c'est-à-dire qu'on en fait – ou que l'on veut en faire – une ligne régulière. Elle a été votée à une faible majorité par la commission des arts et de la culture, et sa suppression a été refusée à une très faible majorité par celle des finances.

Il nous paraît plus avisé qu'un cas aussi important que celui d'une subvention destinée à devenir permanente et régulière, c'est-à-dire annuelle, nous soit d'abord soumis par le département des affaires culturelles et que celui-ci y soit favorable. Je ne pense pas que le rôle d'instaurer une nouvelle ligne permanente au budget appartienne simplement à une commission, si efficace soit-elle – je ne remets nullement en question la compétence de nos collègues de la commission des arts et de la culture et de celle des finances – parce que le lobbying a été efficace ou en raison de certaines relations personnelles.

Cela m'inquiète beaucoup, parce que le département des affaires culturelles prévoit la réalisation d'évaluations dans ce genre de cas. En l'occurrence, pour ce qui est de la Compagnie Confiture, il me semble que les procédures régulières n'ont pas été suivies. Je souhaiterais donc qu'un tel cas nous soit soumis l'année prochaine, éventuellement, dossier à l'appui.

Néanmoins, je n'admets pas que des décisions puissent être prises comme cela, assez rapidement, à ce qu'il paraît. Cela signifierait qu'il n'existe plus aucune ligne politique claire concernant les subventions, et c'est très précisément contre ce fait que nous nous élevons, par exemple en ce qui concerne le département des sports. Il n'y a aucune raison de traiter différemment ce dernier et le département des affaires culturelles. C'est tout à fait logique, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et je vous demande de ne pas accepter l'instauration d'une ligne de subvention permanente pour la Compagnie Confiture et de bien vouloir accepter notre amendement allant dans ce sens. Celle-ci peut demander à être largement subventionnée dans les lignes de la création indépendante, par exemple.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Je n'avais pas forcément l'intention d'intervenir, parce que je ne comprenais pas le sens de l'amendement du groupe radical. Cependant, puisque vous m'avez indirectement sollicité, Monsieur Lescaze, je peux vous donner une information. Il est vrai que, si nous votons une subvention permanente destinée à la Compagnie Confiture, vous pouvez être sûr que, l'année prochaine, elle va demander 200 000 francs ou plus; ce risque

existe. En effet, du moment que le Conseil municipal a accepté l'introduction d'une ligne permanente dans le budget, les besoins du groupe auquel la subvention correspondante est destinée seront présentés d'une autre façon, et il n'y aura aucune raison, alors, de refuser l'augmentation requise.

Des représentants du département des affaires culturelles vont être auditionnés par la commission des pétitions lundi prochain, au sujet de la pétition P-53 demandant une subvention pour la Compagnie Confiture mais je vous donne déjà ici l'avis de mes services. Ils ne sont pas favorables à l'introduction d'une subvention destinée à la Compagnie Confiture. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'il s'agit d'un avis définitif, car il m'appartient également de trancher. J'avoue que, en l'état du dossier et par rapport à l'avis de mes services, je suis un peu embarrassé. En effet, je fais de la politique, je suis à ce poste pour soutenir la culture à Genève et, de façon générale, vous savez que l'un de mes objectifs consiste à soutenir la diversité culturelle de Genève; or la Compagnie Confiture a son rôle à jouer. Je suis donc un peu embarrassé, puisque l'avis de mes services n'est pas favorable.

Cela dit, inscrire une subvention fixe à la Compagnie Confiture dans une ligne du budget implique le risque qu'il sera très difficile au Conseil municipal, par la suite, s'il a des doutes quant au bien-fondé de cette aide à ladite troupe de théâtre, de la lui retirer.

En outre, je vous rappelle que cette troupe s'est installée à la salle Patiño et que, à un moment donné, elle a demandé aux autres associations culturelles qui y travaillaient de partir. Il y a donc eu une modification. En conséquence, je trouve que, après avoir chassé ces associations culturelles et pris leur place, il est un peu délicat de venir maintenant demander une subvention.

Monsieur Lescaze, vous m'avez demandé de vous informer et je vous ai répondu, mais je ne voulais pas prendre expressément la parole.

**M<sup>me</sup> Christina Matthey** (Ve). J'aimerais appuyer la position de notre magistrat Alain Vaissade concernant la Compagnie Confiture. Tout en gardant confiance en notre collègue Georges Breguet qui nous a fait l'éloge de cette troupe théâtrale, je trouve cavalier le procédé consistant à présenter à la commission des arts et de la culture une demande de subvention sans motivation suffisante. Mon opinion ne concerne pas directement la qualité de la Compagnie Confiture, mais que diriez-vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si je vous présentais telle ou telle compagnie théâtrale que vous ne connaissez ni d'Eve ni d'Adam sans en fournir le bilan financier et que je vous demandais de lui voter une subvention de 50 000 francs? C'est une porte ouverte aux abus.

Je ne suis pas opposée à l'existence des compagnies théâtrales, mais je trouve qu'elles devraient respecter les procédures consistant à présenter leur programme d'abord et à demander une subvention ensuite. Faire l'inverse me choque profondément. J'espère qu'aucun conseiller municipal dans cette enceinte ne va utiliser sa notoriété ou ses relations pour jouer à ce genre de jeu.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon (DC).** Il y a quand même deux poids, deux mesures dans les jugements du Conseil municipal comme dans ceux du Conseil administratif. La Compagnie Confiture n'est pas sortie du bois comme cela, depuis quelques semaines! Elle existe depuis longtemps et cela fait de nombreuses années qu'elle tente de présenter son travail et ses comptes dans la plus grande transparence. Cependant, elle n'a jamais été reçue par le magistrat et ses services, parce qu'elle n'était pas assez alternative, ou trop classique, ou un peu trop populaire, ou encore pas suffisamment révolutionnaire. Il n'empêche que c'est une compagnie qui travaille extrêmement bien, fournit de jeunes talents, présente des créations, a un certain succès et s'attire l'estime du public.

L'on vient lui reprocher maintenant de faire une demande de subvention en prétextant qu'elle va demander le double par la suite... Mais cette pratique n'est-elle pas courante sur les autres bancs, lorsqu'ils font des demandes? Vous ne pouvez pas reprocher à quelqu'un de demander la même chose que d'autres auxquels cela est souvent accordé par les services municipaux! En soutenant la Compagnie Confiture à hauteur de 50 000 francs, nous ne ferions que reconnaître l'excellent travail qu'elle a fourni et qui est apprécié. Elle ne va pas forcément demander davantage ou le double l'année prochaine, je crois que prétendre cela reviendrait vraiment à lui faire un procès d'intention.

Voilà pourquoi le PDC ne soutiendra pas cet amendement et recommande à tout le monde de le rejeter, au nom de la création et de l'excellent travail fourni par la Compagnie Confiture envers la population.

Mis aux voix, l'amendement du groupe radical est accepté par 31 oui contre 28 non (quelques abstentions).

*Page 50, cellule 310646, Cinéma, groupe de comptes 365, Institutions privées (Fonds pour création et production cinématographique, page jaune 95).*

**Le président.** Nous avons reçu deux amendements concernant la même cellule. Le premier émane de l'Alliance de gauche (Solidarités et Indépendants), et une compensation a été proposée. Il demande une augmentation de 400 000 francs

compensée par une augmentation de 400 000 francs de la taxe professionnelle. L'ancien montant du Fonds pour création et production cinématographique est de 450 000 francs et le nouveau s'élèverait à 850 000 francs.

**M. Daniel Künzi (AdG/SI).** La création cinématographique est le parent pauvre de la culture à Genève. Je vais vous poser trois petites devinettes pour réveiller un peu votre attention, si vous le permettez. Savez-vous pourquoi M<sup>me</sup> Brunschwig Graf a annoncé la création d'un fonds de 1 000 000 de francs à la dernière session du festival de cinéma «Genève tout écran»? Deuxième question: savez-vous pour quelle raison, à Berne, la semaine passée, la majorité des Chambres fédérales a accepté ce que l'on appelle en allemand un *Kantelsprung*, c'est-à-dire une augmentation qualitative des subventions à la création cinématographique, de plus de 3 millions de francs? Autre question: savez-vous pourquoi la Ville et le Canton de Zurich vont augmenter à hauteur de 12,5 millions de francs les crédits pour le cinéma? Pour revenir plus près de chez nous bien que hors de Suisse, je vous demande encore pourquoi la région Rhône-Alpes a augmenté l'année dernière de 43% son aide à la production cinématographique.

Si, à Zurich comme à Berne et en France voisine, l'on observe un tel accord, il y a deux raisons essentielles à cela. La première est d'ordre économique. En effet, la branche cinématographique fait vivre un nombre important de travailleurs, des exploitants de salles – constructeurs compris – aux comédiens, sans oublier, bien sûr, les techniciens du film, etc.

Si M<sup>me</sup> Brunschwig Graf et M. Lamprecht ont annoncé la création de ce crédit de 1 000 000 de francs, c'est qu'ils n'ignorent pas les effets induits d'une subvention cinématographique. Je vous cite rapidement un exemple, celui du film d'Alain Tanner intitulé *Fourbi*. La Ville de Genève a accordé une subvention de 100 000 francs pour la réalisation de ce film, qui a coûté 1,7 million de francs. Pourtant, le 1,2 million de francs restant, qu'Alain Tanner et sa maison de production ont récolté, a été dépensé à Genève. Voilà l'effet induit dont je parlais tout à l'heure: les 100 000 francs investis par la Ville de Genève ont en quelque sorte rapporté 1,2 million de francs à notre ville, puisque cette somme y a été dépensée. J'ajoute encore que ce film a été vu par 3,6 millions de spectateurs du monde entier.

J'attire donc l'attention des personnes sensibles à l'image de Genève et à son tourisme: si vous voulez diffuser des images de notre ville, je pense que le cinéma en est un excellent vecteur.

La deuxième raison expliquant l'augmentation générale des subventions allouées au domaine cinématographique est d'ordre culturel. Mon explication à

ce sujet sera un court métrage, rassurez-vous... Dès notre enfance, le monde des images alimente nos rêves et influence notre compréhension du monde. Aujourd'hui, à l'heure de la pensée unique, alors que le troisième millénaire sera marqué par l'image, la culture de Hollywood s'impose partout: à la télévision, dans les salles de cinéma, sur internet, etc. Pour s'opposer à ce quasi-monopole des Etats-Unis d'Amérique, il faut se donner les moyens de produire des créations nationales et locales.

Ecoutez-moi bien! En 1984, la Ville de Genève – à majorité de droite – a été la première ville en Suisse à créer un fonds d'aide à la création cinématographique. Or, depuis 1984, la plupart des villes suisses, comme Zurich, ont suivi son exemple ou l'ont même dépassé. Il faut que notre ville reprenne sa place dans ce secteur du domaine culturel. C'est pour cette raison que les professionnels du cinéma genevois ont adressé aux autorités un appel signé par plus de 60 personnes, afin que, dans un proche avenir, elles octroient à la production cinématographique 1%, un petit 1%, du budget culturel de la Ville de Genève. Si l'Etat de Genève alloue la même somme, nous obtiendrons un panier de 3 à 4 millions de francs, c'est-à-dire de quoi produire par nos propres moyens un long métrage de fiction.

Pour l'heure, je renouvelle la proposition que nous avons faite à la commission des arts et de la culture, qui consiste à doubler symboliquement la rubrique budgétaire de l'aide au cinéma en augmentant cette somme de 400 000 francs. Pour ceux qui sont effrayés par les dépenses, je signale que cela représentera une augmentation de quelques millièmes du budget culturel de la Ville de Genève, mais que ce sera un signal extrêmement important.

En effet, vous savez qu'une série d'entreprises liées à l'industrie du cinéma ont fermé leurs portes à Genève; certaines ont déménagé à Zurich ou sont sur le point de le faire. En raison de ce changement, les travailleurs de la branche cinématographique prennent le train pour cette ville suisse alémanique. Des personnes formées par des institutions genevoises comme l'Ecole supérieure des arts décoratifs ou l'Ecole supérieure des arts visuels sont, elles aussi, tentées de prendre le train, soit pour Zurich, soit pour Paris.

En résumé, je vous recommande d'approuver cette augmentation de 400 000 francs pour l'aide à la production cinématographique. Cette subvention servira à soutenir le septième art, un art populaire particulièrement apprécié de la jeunesse. *(Quelques applaudissements.)*

*(La présidence est momentanément assurée par M. Alain Comte, vice-président.)*

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Nous avons parlé à la commission des arts et de la culture d'une augmentation de 200 000 francs pour la production cinématographique, et l'amendement du PDC présenté sur la même rubrique du budget ira dans ce sens. J'aimerais mentionner ici quelques chiffres, car nous adhérons au développement des arguments de M. Künzi. Le budget de la Ville en 2001 prévoyait une somme de 43 457 000 francs pour l'art musical. Le projet de budget 2002 du Grand Théâtre se monte à environ 31 millions de francs. En ce qui concerne le cinéma – j'entends par là tout le domaine cinématographique à Genève – le département des affaires culturelles annonce dans son budget un montant de 1 190 000 francs.

Et nous sommes là, à nous demander s'il faut, oui ou non, accepter une augmentation de la subvention du Fonds pour la création et la production cinématographiques! A notre avis, c'est absolument nécessaire. Si je le dis aussi fermement, ce n'est pas pour faire des effets de manche, mais bien parce que je vous demande de considérer ce que constitue l'art de l'image pour les jeunes d'aujourd'hui, qui sont quand même plus nombreux à aller au cinéma que les quadragénaires ou les quinquagénaires fréquentant le Grand Théâtre ou suivant l'évolution de l'Orchestre de la Suisse romande. Pour ces deux derniers organismes, nous n'hésitons pas: quand il s'agit d'attribuer des subventions, nous sommes toujours d'accord de le faire.

Le Fonds pour la création et la production cinématographiques encourage des gens du cinéma qui réfléchissent sur nos valeurs, qui créent de nouvelles formes de cinéma sans suivre le créneau du cinéma commercial qui a envahi nos écrans et nos télévisions et qui se caractérise trop souvent par la destruction des valeurs humaines au simple profit du sensationnel et des effets spéciaux. On se tue allègrement sur nos écrans, le sang éclabousse l'image avec toutes les formes de violence qui l'accompagnent. Il est urgent de réagir contre de tels phénomènes, et c'est bien en encourageant d'autres formes de cinéma que nous amènerons le public à réfléchir et à choisir. Actuellement, le choix du public se résume le plus souvent à la production américaine qui, comme l'a dit M. Künzi, envahit même – et sous ses formes les plus perverses – les jeux vidéo et nos ordinateurs notamment, si bien que nous nous étonnons chaque jour que nos enfants ne fassent plus la différence entre la fiction violente et la réalité.

Je le répète, il est urgent que la Ville et l'Etat se préoccupent de ce phénomène qu'ils se doivent de contrer en encourageant d'autres formes de création et en développant ainsi le sens critique du citoyen. C'est la raison pour laquelle nous vous encourageons à voter pour l'amendement démocrate-chrétien, qui demande une augmentation de 200 000 francs dans cette rubrique.

**M. Georges Queloz** (L). Il est sans doute vrai que le cinéma à Genève, et en Suisse en particulier, est le parent pauvre du domaine culturel. Cependant, l'amendement de M. Künzi aussi bien que celui du PDC desservent une cause importante. Le cinéma est la troisième ressource industrielle des Etats-Unis après l'armement. Aujourd'hui, en Europe, le cinéma – notamment pour la production d'un long métrage, laquelle représente un investissement minimal de 5 à 6 millions de francs suisses – ne peut se concevoir qu'en collaboration de trois pays coproducteurs. Le reste, je suis désolé de le dire, ce sont des films d'art et des essais gentils, mais qui restent de la bricole!

Monsieur Künzi, ce n'est pas avec une augmentation de 400 000 francs que vous allez servir le septième art genevois et défendre une véritable politique en matière de production cinématographique. Nous devons nous inspirer de ce qui se fait au Luxembourg et que vous connaissez bien, Monsieur Künzi, nous devons réfléchir et venir avec une proposition beaucoup plus sérieuse. En effet, pour chaque franc dépensé au Luxembourg vous obtenez une subvention. C'est la raison pour laquelle beaucoup de studios se sont installés dans cet Etat, où ont lieu de nombreux tournages. Nous pouvons nous inspirer de ce système à Genève, mais sur la base d'une proposition sérieuse.

Les auteurs des amendements dont nous discutons ici desservent la cause qu'ils veulent défendre, en croyant bien faire. Ce n'est ni avec 400 000 francs ni avec 200 000 francs qu'ils parviendront à leur but. Voilà pourquoi nous demandons une suppression totale de cette subvention de 400 000 francs. J'espère que, l'année prochaine, nous aurons un autre projet concernant ce domaine.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Je ne dirai que quelques mots. En écoutant le plaidoyer du représentant du PDC, j'ai pensé que son groupe allait proposer un amendement demandant une augmentation de 4 millions de francs! J'espère qu'il va voter les 400 000 francs...

**M. Georges Breguet** (Ve). Le groupe des Verts considère que la création cinématographique est l'un des sujets importants dont notre Conseil doit s'occuper. Nous soutiendrons donc la pétition P-57 visant à établir un véritable programme de la production cinématographique genevoise et à en étudier les besoins et les perspectives.

Concernant les amendements déposés ce soir, nous ne soutiendrons pas la demande de subvention à hauteur de 400 000 francs pour des raisons de fond. En effet, nous respectons peut-être trop la production cinématographique, et nous avons envie de réaliser un travail sérieux dans ce domaine. Il n'est pas impossible

que nous soutenions une demande de sommes plus importantes, mais plus tard et dans le cadre de la pétition dont je viens de parler. Par contre, dans un esprit de conciliation, nous serions prêts à nous rallier ce soir à l'amendement du PDC.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Pour le Parti socialiste, il semble évident que les besoins en matière cinématographique à Genève ne sont plus à démontrer. En effet, nous pourrions faire et refaire des études, mais, tout le monde le sait, au niveau national ce domaine est problématique depuis des années.

Nous profitons également de l'occasion pour saluer le développement des activités liées au cinéma ces dernières années à Genève, notamment par le biais d'associations comme Fonction cinéma, du Festival «Genève tout écran» ou encore du Festival «Genève fait son cinéma». On voit très bien qu'il s'agit d'un secteur qui a besoin d'aide.

Par conséquent, ce soir, nous voterons sans problème, en guise de geste symbolique, les 200 000 francs demandés par le PDC et qui sont à la base de la pétition que nous avons sous les yeux. Nous entrerons évidemment en matière pour travailler sur ce sujet l'année prochaine et proposer, dans le cadre du futur budget, une réévaluation et une augmentation bien plus importante des crédits destinés au cinéma.

**M. Bernard Lescaze (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle quand même que, en matière de cinéma et contrairement aux autres domaines de la culture, c'est la Confédération qui est concernée en premier lieu. Il existe une loi fédérale sur l'aide au cinéma et les crédits les plus importants proviennent donc de la Confédération.

Cela dit, depuis environ vingt ans, la Ville de Genève a toujours eu une politique d'encouragement à la création cinématographique. Il est vrai que le cinéma est un art qui coûte cher et qu'il est plus difficile de trouver des moyens financiers pour les débutants que pour ceux qui sont déjà engagés dans une carrière.

C'est pourquoi le groupe radical se ralliera à l'amendement des démocrates-chrétiens pour une augmentation de 200 000 francs, mais avec des réserves. Il ne s'agit en tout cas pas d'en faire un instrument de lutte culturelle contre l'américanisme, car nous ne partageons pas cet avis. En fin de compte, les spectateurs vont voir les films qu'ils souhaitent! Ce que nous voulons, c'est qu'ils aient la possibilité de choisir leur film, et donc qu'il en existe d'autres que ceux produits dans de grandes métropoles cinématographiques. Rien de plus. Pas moins que cela, mais pas plus.

Nous invitons instamment les cinéastes romands et genevois à produire des films susceptibles d'être appréciés par un large public et non pas simplement par quelques intellectuels. M. Künzi a tout à l'heure cité un film vu par un grand nombre de spectateurs, et nous en sommes heureux. D'autres cinéastes suisses – pensons à Daniel Schmid – ont aussi attiré un grand nombre de spectateurs. Cependant, il est vrai que certains films, même produits avec des fonds genevois, demeurent malheureusement confidentiels et que, parfois, on a l'impression qu'ils représentent une rude concurrence à certaines maisons de produits pharmaceutiques soporifiques bâlois...

Par conséquent, je souhaite que l'amendement démocrate-chrétien soit accepté et que la politique genevoise d'encouragement à la création cinématographique se poursuive, mais que cela se fasse en faveur de jeunes créateurs, de ceux qui essaient de percer. C'est là que l'aide de notre municipalité peut-être utile.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). Je dirai deux mots pour donner l'avis de notre groupe. Nous voterons l'amendement de 400 000 francs, tant il est vrai que, si un art est populaire, c'est bien l'art cinématographique. Nous constatons que le cinéma est un peu défavorisé à la Ville de Genève. Par conséquent, comme on estime – même sur les bancs d'en face! – que 400 000 francs ne suffisent pas, au moins, votons-les!

**M. Daniel Künzi** (AdG/SI). Je voudrais rapidement rappeler certains points en m'adressant particulièrement aux milieux conservateurs. La situation a changé, en Suisse, depuis l'époque de censure datant de la guerre, période au cours de laquelle la Confédération avait pris en charge le cinéma. Aujourd'hui, la Télévision suisse accorde plus d'argent à la création indépendante que Berne. Son aide se monte actuellement à 17 millions de francs et, en l'an 2005, elle s'élèvera à 34 millions de francs.

Evidemment, nous n'allons pas jouer à la grenouille qui voulait être plus grosse que le bœuf et rivaliser en gigantisme avec Hollywood. Il n'empêche qu'il est possible, avec des moyens limités, même si l'on est suisse, de réaliser des films qui seront vus par des millions de spectateurs. Cela n'arrive pas tous les jours mais, chaque année, deux ou trois films suisses s'imposent sur le plan international. A propos de la tradition cinématographique genevoise, je vous rappelle que, pour des cinéastes tels que des Tanner, des Sutter et des Goretta, il a été possible avec peu de moyens de faire rayonner la ville de Genève à l'extérieur de nos frontières. Nous pourrons d'autant mieux le faire aujourd'hui si vous acceptez cette augmentation de 400 000 francs.

**M. Georges Queloz (L).** Je ne sais pas qui, dans cette salle, sait comment est réparti le montant du prix du billet que nous payons lorsque nous allons au cinéma. Sur les 12 francs du billet d'entrée, 6 francs vont à l'exploitant de la salle, 3 francs au producteur, 3 francs – dont 40 centimes correspondent aux droits d'auteur – au distributeur du film.

Ce qu'il faut constater aussi – Monsieur Künzi, vous le savez très bien – c'est que les films qui ont connu le plus grand succès en Suisse sont *Les Faiseurs de Suisses* et *Les Petites Fugues* de Yersin. Or ils n'ont été vus que par 1 million de spectateurs en Suisse. Sachant qu'un film helvétique, dans le reste de la francophonie, réalise l'équivalent des recettes ou du nombre d'entrées enregistrées en Suisse même, cela revient à dire que le film *Les Faiseurs de Suisses* n'a été vu que par 2 millions de personnes en tout avant d'être, par la suite, diffusé à la télévision.

Je crois qu'il faut essayer d'aider des cinéastes à se lancer parmi ceux qui ont pour objectif de réaliser un long métrage, mais un long métrage qui sera vu et ne restera pas simplement dans un tiroir. Cela ne peut se faire qu'en collaboration avec d'autres pays, puisque le minimum de trois pays en coproduction est requis afin d'avoir accès à Eurimage. C'est dans ces conditions-là, c'est en observant comment fonctionne le cinéma que nous parviendrons à l'objectif que je viens de mentionner, et non pas en donnant un petit peu plus d'argent à des personnes qui veulent simplement se faire plaisir. Vous allez dépenser 200 000 francs sans que cela ne donne lieu au moindre succès.

Quel est, en effet, le plus grand malheur que peut connaître un réalisateur, un auteur, un producteur? Celui d'avoir effectué un film, d'avoir vécu six mois occupés par le tournage, mais sans que le film ne soit vu? Non! Au contraire, je crois que la plus grande satisfaction de tout cinéaste, aujourd'hui, est et reste de faire voir son œuvre.

**M. Pierre Maudet (R).** Je dirai juste deux mots, dans ce débat au demeurant fort intéressant, à l'intention de mon préopinant, conservateur de gauche... Je pense qu'il sera sensible à un aspect qui a été oublié dans cette discussion: il existe en Suisse un service public – un collègue libéral me l'a rappelé tout à l'heure – qui permet à des cinéastes débutants de s'exprimer et de trouver des moyens, c'est le Service cinématographique de l'armée (*rires*) qui cherche également de jeunes talents dans ce domaine. Je voulais l'indiquer à mon préopinant, à toutes fins utiles...

(La présidence est reprise par M. Pierre Losio, président.)

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** J'ai suivi avec attention le débat concernant la proposition de M. Künzi. Évidemment, il se sent concerné par cet amendement, puisqu'il demande au département des affaires culturelles des subventions destinées à ses productions et à ses créations. Monsieur Künzi, votre position est donc un peu ambiguë, et je sais très bien la bonne parole que vous portez à mon égard dans vos milieux. C'est pour cela que je voulais intervenir maintenant, mais également par rapport aux arguments de M. Queloz.

Il ne s'agit pas, évidemment, de vouloir saupoudrer beaucoup plus si vous accordez plus de moyens, en particulier si vous votez les 400 000 francs supplémentaires dans l'enveloppe consacrée à la création indépendante. Cette année, j'ai déjà soumis au Conseil municipal une demande de crédit de 200 000 francs afin de constituer le «Fonds Régio» avec d'autres partenaires; celle-ci a été acceptée par la commission des finances.

Concernant les circonstances dans lesquelles le Conseil administratif a élaboré le budget, je reprends la page 13 du rapport général, à laquelle M<sup>me</sup> Salerno affirme que les 11 postes supprimés l'ont été par le département des affaires culturelles. Ce n'est pas le cas, car ils ont été supprimés non par ledit département mais par le Conseil administratif, lequel voulait proposer des réductions suite aux annonces relatives à la baisse des recettes fiscales. En conséquence, il ne m'appartenait pas, parmi les choix et les nombreux arbitrages à faire au sein du département des affaires culturelles, de proposer plus que ce que je ne l'ai fait en augmentant de 200 000 francs le Fonds Régio.

Par contre, je remarque que même le Parti démocrate-chrétien est entré en matière sur le point évoqué dans ce débat en proposant une demi-mesure – il aime bien cela, 200 000 francs, la moitié de ce que propose l'Alliance de gauche, mais c'est déjà bien... Au vu de ce qui est en train de se dire, il m'appartient de vous signaler que ce n'est pas moi qui vais refuser ces 400 000 francs en tant que responsable de la culture alors que, depuis plusieurs années, je revalorise sans cesse les fonds destinés à la création indépendante.

En tant que magistrat responsable du département des affaires culturelles, il m'appartient même de saluer l'initiative exprimée par le biais de cet amendement. Si je n'ai pas pu la proposer moi-même et que j'ai dû me contenter d'augmenter le Fonds Régio, c'est parce que nous cherchions à équilibrer dépenses et recettes, et à ne pas trop accroître les dépenses. Cependant, je sais comment travaille la commission de préavis et je suis informé des propositions adressées à mon département; je puis donc vous dire que cette somme de 400 000 francs sera la bienvenue, non pas pour saupoudrer, mais pour donner plus de moyens aux demandes qui nous sont présentées.

Je pense en particulier au dernier film de Pierre Maillard. La Ville l'avait subventionné de la même manière que celui d'Alain Tanner, mais nous avons dû

limiter les fonds octroyés car nous n'avions pas assez d'argent à disposition. Dans ces circonstances et indépendamment des avis politiques exprimés au cours du débat de ce soir, en tant que responsable des affaires culturelles, je ne peux que soutenir une augmentation de 400 000 francs de l'aide à la production cinématographique genevoise.

*Mis aux voix, l'amendement pour une augmentation de 400 000 francs du Fonds pour création et production cinématographique est refusé à la majorité (quelques abstentions).*

**Le président.** La compensation proposée par les auteurs de l'amendement de l'Alliance de gauche qui vient d'être refusé devient donc caduque.

*Page 50, cellule 310646, Cinéma, groupe de comptes 365, Institutions privées (Fonds pour création et production cinématographique, page jaune 95).*

**Le président.** Nous passons à l'amendement du groupe démocrate-chrétien concernant la même cellule et le même groupe de comptes mais demandant une augmentation de 200 000 francs sans compensation. L'ancien montant est de 450 000 francs et le nouveau s'élèverait donc à 650 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition des libéraux et quelques abstentions libérales et radicales).*

**Le président.** Cet amendement est donc accepté. Il ne contient aucune compensation.

**M. Didier Bonny (DC).** Monsieur le président, j'ai demandé la parole simplement pour dire que, à l'heure actuelle et d'après mes calculs, les 200 000 francs d'augmentation que nous avons demandés par cet amendement sont largement compensés par ce qui a déjà été voté. Si nous revenons en arrière au cours du troisième débat, il faudra effectivement aviser à ce moment-là, mais, pour l'instant, il n'est pas utile de prévoir une compensation.

**Le président.** Monsieur Bonny, je ne mets pas en doute votre bonne foi, mais je m'en tiendrai aux calculs qu'effectuent les collaborateurs du département des finances dans la salle adjacente à celle des pas perdus.

Page 51, cellule 310660, Centres d'art, groupe de comptes 365, Institutions privées (Centre d'édition contemporaine, page jaune 96).

**Le président.** Avant de poursuivre, je vous rappelle que nous avons transféré l'Association pour le patrimoine industriel au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, en créant une nouvelle ligne 365. Nous sommes saisis d'un amendement de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) concernant le Centre d'édition contemporaine. Il demande une augmentation de 30 000 francs en vue de compenser l'amendement pour l'augmentation de la taxe professionnelle. L'ancien montant est de 100 000 francs et le nouveau s'élèverait à 130 000 francs.

**M. Bernard Paillard** (AdG/SI). Je serai bref, mais j'aimerais apporter deux précisions; l'une est d'ordre général et l'autre concerne cet amendement.

Avec la voix qui me reste – c'est-à-dire pas grand-chose – mais avec conviction, je fais ma première remarque au nom des chefs de groupe de l'Alternative. J'aimerais expliquer la raison pour laquelle, depuis un moment, nous laissons aller sans y répondre les discours, voire les flots de paroles qui nous arrivent de la part de l'Entente. Nous avons décidé de ne pas répondre aux amendements émanant de l'Entente. Nous argumenterons sur nos propres amendements, non sur les autres. Regardez l'heure qu'il est, et vous m'aurez compris. (*Quelques applaudissements.*)

J'aimerais maintenant faire une remarque sur l'amendement proprement dit dont nous débattons en ce moment. J'espère qu'elle sera aussi apaisante que la première que je viens de faire. En commission des arts et de la culture, nous avons adopté un paquet dans lequel nous avons regroupé en une seule ligne des subventions destinées à plusieurs organismes: nous avons considéré que l'Association pour le patrimoine industriel (API), l'Atelier de gravure GE Grave et le Centre d'édition contemporaine devaient se répartir différemment la subvention qui leur est attribuée.

Il s'agissait d'un «deal» que nous avons sur le moment estimé équilibré, notamment par rapport à la répartition de matériel de presse; je n'entre pas dans les détails du dossier. Cela étant, il nous semble, à la réflexion, que cet équilibre n'était pas si bon que cela. Ce «paquet» de subventions, comme bien d'autres, est mal ficelé.

Il faut reconnaître que, d'une part, si l'API représente le patrimoine, il doit pouvoir exister et que, d'autre part, si l'Atelier GE Grave démarre, soutenons-le, laissons-le exister mais, de grâce, que cela ne se fasse pas sous la forme d'une

guerre civile qui existe déjà – du moins, qui couve – en sanctionnant l'un de ces trois acteurs de la gravure genevoise. En effet, si nous faisons le total de ces amendements, nous réalisons qu'ils entraînent globalement une sanction à l'encontre de la gravure comme activité.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, au nom de l'égalité de traitement et dans un souci d'apaisement du conflit actuel, d'approuver le rétablissement de cette somme de 30 000 francs au Centre d'édition contemporaine que la commission des arts et de la culture et la commission des finances ont supprimée.

**M. Olivier Coste (S).** Notre groupe a un avis légèrement différent de celui de mon préopinant. Que diriez-vous si, un jour, l'équipe de direction d'un jardin d'enfants venait vous annoncer que, son public ayant grandi, ses intérêts ayant évolué, elle a décidé de changer ses orientations et s'occuperait dorénavant d'enfants et d'adolescents avec les subventions habituellement dévolues à la petite enfance? Je pense que, dans cette enceinte, certains conseillers municipaux hésiteraient à suivre cette proposition; nous assisterions même, sans doute, à quelques envolées lyriques désapprobatrices.

Or, depuis les années 60, un contrat moral liait la Ville avec des artistes genevois s'exprimant à travers la gravure. Le Centre genevois de gravure contemporaine recevait d'abord un local de la part de la Ville, situé au 17 de la route de Malagnou, ce qui lui permettait d'accomplir trois missions: production et tirage de gravures, édition et expositions, accueil et échanges d'artistes. Puis, il recevait une subvention de fonctionnement, comme toute institution établie depuis quelques années et répondant à certains critères dans un domaine spécifique.

Dès 1985, une nouvelle direction prenait la responsabilité dudit centre, s'orientant peu à peu vers une production artistique plus élitaires et développant davantage l'aspect de la production et de l'édition. Cette réalisation a été effectuée par le biais de livres d'artistes et d'imprimés dans lesquels la gravure prenait une place décroissante, au point de disparaître. L'accès au centre devenant de plus en plus difficile pour les artistes locaux, certains d'entre eux se sont alors expatriés pour continuer leur production artistique et ont augmenté leurs dépenses personnelles en déplacements, puisque la gravure n'était plus une activité qu'ils pouvaient exercer à Genève. Certains artistes et représentants de la population dont nous sommes, inquiets, ont suivi l'évolution du centre et tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises.

L'un des épisodes de cette saga a eu lieu ici, à la fin de l'année 1998, lors du vote du budget 1999, lorsque nous avons appris que le Centre genevois de gravure contemporaine s'apprêtait à vendre au plus offrant notre patrimoine, y compris

les presses historiques. Il y a eu changement d'orientation sans que notre Conseil en soit informé et puisse se prononcer. Même lors du vote du budget 2001, l'an dernier, la somme allouée à cet organisme l'était au titre du Centre genevois de gravure contemporaine, puisque son comité n'en a changé le nom en «Centre d'édition contemporaine» que le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Il est un peu facile de réécrire l'histoire à sa façon et de prétendre que l'ex-Centre genevois de gravure contemporaine, devenu le Centre d'édition contemporaine, a consenti à libérer les locaux qu'il occupait à Malagnou. C'est parce que ces locaux étaient sous-occupés et que le centre avait abandonné ses missions premières que M. Vaissade a exprimé des velléités d'utiliser cet espace.

De plus, il est cocasse d'entendre que l'ex-Centre genevois de gravure contemporaine a fait don de ses stocks de matériel à la Ville et qu'il a accepté de lui céder l'intégralité de son parc de machines et de matériel divers – dont les presses, parmi lesquelles celles dites «historiques» – offrant ainsi une infrastructure aux personnes qui souhaitent pratiquer la gravure. C'est oublier que ce matériel avait été acquis essentiellement avec des fonds municipaux, et que la dispersion de ce patrimoine et de cet outil de production et d'expression a été évitée par l'intervention urgente du Conseil municipal lors du vote du budget 2000.

Je ne vais pas refaire ici tout l'historique du débat au sujet de la motion M-148 concernant l'avenir de ces presses. Cette motion fait l'objet d'un rapport que je n'ai pas encore remis, puisque les dernières réponses aux questions posées au département des affaires culturelles n'ont été données que le 22 novembre et transmises à la commission des arts et de la culture la semaine dernière.

Cependant, je tiens à rappeler que ladite commission a décidé, presque à l'unanimité, de répartir la somme totale prévue pour l'édition et la gravure entre ces trois entités qui s'en occupent ou s'en occuperont. Il s'agit d'une subvention globale de 210 000 francs, regroupant les 130 000 francs prévus pour le Centre d'édition contemporaine et les 80 000 francs destinés à la nouvelle association de l'Atelier GE Grave, dont le directeur avait pourtant affirmé en commission qu'il n'avait pas besoin de subvention avant de revenir sur ses affirmations.

Sur ces 210 000 francs, selon la nouvelle répartition proposée, 100 000 francs et non plus 130 000 francs seraient attribués au Centre d'édition contemporaine; avec une diminution identique, l'Atelier GE Grave, qui en est à ses débuts, recevrait 50 000 francs. Les 60 000 francs ainsi récupérés correspondent, d'une part, à la somme de 50 000 francs que la commission des arts et de la culture ainsi que le Conseil municipal viennent de proposer d'allouer à l'API, laquelle poursuit un travail de promotion de la gravure et pourra héberger des pièces importantes de l'ex-Centre genevois de gravure contemporaine, particulièrement dans le secteur de la lithogravure.

D'autre part, il reste une différence positive de 10 000 francs, qui correspondent à un effort d'économie déployé par la commission des arts et de la culture au cours de son étude rigoureuse du budget 2002.

Que ce nouveau Centre d'édition contemporaine, bien que dirigé par un comité chevronné, fasse ses preuves dans le nouveau créneau qu'il s'est assigné et nous convainque de son utilité et de sa particularité parmi l'ensemble des établissements s'occupant d'art contemporain. Nous pourrions alors revenir sur notre décision, même au cours de l'année prochaine. En conséquence, pour le moment, le groupe socialiste vous encourage à refuser le rétablissement de 30 000 francs demandé par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) en faveur du Centre d'édition contemporaine.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Monsieur le président, vu l'heure tardive et l'intervention de M. Paillard ayant confirmé la conception que l'aile extrême de l'Alternative a du débat démocratique, vous lui transmettez que le groupe libéral, sans argumenter, votera non à sa proposition.

*Mis aux voix, l'amendement de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est refusé à la majorité (quelques abstentions).*

**Le budget de M. Vaissade, pages 39 à 63, est adopté.**

*Département de M. André Hediger, conseiller administratif.  
Page 64, cellule 400100, Direction et secrétariat du département,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Le premier amendement concernant le département des sports et de la sécurité a été déposé par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 127 255 francs correspondant au refus de la création d'un nouveau poste d'adjoint de direction. L'ancien montant est de 1 233 997 francs et le nouveau serait de 1 106 742 francs.

**M. Georges Queloz (L).** Monsieur le président, si vous le permettez, ce n'est pas sur cet amendement précis que je voudrais m'exprimer, mais en tant que président de la commission des sports et de la sécurité.

Nous avons inscrit à l'ordre du jour de notre séance de commission les propositions d'amendement, lorsque nous avons appris qu'il y avait une nouvelle

diminution des recettes fiscales. Comme vous le savez, la commission est maître de ses travaux; elle a donc décidé, à la quasi-unanimité, de renoncer à procéder à des coupes et d'attendre que le magistrat fasse des propositions pour revoir son budget à la baisse. Dans le cas contraire, les coupes que nous aurions pu faire auraient été arbitraires. La commission a donc décidé à ce moment-là qu'elle proposerait ses amendements le jour du budget.

**M. Pierre Maudet (R).** Je me permettrai d'intervenir, non pas précisément sur l'amendement examiné en ce moment mais de manière plus générale concernant le département des sports et de la sécurité. Cela me dispensera de revenir ultérieurement sur d'autres amendements, suivant en cela l'usage ayant longtemps prévalu au sein du Conseil municipal – mais plus vraiment d'actualité – selon lequel l'on s'exprime au début de l'étude d'un département sur l'ensemble de sa politique. Comme vous le savez toutes et tous, l'étude du budget dans un Conseil municipal est le moment opportun pour connaître le programme d'intentions politiques du magistrat dans le cadre de son département.

Concernant celui des sports et de la sécurité, précisément, nous attendions de la part de M. Hediger une vision globale et cohérente en la matière. Comme vous le savez et comme l'a rappelé encore aujourd'hui mon collègue Deshusses, dans notre étude du budget, nous ne devons pas nous limiter à un simple contrôle comptable mais également nous interroger sur la vision du magistrat. Nous avons travaillé dans des conditions difficiles, et cela n'est pas tant le fait du magistrat que de toutes les incertitudes liées au budget rappelées il y a un instant par M. Queloz.

Toutefois, j'aimerais relever un aspect qui me semble essentiel et sur lequel je reviendrai ultérieurement quand nous parlerons des subventions: il est difficile, en effet, d'obtenir les informations de la part du magistrat. Cependant, je commencerai par tresser des lauriers à M. Hediger – une fois n'est pas coutume – mais, pour tresser ces lauriers, j'emploierai des roses, car il y a quelques épines... Cette année, pour la première fois – du moins pour la première fois depuis que j'étudie le budget du département des sports et de la sécurité – nous n'avons eu aucune ligne d'investissements cachée sous la forme d'une ligne de fonctionnement. On se rappelle, il y a deux ans encore, du fameux robot de la piscine des Vernets – 41 000 francs cachés dans des lignes de fonctionnement – lequel ne fonctionne même pas aujourd'hui dans le centre sportif en question. Cette année, nous constatons un progrès: il n'y a pas de tels problèmes entre le fonctionnement et l'investissement.

Le deuxième volet de mes louanges à l'égard de M. Hediger concerne les frais de police. A ce sujet, je me permets de saluer notre ancien collègue Gilbert Mou-

ron qui, s'il était resté membre de ce Conseil municipal, verrait aujourd'hui satisfaite sa demande répétée à de nombreuses reprises – vous devez vous en souvenir, Monsieur Hediger – au sujet des frais de police. Enfin, après de nombreuses années, le magistrat s'est résolu, au nom du Conseil administratif, à casser la convention qui nous lie avec l'Etat depuis 1936 sur ce point précis, à savoir la fameuse ristourne qui nous permettait d'obtenir 600 000 francs en échange des frais de carburant. Au passage, nous pouvons nous demander s'il était très sage de maintenir cette ligne de recettes concernant les frais de carburant dans le département de M. Ferrazino, mais c'est plutôt une question que j'adresse au magistrat en charge des finances. Enfin, nous verrons cela lors de la présentation des comptes et nous n'allons pas faire de procès d'intention maintenant.

J'aimerais revenir sur deux aspects importants – les subventions, je vous l'ai dit, je les laisse de côté; nous y reviendrons plus tard. Il s'agit du domaine des sports et de celui des agents de sécurité municipaux, lesquels, à l'évidence, ne nous donnent pas satisfaction.

Les agents de sécurité municipaux effectuent un travail important, remarquable même, dans les conditions actuelles. En effet, leur cahier des charges n'est pas assez clairement défini alors même qu'on leur confie de nouvelles tâches telles que la gestion des zones bleues, puisque vous savez toutes et tous que cette nouvelle compétence échoit à la Ville de Genève depuis quelques mois. Nous ne sommes pas satisfaits de la gestion politique de ce service et des directives données aux agents de sécurité municipaux. Même les socialistes, dont une représentante l'a signalé dans son rapport de majorité concernant les travaux en ville, s'accordent à dire que nous sommes dans une ville sale et que la situation ne s'améliore pas, que ce soit au niveau du ramassage des ordures ou des débarras sauvages.

Nous constatons aujourd'hui, plus que jamais, que la coordination ne fonctionne pas entre les services du magistrat en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et ceux du magistrat en charge du département des sports et de la sécurité. Nous déplorons cela au plus haut point, avec, je le suppose, l'ensemble des groupes politiques représentés dans ce Conseil municipal. Il s'agit là d'un problème politique et de gestion, mais également – nous l'avions évoqué au mois de septembre lors du débat sur les amendes et les appareils pour les délivrer – de la manière de concevoir l'activité des agents de sécurité municipaux.

A ce sujet, je vous rappelle que la loi établit une distinction entre les agents de sécurité municipaux et les agents municipaux. La nuance est subtile, mais néanmoins elle est de taille: les agents municipaux sont en fait des sortes de «clones» de la brigade du trafic, et leur activité est principalement dévolue à délivrer des amendes, permettant en cela aux agents de sécurité municipaux, formés à la pré-

vention et aux tâches de proximité, de quartier, d'accomplir pleinement leur travail. Or ces derniers ne sont pas en mesure de le faire aujourd'hui et, je le répète, nous le déplorons.

Le deuxième aspect dont je voudrais parler dans mon intervention est celui du Service des sports. Cette année, nous n'avons pas jugé opportun de déposer autant d'amendements que nous l'avions fait l'année dernière. J'aurais pu reprendre mon antienne et tous les déposer à nouveau. Il est vrai que le magistrat n'est pas très à l'écoute, et je le déplore. Nous avons proposé des améliorations dans le domaine du karaté, du judo, de nombreux sports; nous constatons que rien n'a été fait dans ce sens cette année. Nous avons esquissé des pistes que nous voulions imposer lors de l'examen du budget 2001, je le reconnais, mais qui auraient pu être retravaillées cette année. Là aussi, nous ne constatons aucune amélioration.

A cet égard, nous pourrions comparer le Service des sports, l'un des fleurons de la Ville de Genève, avec le stade de la Praille. Un magnifique futur stade, bien construit, avec de belles pelouses et un bel environnement. Le seul problème – et je ne pense plus ici au stade de la Praille mais au Service des sports – c'est qu'il n'y a pas de buts! Faire du football sans buts, c'est difficile! Nous aimerions donc que le magistrat – je le répète, c'est une antienne que j'ai déjà reprise les deux années précédentes – assigne à son département des objectifs plus clairs en matière de sport.

Contrairement à ce que suggère le rapport du Conseil administratif à l'appui du budget, il est inconcevable de développer le sport pour les jeunes, pour les adultes et pour les personnes âgées dans tous les domaines. Il faut se concentrer sur certaines priorités; or ce projet de budget n'en traduit aucune.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par le biais de notre amendement, nous vous demandons de refuser la création d'un poste d'adjoint de direction. Nous pensons que M. Hediger doit quitter ses charrentaises et mettre des bottes de chantier. Il doit encore assurer son mandat de conseiller administratif pendant un an et trois mois, et il serait judicieux qu'il se lance dans l'organisation des chantiers nécessaires dans son département. Je précise au passage que nous reviendrons sur la question du Service d'incendie et de secours (SIS) et des autres services du département des sports et de la sécurité dans le cadre du débat concernant d'autres amendements. Pour le moment, je vous remercie de suivre notre recommandation et je vous retrouve tout à l'heure!

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Tout d'abord, je voudrais clarifier la situation: je n'ai jamais fait de mal à M. Maudet. Or, depuis qu'il a été élu au Conseil municipal, il semble s'en prendre à moi! Malgré les explications four-

nies au fil des semaines, des mois et des années, M. Maudet demeure comme au premier jour où il a siégé dans ce Conseil. Je pense qu'il devrait continuer ses études à l'Université de Fribourg, et non à Genève; il y serait beaucoup mieux que dans notre ville, puisqu'il ne connaît rien au mouvement sportif genevois.

M. Maudet affirme que j'ai certains problèmes avec les agents de ville, mes collaborateurs: je lui ai donné cent fois des explications concernant leurs tâches, le nombre d'agents de ville nécessaire pour répondre aux demandes des enseignants afin d'assurer la surveillance des places de jeux et des sorties d'écoles. Je lui ai également parlé des problèmes posés par la surveillance des parcs et la gestion des marchés qui se développent en ville de Genève.

M. Maudet prétend que je n'entretiens pas de contacts suivis avec mon collègue Christian Ferrazino à propos des tas de détritus sauvages. Or, chaque jour, vers 11 h du matin, la Voirie reçoit un relevé des agents municipaux, signalant les endroits où de tels tas ont été localisés dans toute la ville. Comme vous l'a indiqué mon collègue M. Ferrazino, un certain nombre de collaborateurs de la Voirie se déplacent avec des camions pour ramasser le contenu de ces débarras sauvages. Bien entendu, cela ne peut se faire le jour même.

A propos des subventions allouées aux clubs sportifs, j'ai déjà expliqué à maintes reprises à M. Maudet que j'envoie tous les deux ans un questionnaire aux clubs concernant les points suivants: présidence, membres du comité, montant des cotisations, activités, nombre de juniors, de seniors et d'ainés. Cela me permet d'établir des graphiques évaluant l'activité des clubs. En outre, je demande chaque année aux clubs un budget, les comptes de l'année précédente et un rapport d'activités. C'est ce qui me permet d'être renseigné sur l'évolution des mouvements juniors. J'ai souvent répété à M. Maudet que tel était bien le cas, et même de façon remarquable. Le nombre de membres des clubs augmente également. Je citerai encore le développement des sections d'ainés, non seulement dans les écoles de sports de la Ville de Genève, mais également dans les clubs. Il faut préciser que cette expansion ne tient pas compte des nombreuses manifestations ayant lieu chaque année.

M. Maudet prétend constamment que le sport stagne à Genève, ce qui est inexact. Le sport connaît en fait un développement considérable et j'en suis fort heureux. Est-ce dû à ma politique? Oui, Monsieur Maudet! Contrairement à ce qu'affirme M. Maudet, j'ai une politique et j'en veux pour preuve le développement du sport, le soutien aux agents de ville dans la fonction qui est la leur et l'intérêt porté aux sapeurs-pompiers.

A ce propos, j'espère que vous voterez tout à l'heure l'augmentation de leur indemnité, puisque vous me demandez d'avoir une politique. L'indemnité destinée aux pompiers étant en retard depuis des années, il est donc nécessaire de l'augmenter.

Je constate que, plus je donne de renseignements à M. Maudet, plus il en veut. Monsieur Maudet, je crois vous avoir toujours fourni les documents que vous demandiez. Toutefois, en tant qu'exécutif, nous avons des dossiers confidentiels, qui sont exclusivement du ressort du Conseil administratif. Mais M. Maudet veut disposer de tout! Je ne sais d'ailleurs même pas s'il lit les documents que je lui remets. Il fait partie de la commission qui étudie la question des casinos, à laquelle j'avais distribué des documents, il y a plus d'une année; or personne, au Conseil municipal, n'a lu le dossier que j'avais déposé à Berne à ce sujet.

**Le président.** Monsieur Maudet, vous avez fait tout à l'heure une longue intervention en disant que cela vous éviterait d'intervenir à nouveau. A l'impossible nul n'est tenu! Vous avez la parole...

**M. Pierre Maudet (R).** Je ne justifierai pas cette prise de parole par la mise en cause, quoique... J'aimerais juste préciser ce qui suit au magistrat: qui aime bien châtie bien! (*Brouhaha.*) Je vous aime bien, Monsieur Hediger. Ce n'est pas une déclaration d'amour, Monsieur le magistrat... Je pense, comme beaucoup de mes collègues, qu'un bon conseiller municipal doit être un «emmerdeur», mais ce pour de bonnes raisons. Il y a certaines choses que je ne laisserai pas passer et que je ne peux pas entendre de votre part.

En effet, je ne vous ai demandé qu'un seul document, et je ne l'ai jamais obtenu. Puisque l'on prétend nous faire voter sur les subventions allouées aux clubs sportifs, j'entends savoir non seulement quels sont les critères présidant à la manière dont vous en établissez les montants, mais encore comment les associations sportives réagissent. Je vous avais déjà précisé que mon souci allait davantage dans le sens d'augmenter que de diminuer la participation de la Ville au développement des sports, laquelle, en comparaison du soutien que celle-ci apporte à la culture, par exemple, est dérisoire.

Monsieur Hediger, vous avez beau jeu de me renvoyer de manière fort habile à mes études. C'est sympathique, mais je continuerai à vous châtier tant que je le pourrai, parce que je pense que, dans le domaine, un certain nombre de données nous manque à nous tous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Voilà un point dont vous devez tenir compte. Je ne sais pas comment les quatre-vingts conseillères et conseillers municipaux de ce Conseil peuvent se prononcer non seulement sur les subventions destinées au sport, mais sur les autres, sans posséder de données plus précises. Nous reparlerons des détails en débattant des amendements suivants. (*Quelques applaudissements.*)

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** M. Maudet m'a interpellé tout à l'heure concernant le versement de la subvention en échange des frais de carburant. Je crois l'avoir dit au moins une bonne douzaine de fois à la commission des finances et au bureau du Conseil municipal, mais je le répète avec plaisir ce soir devant le plénum: nous avons fait tout le nécessaire auprès du Conseil d'Etat; nous lui avons écrit et nous avons agi en parfaite transparence. Nous n'avons à ce jour reçu aucune information négative concernant le versement de la subvention dont il est question ici. En conclusion, nous estimons donc que nous y avons droit. Comme vous l'avez dit, nous verrons si ce montant est crédité à la Ville aux comptes 2002.

En tout cas, Monsieur Maudet, ce que j'ai compris ce soir, c'est que vous n'êtes pas prêt à vous pacser avec M. Hediger, et j'en suis très content. (*Rires.*)

*Mis aux voix, l'amendement concernant la diminution d'un montant de 127 255 francs correspondant au refus de la création d'un poste d'adjoint de direction est refusé par 35 non contre 33 oui.*

*Page 65, cellule 400202, Administration,  
groupe de comptes 331, Patrimoine administratif.*

**Le président.** Le prochain amendement a été déposé par M. le conseiller administratif Pierre Muller. Il fait partie du paquet d'amendements au sujet duquel il s'est expliqué cet après-midi. Je vous rappelle que, à l'issue des votes concernant celui-ci, le résultat sera blanc et nul. Il s'agit d'un ajustement des amortissements pour l'entretien et la sécurité des bâtiments sportifs, lequel n'a pas été voté en 2001. Cet amendement demande une diminution de 96 700 francs. L'ancien montant est de 126 250 francs et le nouveau serait de 29 550 francs.

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité.**

*Page 67, cellule 400206, Piscines,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Un amendement a été déposé par les groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 149 782 francs correspondant au refus de la création de deux nouveaux postes de gardiens de bains polyvalents. L'ancien montant est de 4 269 429 francs et le nouveau s'élèverait à 4 119 647 francs.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Nous souhaitons retirer cet amendement.

**Le président.** Il est donc retiré, Monsieur Oberholzer.

*Page 68, cellule 400208, Stades et salles,  
groupe de comptes 331, Patrimoine administratif.*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement de M. Muller demandant une augmentation de 37 667 francs, qui fait lui aussi partie du paquet d'amendements expliqué en début d'après-midi. Il s'agit de l'ajustement des amortissements du centre sportif du Bois-des-Frères, qui seront réalisés sur dix ans et non sur quinze. L'ancien montant est de 3 178 830 francs et le nouveau serait de 3 216 497 francs.

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité.**

*Page 68, cellule 4003, Incendie et secours (SIS),  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Un amendement a été déposé par les groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 101 467 francs correspondant au refus de la création d'un nouveau poste d'administrateur de réseaux locaux. L'ancien montant est de 26 658 723 francs et le nouveau serait de 26 557 256 francs

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.*

*Page 68, cellule 4003, Incendie et secours (SIS),  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous passons maintenant à l'amendement déposé par M. le conseiller administratif Hediger concernant la revalorisation de l'indemnité de prime professionnelle des sapeurs-pompiers. Il demande une augmentation de 1 733 870 francs. L'ancien montant est de 26 658 723 francs et le nouveau serait de 28 392 593 francs.

A ce sujet, le Conseil municipal est saisi de la motion préjudicielle M-253, déposée par MM. Daniel Sormanni, Gérard Deshusses, Damien Sidler et Jean-Pascal Perler, intitulée «Intégration des indemnités salariales du personnel municipal dans le salaire de base». Vous en avez reçu le texte. Une motion préjudicielle ayant la priorité sur tout autre objet, nous allons procéder de la manière suivante: nous donnerons la parole aux auteurs de cette motion uniquement concernant sa préjudicialité, j'insiste sur ce point. Si cette dernière est acceptée, nous discuterons du fond. Si la motion elle-même est acceptée, l'amendement déposé par

M. Hediger deviendra caduc. Je limite le temps de parole concernant la qualité préjudicielle de la motion à deux minutes par intervenant et par groupe politique.

*PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE*

Considérant:

- la disparité des indemnités salariales du personnel municipal;
  - la nécessité de la revalorisation desdites indemnités;
  - l'égalité de traitement entre les différentes fonctions municipales;
  - l'urgence de régler, pour l'année 2002, cette situation de façon globale,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à proposer au Conseil municipal, par la voie d'un arrêté municipal, une revalorisation des salaires de l'administration municipale, qui prenne en compte lesdites indemnités d'ici à la fin de mars 2002;
  - à mettre en vigueur ces nouvelles grilles salariales de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2002;
  - à déposer, dans les mêmes délais, un arrêté municipal qui couvre les dépenses budgétaires complémentaires pour 2002.

**M. Daniel Sormanni (S).** Il me revient de faire, au nom du groupe socialiste, une intervention qui n'est pas facile, je le reconnais, d'autant plus que nos collègues pompiers sont présents à la tribune du public. Je vais donc essayer de défendre cette motion, et tout d'abord sa préjudicialité. L'amendement de M. Hediger a été présenté à la commission des finances mercredi dernier, c'est-à-dire il y a trois jours. Après de multiples discussions et réflexions, après avoir reçu, également, des informations de la commission du personnel de la Ville de Genève, il a paru opportun au groupe socialiste de déposer cette motion préjudicielle; je vais tâcher de vous en expliquer la raison.

Il y a déjà de très nombreuses années, durant l'exercice du Conseil administratif précédent – mais cela n'a pas d'importance, car M. Hediger nous a confirmé que le Conseil administratif actuel entendait toujours aller dans cette direction – la commission des finances avait entrepris de discuter des nombreux cahiers d'indemnités concernant certains secteurs où il existe des indemnités pour un certain nombre d'activités difficiles et pénibles. Il y en a par exemple à la Voirie, parmi les tâches des concierges, au Grand Théâtre et ailleurs, ainsi qu'au SIS, évidemment. L'idée avait prévalu de simplifier ces nombreux cahiers d'indemnités

regroupant des rubriques importantes. De manière générale, cela revenait à supprimer les cahiers d'indemnités, sauf dans quelques cas particuliers, et à intégrer directement lesdites indemnités dans les salaires des collaborateurs.

A partir du moment où une fonction est définie, elle mérite un salaire par rapport aux différents critères qui la déterminent. A la Ville de Genève, comme dans toutes les collectivités publiques d'ailleurs, chaque fonction est analysée par des services dont c'est la tâche spécifique.

Il faut reconnaître que, à l'époque de la création de ces nombreuses indemnités, il était difficile, voire même impossible, de revaloriser certaines fonctions dans notre municipalité. Du côté du Parti socialiste, surtout pour certains anciens de notre Conseil – pour ma part, j'y siége depuis 1979, mais d'autres y sont depuis encore plus longtemps – nous avons constaté qu'il n'était pas possible qu'une majorité du Conseil municipal se forme en faveur de la revalorisation des salaires, et notamment des bas salaires.

Par conséquent, la solution la plus judicieuse que nous ayons trouvée a consisté à instaurer un certain nombre d'indemnités. D'après ce que l'on nous a dit, celles qui concernent le SIS datent de 1972. A cette époque, cette solution pouvait paraître justifiée; or la situation est différente aujourd'hui, et ce d'autant plus que l'Alternative est majoritaire en Ville de Genève depuis de nombreuses années. En conséquence, il doit pouvoir se former une majorité favorable à la revalorisation des salaires d'un certain nombre de catégories du personnel de l'administration municipale.

Nous estimons que ces indemnités, qui sont d'un autre âge, doivent être supprimées en tant que telles et complètement intégrées au salaire des collaborateurs concernés. Ainsi, ils les toucheront tout au long de l'année, même en cas de maladie, et bien entendu aussi dans le cadre de la caisse de retraite. D'après ce que nous avons appris, c'est, semble-t-il, le cas du SIS, mais pas forcément de certains autres services de l'administration. Par conséquent, on observe qu'il y a déjà, à ce titre-là, une certaine inégalité de traitement.

Nous ne nous opposons donc pas à la revalorisation de ces indemnités, mais nous ne pensons pas qu'elle doit se faire en réajustant les indemnités elles-mêmes. En effet, ce sont les salaires de ces catégories de travailleurs qui, selon nous, doivent être réévalués à une juste mesure alors qu'ils ne l'ont pas été depuis trente ans, dans certains cas, ce qui n'est pas normal.

Nous souhaitons que, pour toute l'administration municipale et non pas seulement pour les pompiers, les salaires eux-mêmes et non les indemnités qui s'y ajoutent soient revalorisés. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il n'est pas opportun de voter aujourd'hui la revalorisation des indemnités des pompiers, ce que nous regrettons en soi.

Nous voulons que le Conseil administratif s'attelle à la tâche de revaloriser ces salaires – il nous a dit qu'il le faisait et pouvait y parvenir dans de brefs délais – et vienne rapidement, vers les mois de mars ou d'avril, nous présenter des projets de réajustement de ces catégories salariales. Cela entraînerait une modification de l'arrêté municipal sur les salaires ainsi que du budget 2002, parce que nous entendons bien imposer le fait que ces modifications soient effectives dès le premier janvier 2002.

*Préconsultation sur la préjudicialité de la motion*

**M. Pierre Maudet** (R). Je m'exprimerai uniquement sur la préjudicialité de la motion, et plus brièvement que mon préopinant. Le groupe radical – de même, j'imagine, que les groupes démocrate-chrétien et libéral – pensait se prononcer ce soir sur la question des indemnités. Cependant, puisque la gauche semble vouloir reporter le débat et le rendre plus général, nous soutiendrons la qualité préjudicielle de cette motion.

**M. Alain Comte** (AdG/TP). Pour nous, il est hors de question de reporter le débat concernant ces indemnités. Le personnel du SIS, lésé depuis de nombreuses années, a déjà eu la sagesse d'attendre que la situation financière de la Ville soit meilleure, ce qui est le cas aujourd'hui. Il est, par conséquent, dommage que les socialistes et les Verts ne suivent pas le reste de la gauche dans ce cas-là.

L'augmentation demandée à hauteur de 1 733 870 francs découle, je vous le rappelle, d'un rapport du Service des ressources humaines et du Contrôle financier. Nous ne pouvons qu'avoir confiance en leur manière de procéder et nous ne saurions douter de la solution à laquelle ils ont abouti. Nous n'avons aucune raison de ne pas croire les auteurs de ce rapport qui concluent que, effectivement, le personnel du SIS est lésé. Nous refuserons donc cette motion préjudicielle, et nous voulons voter ce soir l'amendement de M. Hediger. Nous demandons le vote à l'appel nominal sur ce point.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). J'avoue être un peu surpris par cette motion préjudicielle. En effet, il y est dit qu'il existe un problème au niveau des indemnités, une inégalité de traitement, et que, par conséquent, il faut prendre des décisions pour réparer l'injustice que subissent certaines catégories de l'administration municipale, notamment au SIS. Je ne comprends donc pas pourquoi, lorsqu'il s'agit d'aller de l'avant dans ce sens, il faut différer d'agir.

Pour ma part, je constate que la proposition de M. Hediger au nom du Conseil administratif a été négociée avec les représentants du personnel concerné et vise justement à réparer une injustice – partiellement, il est vrai. Le traitement de cet amendement ne doit donc pas attendre davantage. Il aurait été plus logique de demander au Conseil administratif de s'engager à régler toutes ces questions dans les plus brefs délais, et c'est ce que je fais. Cependant, concernant le SIS, puisqu'il y a un accord entre le Conseil administratif et le personnel concerné, et puisque cette injustice dure depuis très longtemps, je ne vois pas pourquoi il faudrait repousser à plus tard le règlement du problème.

Personne ne garantit que cela va se faire dans les délais évoqués tout à l'heure, et je crains surtout que, plus tard, ces derniers deviennent trop importants et que l'on vienne nous dire qu'une attribution rétroactive des indemnités au 1<sup>er</sup> janvier 2002 entraînerait tout à coup une charge trop importante. J'ai entendu certains conseillers municipaux s'affoler en constatant que le chapitre des dépenses du personnel augmentait lorsqu'il s'agissait, par exemple, de la petite enfance, notamment concernant le deuxième pilier. Exactement de la même manière, ils vont nous dire ensuite que nous ne nous rendons pas compte de l'augmentation importante de la ligne budgétaire concernant les charges du personnel.

Eh bien, nous préférons réparer cette injustice aujourd'hui, quitte à ce que le Conseil administratif procède très rapidement, au début 2002, à la résolution de tous les autres problèmes. L'intégration des indemnités dans le salaire rejoint tout à fait notre point de vue; nous verrons tout à l'heure ce qu'il en est, si la motion préjudicielle est acceptée, mais, en tout cas, pour notre part, nous la refuserons et voterons l'amendement de M. Hediger.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Le groupe libéral va accepter la préjudicialité de cette motion. Nous parlerons tout à l'heure du fond de la motion, et nous nous réjouissons d'entendre alors quelques-uns des intervenants parler de la préjudicialité, puisqu'ils viennent de s'exprimer sur le fond...

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Permettez-moi tout d'abord de m'étonner de cette motion préjudicielle. En effet, j'ai expliqué longuement et récemment aux membres de la commission des finances, de même qu'à ceux du bureau du Conseil municipal qui préparaient cette séance budgétaire, que mon amendement faisait suite à une étude menée dans l'ensemble de l'administration sur les indemnités.

Je le répète, les pompiers ont demandé la révision de leurs indemnités en 1996, mais, en raison des difficultés économiques d'alors, je leur avais conseillé

d'attendre un moment plus propice, ce qu'ils ont fait. Et, cette année, ils sont venus me demander où en était la situation. C'est à cette occasion que j'ai discuté de la question avec mes collègues, ce qui nous a conduits à entreprendre l'étude que je viens de mentionner. Celle-ci a montré qu'il existait des inégalités dans l'administration, notamment au détriment du personnel du SIS. Nous avons donc demandé que l'étude soit plus détaillée et détermine la différence entre les indemnités versées actuellement aux collaborateurs du SIS et le montant auquel elles devraient s'élever.

Cette différence est importante. Aujourd'hui, les collaborateurs du SIS reçoivent une indemnité mensuelle de 550 francs. Or les responsables de l'étude menée par le Service des ressources humaines et du Contrôle financier ont démontré, avec des critères précis, soit une évaluation par points des risques liés à certaines fonctions, que, par rapport au reste de l'administration, l'ajustement des indemnités du SIS était en retard et qu'il fallait les porter à 820 francs. Il y a donc une différence de 270 francs par mois, donc de 3240 francs par an, entre les indemnités versées actuellement et le montant qu'elles devraient atteindre. C'est une différence considérable, qui porte sur des sommes importantes, et cela fait des années que dure cette injustice.

Je m'étonne donc de cette motion préjudicielle. Il s'agit d'une méthode traditionnelle, que je connais en tant que syndicaliste, mais qui me surprend de la part de Daniel Sormanni. Si j'avais demandé, il y a quelques mois, un crédit pour l'augmentation de ces indemnités, on m'aurait dit d'attendre l'étude du budget pour le faire. Excusez-moi de vous signaler, Mesdames et Messieurs, que, jusqu'au vote qui aura lieu tout à l'heure, c'est-à-dire jusqu'à la dernière minute, n'importe quelle modification peut être apportée au budget.

Je rappelle également que l'indemnité des sapeurs-pompiers avait été introduite suite à leur grève du zèle de 1972. C'est cela – et vous le savez très bien, Monsieur Sormanni – qui a donné une impulsion pour l'attribution d'indemnités à l'ensemble de l'administration. C'est grâce à ce mouvement mémorable de 1972 que cela s'est produit. Mais, depuis lors, ces indemnités ont augmenté dans les autres services tandis que, pour les sapeurs-pompiers, elles sont restées au niveau de la simple indexation.

Je conclus en soulignant l'accroissement des tâches impliquées par cette fonction. En 1975, les sapeurs-pompiers ont procédé à 3000 interventions alors que, à la fin de l'année 2001, on en comptera environ 8000, avec le même nombre de collaborateurs.

C'est pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, que je vous demande de refuser cette motion préjudicielle. Je répète ce que j'ai dit à la commission des finances: le Conseil administratif est favorable à l'unanimité à l'augmentation de

cette indemnité. Nous en avons discuté cette semaine avec la commission du personnel, à laquelle nous avons confirmé que nous allions proposer cet amendement, ce soir. Et cette commission, par la voix de son président, M. Gérard Crettenand, soutient la position du Conseil administratif. Nous avons pris l'engagement, devant ses représentants, d'étudier dans quelle mesure certaines indemnités pourraient être intégrées aux salaires; cela sera examiné lors des séminaires organisés par le Conseil administratif pour étudier ce problème dans l'ensemble de l'administration. Toutefois, cela demande des négociations.

C'est pour cela que je ne puis accepter aujourd'hui le principe d'une motion préjudicielle, qui équivaut à refuser un traitement équitable à une partie des collaborateurs de la Ville de Genève.

**M. Manuel Tornare, maire.** J'aimerais m'exprimer en tant que maire et au nom du Conseil administratif, unanime concernant cette question. A ce propos, je vous signale que l'ancien patron qu'est Pierre Muller est d'accord avec ces indemnités, comme M. Hediger vient de le rappeler.

Nous avons demandé au Service des ressources humaines un rapport concernant ce type d'indemnités. Certains au sein du groupe socialiste estiment que ce document a été rendu tardivement. Or il faut quand même dire, à la décharge de ce service, que nous exigeons de lui énormément de travail depuis une année, concernant les collaborateurs temporaires, par exemple. Mes collègues peuvent le confirmer: nous leur demandons sans cesse de rendre des rapports, de mener des études... Il s'agit d'une petite équipe et M. Santoni, qui la dirige, est débordé de travail; il faut tenir compte de cela dans nos impératifs et ne pas exagérer. Je le dis pour expliquer l'envoi tardif du rapport dont il est question ici.

Comme l'a dit André Hediger, adapter les indemnités destinées au personnel du SIS permettrait de rétablir une certaine égalité de traitement au sein de l'administration municipale. C'est pour cela que je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver cet amendement. Comme je l'avais dit à l'assemblée du Parti socialiste, ce qui me gêne et qui m'a toujours gêné, c'est qu'il y a des inégalités de traitement concernant d'autres formes d'indemnités. Il est vrai qu'il en existe d'obsoletes, par exemple les 22 francs que les fonctionnaires ou les conseillers administratifs reçoivent pour les frais de téléphone, indemnités grotesques datant de 1924, alors que l'on obligeait certains fonctionnaires, surtout les conseillers administratifs, à avoir le téléphone chez eux en cas d'incendie. C'est ridicule, et ces indemnités-là devraient être supprimées.

M. Hediger, mon collègue et camarade, vient de rappeler que je vais organiser, en tant que maire, un séminaire du Conseil administratif au mois de février. A l'ordre du jour figurera, entre autres, une réflexion générale concernant les

indemnités, notre souci étant de rétablir une certaine égalité de traitement. Nous discuterons également de la question des heures supplémentaires et du statut du personnel de la fonction publique municipale, lequel est complètement dépassé, à mon avis. Je crois donc qu'il faut raison garder ce soir. Je n'aimerais pas que vous créiez un climat social tendu avant Noël; ce serait vraiment injuste.

**Le président.** Monsieur Comte, pour la bonne forme, je vous pose la question suivante: l'appel nominal que vous avez demandé tout à l'heure concerne-t-il bien le vote sur la préjudicialité de la motion?

**M. Alain Comte (AdG/TP).** Oui.

**Le président.** Etes-vous suivi? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) C'est le cas. Si cette préjudicialité est acceptée, nous engagerons le débat quant au fond de la motion, puis nous lèverons la séance durant un quart d'heure.

**Mise aux voix à l'appel nominal, la préjudicialité de la motion est acceptée par 53 oui contre 18 non.**

*Ont voté oui (53):*

M. Michel Anchieri (L), M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Brogginini (Ve), M<sup>me</sup> Sophie Christen (L), M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M. Olivier Coste (S), M<sup>me</sup> Barbara Cramer (L), M. Marc Dalphin (Ve), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Roger Deneys (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Sacha Ding (L), M. Guy Dossan (R), M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R), M. Michel Ducret (R), M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon (DC), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Alain Fischer (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Alain Gallet (Ve), M. René Grand (S), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R), M. François Harmann (L), M. François Henry (L), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. André Kaplun (L), M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Bernard Lescaze (R), M. Alain Marquet (Ve), M<sup>me</sup> Christina Matthey (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Peter Pirkli (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S), M. Guy Savary (DC), M. Armand Schweingruber (L), M. Damien Sidler (Ve), M. Daniel Sormanni (S).

*Ont voté non (18):*

M. Alain Comte (AdG/TP), M<sup>me</sup> Eustacia Cortorreal (AdG/TP), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M<sup>me</sup> Fatiha Eberle (AdG/SI), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. Jacques François (AdG/SI), M<sup>me</sup> Monique Guignard (AdG/TP), M<sup>me</sup> Liliane Johner (AdG/TP), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M<sup>me</sup> Ruth Lanz (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Souhail Mouhanna (AdG/SI), M<sup>me</sup> Isabel Nerny (AdG/SI), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. François Sottas (AdG/TP), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AdG/TP), M<sup>me</sup> Marie Vanek (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):*

M<sup>me</sup> Micheline Gioiosa (L), M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan (Ve), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP), M<sup>me</sup> Evelyne Strubin (AdG/SI), M. René Winet (R).

*Présidence:*

M. Pierre Losio (Ve), président, n'a pas voté.

**Le président.** Il est 23 h 05. Il me semble que le résultat du vote est suffisamment tranché pour que nous puissions entamer le débat sur le fond immédiatement, à moins que soient prévues de longues prises de parole dans ce cadre. Il me semble, néanmoins, que les interventions précédentes ont déjà porté sur le fond, c'est pour cela que je vous propose d'en débattre avant de lever la séance. (*Appro- bation des conseillers municipaux.*) J'ouvre donc le débat sur le fond de cette motion préjudicielle, que nous voterons avant de suspendre la séance.

#### *Préconsultation sur la motion préjudicielle*

M<sup>me</sup> **Liliane Johner** (AdG/TP). Nous ne pouvons bien évidemment que prendre acte du résultat du vote sur la préjudicialité de cette motion, mais nous voulons quand même vous dire que notre groupe aurait préféré voter l'amendement présenté par le conseiller administratif. En effet, il s'agissait pour nous d'une question d'équité, puisque, depuis des années, les pompiers sont spoliés d'une indemnité qui leur est due. Le débat d'aujourd'hui n'aurait pas porté sur l'attribution des responsabilités ayant occasionné cette inégalité de traitement par rapport aux autres fonctions municipales, mais il aurait bien eu pour but de corri- ger cette injustice.

Il est vrai que la question des indemnités mérite une étude approfondie. A notre avis également, il est évident que la revalorisation des salaires doit l'emporter et que l'on ne doit pas les compléter au moyen de primes. Si le groupe socialiste avait voulu déposer une motion concernant cette question lors d'une prochaine séance plénière, nous l'aurions soutenue, mais il est illusoire de penser qu'une étude sur toutes les indemnités de l'administration municipale puisse être réalisée en l'espace de trois mois. Ce n'est pas en parlant de rétribution rétroactive que vous allez convaincre le personnel du SIS.

Nous aurions dû donner aujourd'hui un signe clair signifiant que nous ne pouvons admettre que perdure cette inégalité. Ceux qui nous donnent des leçons de syndicalisme feraient bien de se regarder dans un miroir. En effet, en ce qui concerne le personnel, nous avons des doutes quant à ce que défendent vraiment les socialistes et les Verts. (*Applaudissements de spectateurs dans la tribune du public.*)

**Le président.** Je prie les personnes se trouvant à la galerie du public de bien vouloir ne manifester ni leur approbation ni leur désapprobation.

**M. Pierre Maudet (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous allons peut-être vous surprendre mais, sur le fond, nous sommes finalement assez d'accord avec le Parti du travail, dans le sens où il est vrai que cette pratique des indemnités et la bible – puisque c'est ainsi qu'on l'appelle – qui recense toutes ces indemnités concernant les différents corps de métiers de la Ville de Genève est une aberration. Dans le cadre de la refonte de la grille salariale des employés de la Ville de Genève, il faudrait peut-être songer à intégrer ces indemnités aux salaires. Je pense que nous formons une majorité assez large dans ce Conseil municipal, mais également au Conseil administratif, pour être favorable à une entrée en matière à ce sujet.

Nous n'avons qu'un seul reproche à formuler, et nous l'avons évoqué tout à l'heure au cours de la discussion concernant la qualité préjudicielle de la motion: c'est le moment tardif auquel on vient nous présenter cet amendement. C'est à minuit moins cinq que cela se fait, pour utiliser une expression imagée qui n'est cependant pas très loin d'être littéralement exacte, soit cinq minutes avant le dépôt du budget, et après de nombreuses années – tous les intervenants l'ont dit – années durant lesquelles le mécanisme d'adaptation des indemnités en faveur des pompiers a été bloqué alors que celui-ci a été respecté concernant d'autres corps de métiers. Ce retard n'est pas admissible. Les auteurs de cette «cacade» sont dans cette direction... (*M. Maudet désigne le Conseil administratif.*)

Pour notre part, nous nous abstenons lors du vote de cette motion préjudicielle. Nous nous réjouissons cependant de pouvoir entrer en matière, mais, je le répète, nous défendons absolument le principe d'une intégration des indemnités aux salaires. Celles-ci sont méritées par les gens qui doivent les recevoir, en raison des risques qu'ils encourent tous les jours. On ne peut pas en dire autant des magistrats...

**M. Daniel Sormanni (S).** J'ai entendu des propos peu agréables à l'égard des membres du Parti socialiste, mais nous les assumerons sans problème. Mesdames et Messieurs, malgré la position que nous défendons ici aujourd'hui, nous n'avons absolument rien contre la revalorisation des salaires, contrairement à ce que certains disent. Précisément, nous voulons qu'elle ait lieu, mais nous la réclamons pour l'ensemble du personnel de l'administration municipale qui la mérite. Reconnaissons que ce n'est pas ce qui a été fait jusqu'à maintenant! Malheureusement, nous avons tardé et nous nous apercevons aujourd'hui qu'il y a des inégalités. Le délai est quand même un peu court – trois jours avant le vote du budget – pour venir présenter à la commission des finances le résultat du rapport concernant les indemnités évoqué par M. Hediger. Il nous a précisé que celui-ci avait demandé plus de temps que prévu car ses responsables avaient pris la peine – et nous les en remercions – de réaliser une étude générale et non pas uniquement limitée au SIS. Nous profitons de cette opportunité pour suggérer de considérer maintenant l'ensemble des indemnités de l'administration municipale, parce que nous poursuivons justement l'objectif de régler le problème, soit en revalorisant ces indemnités, soit, pour la plupart, en les intégrant aux salaires.

En conséquence, nous voulons que la question des indemnités soit résolue rapidement avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002! Cela est tout à fait possible, même avec une rétroactivité de quelques mois. On ne va pas nous dire le contraire. C'est la raison pour laquelle nous voulons adopter cette méthode-là et non celle qui consiste à revaloriser uniquement les indemnités du SIS aujourd'hui. Dans le cas contraire, nous nous retrouverons demain face aux revendications d'autres entités administratives percevant des indemnités, lesquelles sont très disparates.

Je vais vous en donner un exemple, puisque j'ai les chiffres sous les yeux: un concierge au Victoria Hall reçoit une indemnité de 611 francs par mois; au Service des pompes funèbres et cimetières, celle-ci s'élève à 681 francs par mois; le personnel de scène du Grand Théâtre touche 698 francs par mois, et les pompiers perçoivent 550 francs par mois. Ce n'est pas juste, je vous l'accorde. Par contre, si l'on passe de 550 francs à 940 francs – M. Hediger a parlé de 820 francs, mais je cite le chiffre que j'ai ici, je ne sais pas lequel a été accepté par le Conseil administratif – on crée une nouvelle inégalité. Elle a éventuel-

lement sa raison d'être, mais, ce faisant, on ne règle nullement le problème de la disparité des indemnités.

Alors, résolvons-le comme il faut! Je crois que cela est possible. M. Hediger nous a confirmé que l'étude complète des indemnités de la municipalité est déjà réalisée, alors agissons et réglons ce problème raisonnablement au cours de l'année 2002, avec, nous y tenons, effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier. Personne n'y perdra rien, au contraire, puisque ces indemnités seront intégrées au salaire et à la caisse de retraite. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il semble que, sur ce dernier point, ce soit déjà le cas au SIS, mais pas pour toutes les autres catégories du personnel municipal, ce qui est parfaitement anormal. C'est là aussi une inégalité à laquelle il faut remédier. Faisons-le maintenant, parce que, autrement, je vous fiche mon billet – et j'emploie cette expression à dessein – que ce ne sera pas fait avant plusieurs années.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Il ne faudra pas compter, ce soir, sur le groupe libéral pour venir au secours d'un combat qui semble bien engagé au sein même de l'Alternative. Lorsque le magistrat en charge du département des sports et de la sécurité a présenté son amendement, nous en avons certes compris le bien-fondé, la justesse et la pertinence. Nous avons cependant été étonnés – je ne dis pas surpris, parce que nous ne le sommes pas dans le cadre de la gestion générale dudit département – que cette proposition arrive si tard. Certains d'entre nous étaient favorables à un refus pour manifester leur mauvaise humeur, mais les plus sages et les plus raisonnables se sont dit que, finalement, les collaborateurs du SIS méritaient que l'on réévalue et réajuste leurs indemnités.

Cela étant dit, nous nous voyons maintenant face à une motion préjudicielle émanant du Parti socialiste et soutenue par les Verts. A ce propos, nous considérons également qu'il est tout à fait intéressant de revoir la grille salariale de la fonction publique, de réévaluer les indemnités et de les intégrer aux salaires. Nous doutons simplement que cela puisse se faire en deux mois. Nous pensons que la commission des finances, si c'est à elle que cet objet est renvoyé, va s'y atteler rapidement et que son président va mener ce combat tambour battant.

Cependant, comme l'a très bien rappelé M. Sormanni tout à l'heure, en s'exprimant sur la qualité préjudicielle ou sur le fond de la motion, je ne sais plus, heureusement ou malheureusement, cela fait plusieurs années que l'Alternative est majoritaire. Nous n'entendons pas nous prononcer ce soir à ce sujet, car il est un peu tard pour revoir cette grille salariale. Nous allons donc également nous abstenir lors du vote concernant cette motion préjudicielle. Nous examinerons avec beaucoup d'attention son contenu à la commission des finances, si elle y est renvoyée.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Après ce que j'ai entendu de la part du représentant du groupe socialiste, je dois dire que nous avons ce soir la preuve qu'il ne suffit pas d'avoir une majorité de gauche dans un parlement ou dans un exécutif; c'est d'ailleurs ce que l'on constate également ailleurs qu'à Genève. On voit donc que ce qui compte avant tout, c'est que le personnel s'engage dans la lutte, et après, tout va bien...

Ce qui se passe ce soir démontre une curieuse manière de voir les choses. Quand il y a une injustice, on n'essaie pas de la réparer mais, au nom de l'existence d'une autre injustice, on affirme que l'on ne va pas remédier à la première et que l'on préfère attendre que toutes soient réparées en même temps. C'est un curieux raisonnement. Quand nous avons la possibilité de réparer une injustice, il faut le faire tout de suite et se servir de cette propension pour agir de même avec les autres. Si, au contraire, on attend que toutes se règlent en même temps, on attendra très longtemps, tout le monde le sait.

Permettez-moi de le dire, cette motion préjudicielle est une manœuvre de diversion, même si certains parmi ses auteurs sont sincères. En tout cas en ce qui concerne l'Alliance de gauche, nous nous sommes toujours opposés aux attaques contre les salaires de la fonction publique municipale et notamment à leur blocage; nous resterons fidèles à nos engagements. Certains, prétextant une situation économique difficile, étaient favorables au gel des salaires, c'est-à-dire à la diminution du pouvoir d'achat de la fonction publique municipale. Que nous soyons au sein d'un parlement, de l'exécutif ou de l'opposition, notre ligne politique reste la même: défendre les travailleurs et les salariés qui, surtout dans l'administration municipale, font tout ce qu'ils peuvent en faveur de la population et pour venir en aide, en cas de catastrophe, à celles et ceux qui en ont besoin.

Nous soutenons donc l'amendement de M. Hediger et demandons à nos amis socialistes d'accepter que l'indemnité demandée soit versée aux sapeurs-pompiers. Nous demandons en outre, selon l'engagement du Conseil administratif, qu'il revienne rapidement présenter au Conseil municipal un projet d'arrêté permettant de régler l'ensemble des problèmes relatifs à ces indemnités et aux inégalités que d'autres catégories du personnel subissent encore. J'espère que mon appel sera entendu.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Je tiens également à souligner un ou deux points. Premièrement, les difficultés particulières rencontrées dans l'exercice d'une profession doivent être reconnues et rémunérées. On sait depuis longtemps que les inégalités de traitement doivent être examinées dès que possible; c'est, en effet, ce que disent souvent les syndicalistes et les partis qui en comptent le plus. Tenant compte des propos de M. Mouhanna, nous pourrions estimer que les magistrats

en fonction depuis des années et qui ont été formés à l'école du syndicalisme auraient pu faire cette proposition depuis très longtemps. Ils se seraient peut-être heurtés au refus du Conseil municipal mais, au moins, ils auraient montré qu'ils avaient une considération différente des types d'activités et estimaient qu'il fallait reconnaître certaines particularités dans l'exercice de professions déterminées et les rémunérer en réévaluant le salaire lui-même. La preuve, c'est que l'on considère ces indemnités comme une partie du salaire, puisqu'elles sont soumises à la loi sur la prévoyance professionnelle et à l'impôt.

Je suis désolé de le dire: une certaine gauche prétend habituellement que la volonté de partager le salaire est du paternalisme. Est-ce à nous de rappeler que l'attitude du Conseil administratif ou, du moins, de certains de ses membres pendant longtemps, a été finalement du paternalisme?

En outre, pourquoi les salariés auxquels justice n'a pas été rendue depuis si longtemps ne se sont-ils pas exprimés? Est-ce parce qu'ils étaient sages, ou leur a-t-on dit qu'il fallait qu'ils le soient? Cela nous étonne quand même quelque peu.

Enfin, cela fait maintenant dix ans que l'Alternative est majoritaire au Conseil administratif, puisqu'elle y a été représentée d'abord par trois magistrats sur cinq, et maintenant par quatre sur cinq. Et M. Hediger arrive à la dernière minute pour nous dire qu'il faut régler des problèmes d'indemnités! Ce n'est pas sérieux, et ce n'est pas à nous d'assumer cela! Si une discussion sérieuse est à mener au sein de l'Alternative à ce sujet, nous nous retirerons volontiers. Elle ne peut avoir lieu ce soir, mais je pense que ceux qui, à la dernière minute, veulent attribuer ces indemnités aux sapeurs-pompiers pourraient aussi se demander pourquoi ils ne sont pas eux-mêmes intervenus plus tôt.

Pour conclure, nous tenons donc à dire qu'il doit sans doute y avoir une discussion au sein de l'Alternative, sans nous – c'est une question de politesse de notre part. Cependant, à considérer le fond de la question, il n'est absolument pas normal que, sur tous les bancs de l'Alternative, y compris sur ceux où l'on prône seulement maintenant l'attribution de ces indemnités, l'on ait attendu si longtemps pour soulever la question. Nous invitons ceux qui ont voulu nous adresser des reproches tout à l'heure, plutôt du côté de l'extrême gauche, à faire aussi leur petit examen de conscience.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** J'aimerais tout d'abord dire au Conseil municipal que je ne souhaite pas m'immiscer dans un débat interne au sein de l'Alternative. Je souhaite également souligner que je n'ai pas été formé à l'école syndicale, pas plus qu'à l'école patronale, mais tout simplement à l'école des responsabilités. C'est la raison pour laquelle je n'arrive pas à saisir pourquoi

certaines membres du Conseil municipal ont une vision assez étrange de l'équité en matière salariale.

Personnellement, j'ai toujours lutté contre le traitement salarial à deux vitesses concernant le personnel. C'est pourquoi j'ai soutenu cet amendement, avec le Conseil administratif à l'unanimité. Ce n'est que justice, si l'on songe aux indemnités qui n'ont pas été versées pendant des années au personnel du SIS.

Je vous ai tous écoutés avec attention, et j'espère que la raison va finalement l'emporter ce soir. En effet, ce débat est parfaitement nuisible à l'image que nous souhaitons donner de nous en matière de responsabilité politique, justement. Quand un conseiller municipal se tourne avec mépris vers le Conseil administratif et dit que la «cacade» se situe ici, j'ai envie de lui dire, comme l'Escalade est proche, que c'était en 1602 que le duc Emmanuel de Savoie a fait une «cacade». Je rappelle aux radicaux que, plus récemment, en 2001, ils en ont fait une belle, de «cacade»! C'était il n'y a pas si longtemps que cela!

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Depuis un moment, certains propos étonnants sont tenus ici. Tout le monde reconnaît que la faute incombe au Conseil administratif de n'avoir pas bien fait son travail durant des années et, éventuellement, que le Conseil municipal n'a pas fait le sien non plus. On peut d'ailleurs ajouter qu'il est étonnant que les syndicats aient été si faibles et qu'ils n'aient pas, eux non plus, fait leur travail. En outre, tout le monde s'accorde à dire qu'il faudrait rétablir la justice par rapport aux indemnités du personnel du SIS. Je suis complètement effaré de constater que, faute de pouvoir sanctionner le Conseil municipal, le Conseil administratif et les syndicats, tout le monde sauf nous est d'accord de sanctionner les travailleurs! Expliquez-moi...

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Je suis très étonné que M. Pattaroni veuille nous donner des leçons en matière d'engagement syndical en faveur des travailleurs. J'ai rappelé tout à l'heure que l'Alliance de gauche s'était justement battue pour faire face aux attaques contre la fonction publique municipale, et qu'elle a été largement minoritaire dans cette lutte. Rappelez-vous, Monsieur Pattaroni, qu'il y a même eu certaines assemblées du personnel où les représentants de l'Alliance de gauche présents avaient été minorisés. Certains responsables du Conseil administratif, présents eux aussi, avaient expliqué que, s'ils n'acceptaient pas les mesures prises, ce serait la catastrophe municipale et que le budget ne serait pas accepté: la situation était «dramatique».

Par conséquent, quand vous venez nous dire – à nous! – que nous nous sommes tus depuis très longtemps malgré le gel des annuités et des mécanismes

salariaux, d'une part, je trouve cela discourtois à notre égard et, de l'autre, j'estime que vous faites preuve d'un certain manque de bon sens et d'honnêteté. Il ne faut pas nous adresser ce reproche-là. Aujourd'hui, nous relevons l'existence d'un problème. D'ailleurs, vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas avoir pris d'initiatives concernant les indemnités, alors que nous en ignorions nous-mêmes le contenu.

Cette question est apparue lors des récentes discussions entre le Conseil administratif et le personnel concerné. On nous a dit qu'une étude avait été menée à ce sujet; et ce n'est pas ce soir, à la dernière minute, que l'affaire a été abordée pour la première fois. On en a déjà parlé à la commission des finances, puisque M. Hediger est venu s'en expliquer lors de son audition.

Je ne sais pas ce qui se passe soudain ce soir: tout le monde essaie de trouver des arguments et des prétextes pour refuser d'entrer en matière, parce que l'on n'ose pas dire carrément que l'on ne veut absolument pas régler ce problème – mais je suis sûr que, parmi nos amis socialistes, comme je l'ai dit tout à l'heure, certains veulent le régler. Ce sont d'ailleurs les mêmes qui s'opposent continuellement à toute mesure susceptible d'aller dans le sens de l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés de la fonction publique municipale. Aujourd'hui, ils se réjouissent de dire qu'il s'agit d'un débat interne à l'Alternative, comme s'il n'y en avait jamais au sein des partis de l'Entente.

Mesdames et Messieurs, ne soyez pas étonnés de la situation! Nous, en tout cas, nous n'avons pas adhéré à l'Alternative parce que nous l'adorons, mais parce que nous sommes sûrs qu'elle est capable de mener une bonne politique, et elle mène une très bonne politique! Nous voudrions qu'elle continue ainsi. Si, de temps en temps, il y a des divergences entre les groupes de l'Alternative – ce qui est tout à fait normal – nous sommes absolument persuadés qu'elles peuvent être surmontées. C'est la raison pour laquelle je demande à nos amis socialistes, ce soir, de ne pas donner le spectacle d'une division de l'Alternative. Vous, membres de l'Entente, vous la souhaitez, vous faites tout pour cela, alors que les différents partis de l'Alternative ne sont pas en désaccord sur le fond!

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Je voudrais formuler un certain nombre de remarques de fond sur l'injustice dont il est question ici. Ceux qui prétendent que les indemnités des collaborateurs des autres secteurs de l'administration sont approximativement les mêmes que celles des sapeurs-pompiers n'ont pas compris la situation. Ces indemnités ont été attribuées aux diverses fonctions selon des critères d'appréciation allant de 1 à 5 points; ceux-ci ont été appliqués à l'ensemble des métiers représentés dans l'administration municipale et, plus particulièrement, au SIS.

Il s'agit des risques accrus d'accident, des travaux pénibles et salissants, des horaires irréguliers et, en l'occurrence, du travail de nuit. Il ne faut pas oublier le risque de maladie professionnelle, dues aux interventions que les sapeurs-pompiers doivent effectuer, danger que tout le monde n'encourt pas dans l'administration. Je cite encore la nécessité d'être polyvalents imposée à ces collaborateurs. Ce sont là les quelques critères de base retenus.

Les responsables de l'étude mentionnée ont donc appliqué ces critères – 1 à 5 points – aux différentes fonctions des collaborateurs de l'administration. Selon le nombre de points, certains peuvent recevoir par exemple une indemnité de 400 francs par mois; mais pour le SIS, si l'on veut respecter ce même système d'évaluation, les collaborateurs devraient toucher 820 francs. Voilà ce que je voulais dire pour rendre la situation bien compréhensible. Et cela n'a pas de sens de prétendre que, pour telle fonction, les collaborateurs reçoivent à peu près la même indemnité que les pompiers.

J'ajoute que cette étude a été menée très sérieusement. Nous disposons enfin d'un document sur lequel nous pouvons nous baser. Je conviens, avec M. Pattaroni, que nous l'avons reçu au dernier moment. A mon avis, l'essentiel est qu'une étude a été réalisée et que nous disposons maintenant des éléments de base pour évaluer l'ensemble des indemnités concernant la fonction publique. Comme je l'ai dit au Conseil administratif, je remercie les fonctionnaires qui ont mené cette étude durant plusieurs mois. Cela a représenté un travail important, parce qu'il a fallu étudier les règlements de tous les services et tenir compte, dans chaque cas, des indemnités correspondantes pour aboutir à une étude vraiment valable.

Monsieur Mouhanna, je ne sais pas si l'histoire se répète; en principe, tel n'est pas le cas, mais ici... Je suis d'accord avec vous, Monsieur Mouhanna. En effet, la grève du zèle des pompiers, en 1972, a donné lieu à l'attribution d'indemnités au SIS et à d'autres services de l'administration, de même qu'à l'établissement du statut du personnel du SIS et à la retraite de ses membres à 57 ans, vu la pénibilité de leur travail.

Trente ans après, les faits se répètent: en 1972, Roger Dafflon était le seul des quatre conseillers administratifs à défendre les pompiers. Et dans les autres Conseils administratifs, il y en avait deux de la gauche à ce moment-là et trois de l'Entente nationale. Ce soir, je suis seul moi aussi. Vous voyez, Monsieur Mouhanna, je partage votre opinion. Cependant, l'attitude des quatre autres conseillers administratifs n'est plus la même et nous sommes du même avis! Par conséquent, que le Conseil municipal suive les cinq conseillers administratifs, c'est-à-dire les libéraux avec Pierre Muller, les socialistes avec Manuel Tornare, l'Alliance de gauche avec Christian Ferrazino et les Verts avec Alain Vaissade. Si l'Alternative suit le raisonnement de M. Souhail Mouhanna, elle démontrera ce soir qu'elle est intelligente!

**M. Didier Bonny** (DC). Pour ma part, je ne vais pas trop m'énerver dans ce débat, parce qu'il est fort tard; cependant, je voudrais quand même préciser un point. Il ne faut pas se tromper de débat: Monsieur Hediger, nous ne sommes pas en train de mener une discussion pour ou contre les sapeurs-pompiers. Tel n'est pas du tout le cas, même si nous finissons par avoir vraiment l'impression que c'est ce que vous souhaitez. Je crois qu'il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

Lisez bien la motion préjudicielle, et vous observerez qu'il y est question de rétroactivité. Cela signifie que, une fois le problème réglé dans son ensemble, les indemnités destinées aux sapeurs-pompiers en particulier leur seront versées. Elles seront peut-être même plus importantes que celles que vous avez prévu de leur verser, une fois que nous aurons examiné toutes les données du problème.

Messieurs les conseillers administratifs – je m'adresse aux deux qui sont présents en ce moment – vous devriez vous demander quelles sont les raisons de l'existence de cette motion préjudicielle! Si elle a été déposée, c'est parce que votre majorité ne vous fait pas confiance! Vous dites que vous vous engagez à réévaluer le montant de toutes les indemnités, mais votre majorité n'a pas confiance en vous et c'est pour cela qu'elle a besoin de cette motion préjudicielle. Alors, réglez vos problèmes avec votre majorité, mais, en ce qui nous concerne, nous estimons que cette motion préjudicielle est tout à fait acceptable et nous la voterons.

**M. Bernard Lescaze** (R). Il y a peu, M. le conseiller administratif Pierre Muller, au cours de ce débat qui était jusqu'alors resté à peu près digne, s'est permis une sorte de dérapage. Je me suis méfié lorsqu'il a parlé de responsabilités, parce que, généralement, lorsque M. Muller parle de responsabilités, c'est pour fuir les siennes. Il a voulu s'immiscer dans un débat qui ne le concernait pas. Or il y a tenu des propos inconvenants en parlant de «cacade» et en oubliant que les siens en ont connu aussi ailleurs, comme nous; il faisait évidemment allusion à un débat qui n'a pas lieu d'être rappelé ici.

J'aimerais citer à l'attention du Conseil administratif dans son entier, et à M. Muller en particulier, cette phrase de Chateaubriand: «Il ne faut user de son mépris qu'avec parcimonie, tant est grand le nombre de nécessiteux.» Pour ma part, je dirai que le Conseil administratif récolte ce soir ce qu'il a semé. (*Quelques applaudissements.*)

**M. Manuel Tornare, maire.** Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut se calmer. Deux des conseillers administratifs, Christian Ferrazino et moi-même,

sont en fonction depuis deux ans et demi. En tant que maire, j'ai dit tout à l'heure que nous organiserions un séminaire, au mois de février, pour étudier à fond les problèmes liés aux indemnités et aux heures supplémentaires dans l'ensemble de l'administration municipale, cela pour qu'il y ait égalité de traitement.

Monsieur Bonny, excusez-moi de vous le dire, mais... Il est vrai qu'il y a des socialistes depuis très longtemps au Conseil administratif – peut-être depuis trop longtemps, selon vous, je laisse cela à votre appréciation – mais vous, les démocrates-chrétiens, la population ne vous suit pas tellement pour ce qui est de vous élire au niveau du Conseil administratif, c'est le moins que l'on puisse dire! Pour ma part, je ne me sens pas lié avec le passé. Je suis en fonction depuis deux ans et demi et, si des erreurs ont été commises auparavant, même si nous pouvons les assumer en tant que parti politique, je ne m'en sens pas responsable. Je crois qu'il y a une nouvelle dynamique au Conseil administratif depuis deux ans et demi et que vous pouvez nous faire confiance. Je crois aussi que la population nous suit, je n'en doute pas. Vous le constaterez aux élections dans dix-huit mois.

**Mise aux voix, la motion préjudicielle est acceptée par 24 oui contre 18 non (abstention des libéraux et des radicaux).**

Elle est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer au Conseil municipal, par la voie d'un arrêté municipal, une revalorisation des salaires de l'administration municipale, qui prenne en compte lesdites indemnités d'ici à la fin de mars 2002;
- à mettre en vigueur ces nouvelles grilles salariales de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2002;
- à déposer, dans les mêmes délais, un arrêté municipal qui couvre les dépenses budgétaires complémentaires pour 2002.

*(N.d.l.r.: La motion ci-dessus deviendra caduque en raison du vote, en troisième débat sur le budget, de la motion M-254 sur le même sujet. Voir page 3918.)*

**Le président.** L'acceptation de cette motion préjudicielle a pour conséquence que l'amendement déposé par M. le conseiller administratif Hediger est caduc. Nous passerons la suite du débat sur les amendements concernant le département des sports et de la sécurité après une pause d'un quart d'heure, qui nous permettra

de signer les nouvelles feuilles de présence. Nous en sommes toujours au deuxième débat. Il nous reste un département et demi à étudier avant d'entamer le troisième débat, durant lequel, je vous le rappelle, vous pourrez présenter une nouvelle fois tous les amendements que vous voudrez.

*(La séance est suspendue de 23 h 35 à 23 h 55.)*

**Le président.** Pour votre information, je vous signale que, après le département des affaires culturelles, l'excédent des revenus s'élève à 3 790 294 francs.

*Page 68, cellule 4003, Incendie et secours (SIS),  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Le présent amendement émane lui aussi de M. Hediger. Il propose une augmentation de 171 672 francs correspondant à la création de deux nouveaux postes de pompiers-sauveteurs-ambulanciers. L'ancien montant est de 26 658 723 francs et le nouveau serait de 26 830 395 francs.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, une majorité de la commission des finances s'est prononcée contre la création de ces deux postes. Je reviens ce soir, afin de vous convaincre de la nécessité de ces deux postes de sapeurs-pompiers sauveteurs-ambulanciers.

Depuis le mois de mai 2001, la loi sanitaire votée par le peuple stipule qu'il incombe aux compagnies privées et au SIS d'intervenir en cas d'accident en fonction de la proximité du lieu du sinistre et d'assurer le fonctionnement des ambulances. A ce jour, les interventions que nous avons dû effectuer ont quadruplé. Plus que jamais, j'ai donc besoin de nouveaux collaborateurs pour que le SIS puisse assumer cette importante responsabilité.

La somme que je vous demande pour cela sera largement compensée par des recettes importantes, puisque la Ville de Genève facture aujourd'hui 220 francs l'intervention d'une ambulance. Je vous remercie donc d'accepter ces deux postes supplémentaires que je sollicite. Je rappelle que les effectifs du SIS n'ont pas augmenté depuis plus de vingt-cinq ans. Pour 2002, je demande uniquement ces deux postes supplémentaires; en revanche, pour 2003, je vous présenterai une étude globale sur le SIS pour les années à venir, compte tenu de l'augmentation du nombre de sinistres et du travail des pompiers-ambulanciers.

**Le président.** J'interviens dans le débat concernant cet amendement à la demande de plusieurs conseillers municipaux. Je vous rappelle que, lors de la séance des chefs de groupe, nous avons décidé que nous terminerions l'examen du budget ce soir. Par conséquent, si j'ose dire, on fera comme on a dit.

**M. Pierre Maudet (R).** Précision utile, Monsieur le président, et je vous en remercie. Sur l'amendement de M. Hediger, je tiens à préciser d'emblée que la position du groupe radical est claire quant au fond. Nous sommes convaincus de la pertinence de l'existence d'ambulances au SIS, et nous ne comptons pas la remettre en cause. Nous connaissons le type d'interventions justifiant la présence d'ambulances dans ce service – désincarcérations et autres – qui nécessitent un entraînement des ambulanciers toujours plus poussé, puisque les interventions sont de plus en plus spécifiques. Vous le savez, Monsieur le conseiller administratif, puisque nous en avons parlé en commission.

Toutefois, nous souhaiterions émettre dans ce débat quelques cautèles qui sont les suivantes. Nous nous interrogeons sur la pertinence de la création d'une sorte de sous-service, de service adjoint ou annexe, dont les membres auraient eux aussi le statut d'ambulancier; je crois que c'est bien pour cela que la commission des finances a refusé votre amendement, Monsieur Hediger.

Pourquoi souhaitons-nous assortir cet amendement de quelques cautèles? Eh bien, parce que, il y a quelques mois, nous avons demandé à la population de se prononcer sur la nouvelle loi concernant les transports sanitaires urgents. Elle a donné un message très clair en retirant les ambulances de la responsabilité de la police et en les plaçant sous les auspices d'une brigade cantonale; j'insiste sur le terme «cantonale», puisque tel était le sens de cette loi. Cela nous pose un premier problème: pourquoi municipaliser à nouveau un service, par la bande, en quelque sorte?

Deuxièmement, Monsieur Hediger, étant non seulement conseiller administratif mais également député, vous n'êtes pas sans savoir qu'un projet de loi concernant le transfert d'une partie des ambulances au service public, déposé par l'un de vos collègues de parti, est pendant au Grand Conseil. Nous pensons qu'il n'est pas opportun de prendre des mesures à ce sujet ce soir déjà, alors même que ce projet de loi, qui ouvre le débat de manière assez large, est en traitement en commission. Puisque nous avons déjà attendu un certain temps, nous pensons pouvoir attendre encore quelques semaines, voire quelques mois, avant de passer à une augmentation éventuelle des effectifs dans ce domaine, précisément parce que le projet de loi est en traitement au Grand Conseil.

Je pense – j'en ai d'ailleurs eu la confirmation par un ambulancier privé présent parmi nous tout à l'heure – que le système actuel ne fonctionne pas trop mal.

Puisqu'il est en force depuis moins d'une année, suite à la votation populaire, il faut au moins l'évaluer avant de prendre une décision sur le renforcement – peut-être même plus important que ce que vous demandez, Monsieur Hediger – du service des ambulances du SIS. Nous pensons donc qu'il faut procéder à une évaluation de la situation et non pas voter ce soir un amendement avec précipitation. Je présume que mes collègues d'autres groupes politiques, membres de la commission des finances, ont fait la même réflexion, la même, d'ailleurs, que celle dont nous avons parlé tout à l'heure avec le groupe socialiste: attendons. Nous pouvons nous permettre encore quelques semaines d'attente, de réflexion et d'étude approfondie de la situation avant de prendre une décision sérieuse à ce sujet.

Je terminerai mon intervention, Monsieur le président, en vous faisant remarquer que, dans le dossier du SIS, nous revenons sans cesse à la question de la répartition des charges et des compétences entre l'Etat, les communes et la Ville de Genève. Il serait vraiment judicieux de s'atteler sérieusement à ces questions de répartition des charges. Sur ce plan aussi, je pense que l'amendement de M. Hediger ne résout pas complètement les problèmes.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Il est vrai que la question posée par M. Maudet est pertinente, en tout cas en grande partie. Je le dis avec d'autant plus de conviction que, comme vous vous en souvenez, lors du débat sur la création de la brigade sanitaire publique impliquant la disparition de la brigade sanitaire de la police, mon groupe politique et l'Alliance de gauche dans son ensemble étaient opposés à ladite loi. En effet, nous voulions que la brigade sanitaire de la police soit traitée de la même manière que celle du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, c'est-à-dire que les policiers puissent conserver leur statut comme les membres du SIS qui font un travail d'ambulanciers.

Malheureusement, cette loi a été acceptée. Les ambulanciers de la police n'existant plus, des interventions de plus en plus nombreuses doivent évidemment être prises en charge par d'autres secteurs, d'autres corps de métiers: les ambulanciers privés, l'hôpital – lequel ne parvient d'ailleurs pas à disposer d'un nombre suffisant d'ambulanciers – et, bien sûr, le SIS.

C'est peut-être justement pour cette raison et pour celles évoquées par M. Maudet que, lors du traitement de la question en commission des finances, les représentants de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ont demandé à M. Hediger de modifier l'intitulé des deux postes supplémentaires demandés. En effet, ils étaient présentés comme des postes d'ambulanciers, et nous remarquons les problèmes que cela pose en raison de cette loi actuellement en vigueur, puisque cela revient à la création d'une sous-structure.

Nous voterons l'amendement de M. Hediger à condition d'avoir la certitude que les personnes engagées en tant que sapeurs-pompiers puissent également, comme les sapeurs-pompiers actuels, intervenir en tant qu'ambulanciers en cas de besoin. Nous ne voulons pas, cependant, qu'ils aient un statut inférieur et soient traités comme quantité négligeable, auxiliaire ou annexe, par rapport au reste du personnel du SIS. Si ces deux postes sont régis par le statut dudit service, libre à ce dernier de les affecter suivant ses besoins; à ce moment-là, nous serons d'accord. J'aimerais que le magistrat s'y engage et m'en donne la confirmation.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Je remercie MM. Maudet et Mouhanna de leurs interventions. Soyons sans équivoque: je l'ai dit et répété ce soir encore, je n'entends pas avoir un SIS avec deux catégories de collaborateurs. J'en ai longuement discuté avec le personnel et ses représentants à la commission du même nom. Les personnes que nous engagerons seront des sapeurs-pompiers. En raison de la loi actuellement en vigueur, nous engagerons des candidats ayant le brevet d'ambulancier, puis nous les formerons comme pompiers; je me refuse toutefois à créer une section d'ambulanciers.

Je vous rappelle que 28 collaborateurs sapeurs-pompiers ont déjà suivi l'école d'ambulanciers. Deux la suivent en ce moment et deux autres le feront l'année prochaine, ce qui fait, au total, un nombre de personnes formées assez important.

M. Maudet a évoqué le projet de loi déposé au Grand Conseil. Compte tenu du nombre important d'interventions dans lesquelles les pompiers sont impliqués depuis que la loi sanitaire a été votée, nous ne parvenons pas à les assumer toutes avec les pompiers qui ont suivi l'école d'ambulanciers. C'est pour cela que je demande deux nouveaux postes de collaborateurs au bénéfice du diplôme d'ambulancier, qui seront formés comme sapeurs-pompiers. Je suis pourtant d'accord avec vous, Monsieur Maudet: il faut évaluer l'évolution du nombre des interventions. Nous ferons le point dans quelque temps. En outre, il semble que certains ambulanciers privés abandonnent la profession. En résumé, en plus des collaborateurs spécialement formés dans ce but, nous aurions besoin de 10 à 12 nouveaux postes pour pouvoir assurer l'ensemble des interventions.

Monsieur Maudet, j'ai en tête le projet de loi dont vous avez parlé. Ce projet demande à l'Etat de financer un certain nombre de postes et du matériel, c'est-à-dire des ambulances. Cette situation existe dans d'autres cantons: ainsi, dans le canton de Vaud, ce sont les assurances qui financent les ambulances des pompiers et, en Valais, c'est l'Etat qui, à concurrence de 150 000 francs, fournit une participation financière à l'achat des ambulances. Je souhaite que ce projet de loi voie le jour et soit accepté par le Grand Conseil, ce qui nous permettrait de diminuer les

frais du SIS. Cependant, il n'est pas encore voté à ce jour et je dois faire face à l'augmentation du nombre d'interventions. C'est pour cela que je vous demande deux postes supplémentaires de sapeurs-pompiers sauveteurs-ambulanciers.

**Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 171 672 francs est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstention des libéraux, des radicaux et des démocrates-chrétiens).**

*Page 69, cellule 4003, Incendie et secours (SIS),  
groupe de comptes 331, Patrimoine administratif.*

**Le président.** Un amendement a été déposé par M. Pierre Muller. Il demande une augmentation de 66 000 francs pour l'ajustement des amortissements concernant l'impression du Guide orange. L'ancien montant est de 1 355 739 francs et le nouveau s'élèverait à 1 421 739 francs. Je vous rappelle que le paquet d'amortissements déposé par M. Muller n'a au total aucune incidence sur le budget.

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité.**

*Page 71, cellule 4007, Agents de ville et domaine public,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Le présent amendement émane des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 208 622 francs correspondant au refus de la création de huit nouveaux postes d'agents de sécurité municipaux engagés au 1<sup>er</sup> septembre 2002. L'ancien montant est de 17 711 748 francs et le nouveau serait de 17 503 126 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.*

*Page 72, cellule 4007, Agents de ville et domaine public,  
groupe de comptes 437, Amendes.*

**Le président.** Nous avons un amendement du Parti radical demandant une diminution de 8 500 000 francs des recettes prévues sur les amendes. L'ancien montant est de 8 500 000 francs et le nouveau montant serait donc nul.

**M. Pierre Maudet (R).** Monsieur le président, je précise que si le montant actuellement en discussion est de 8 500 000 francs, et non de 7 500 000 francs, c'est parce que l'Alternative a accepté tout à l'heure d'augmenter de 1 million la

recette prévue sur les amendes d'ordre, laquelle s'élevait à 7 500 000 francs. Cela revient cher, effectivement, et c'est ce qui me permet d'en venir au fond.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, grillées ou salées, ces amendes ont un goût amer et, ce soir, nous remettons en cause leur existence. Ce sujet ressemble un peu à une huître que l'on n'arrive pas à ouvrir: on a beau chercher la perle, on ne la trouve pas! Pourquoi est-ce que, cette année, nous avons une augmentation de 2,5 millions, et maintenant une de 3,5 millions? Vous savez que le contrôle des zones bleues relève des compétences de la Ville de Genève. Nous pouvons donc nous interroger: pour quelles raisons avons-nous une augmentation de 3,5 millions de francs et non une de 5 ou de 10 millions de francs? Le magistrat pourra nous expliquer tout à l'heure les détails de ce calcul.

Ce que nous remettons en cause, ce n'est pas le montant de la recette prévue sur les amendes d'ordre, mais le fait même de l'inscrire dans le budget. Ne pensez pas pour autant que nous soyons opposés à l'existence des amendes en tant que telles; nous sommes conscients, bien entendu, qu'un outil de répression est nécessaire dans ce domaine.

Cependant, nous sommes d'avis que le montant provenant des amendes doit figurer aux comptes et non au budget, ce pour une raison fort simple: dans une société idéale – idéale selon la vision de l'Alternative, c'est-à-dire sans voitures sur le territoire de la ville de Genève – nous n'aurions plus besoin de mettre des amendes. De notre point de vue, si les automobilistes respectaient toutes les prescriptions du parcage, nous n'aurions théoriquement plus besoin non plus d'infliger des amendes. Nous pensons qu'il est profondément amoral de baser une recette de la Ville de Genève sur l'incivilité présumée des citoyens, et ce point est important.

Nous avons deux solutions tout à l'heure, dont l'une, la principale, consistait à revenir à la vocation première des amendes, soit la répression, mais une répression éducative: tel est bien le but d'une sanction pénale respectant le principe de la présomption d'innocence. Nous avons donc le choix, ce soir, de dire que nous voulons éduquer les citoyens en misant sur leur sens civique; de ce fait, nous n'inscrivons pas au budget un montant de recettes prévues sur les amendes.

La deuxième possibilité consistait à remplir les caisses de la municipalité – ce qui, en soi, est naturellement très bien – mais nous pensons que nous ne pouvons pas le faire par ce biais-là, puisque cette recette des amendes résulte d'une vision foncièrement pessimiste et répressive de l'être humain. Cela aurait notamment pour conséquence très concrète d'imposer aux agents de sécurité municipaux de mettre un grand nombre de contraventions par mois et par année et, ce faisant, évidemment, de ne pas forcément répondre à leurs tâches à mon avis prioritaires, celles de prévention et de proximité.

Cette deuxième solution provoquera donc un effet pervers induit. C'est un peu comparable au cas où – je viens d'apprendre que c'était la réalité – l'Etat prévoirait dans ses rentrées annuelles un impôt sur les successions. On tablerait donc sur la mort de tant de personnes, si possible pas trop de milliardaires... Il suffirait qu'un milliardaire décide de mourir à Genève et tout serait faussé... Je trouve cela amoral.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous proposons ce soir de vous baser sur une vision optimiste et civique du citoyen, d'accepter que ces recettes soient prévues dans les comptes et non pas dans le budget, et ce également par respect envers les agents de sécurité municipaux. Accepter ce projet, c'est faire preuve de bon sens, et nous sommes certains que toutes et tous vous accepterez ce soir de céder à l'amende la moins chère, l'amende honorable, en acceptant cet amendement.

**M. Didier Bonny** (DC). Je serai très bref. Je dois dire que je ne comprends pas très bien la raison de cet amendement, parce que... (*Remarque de M. Lescaze.*) Eh bien, il paraît que M. Lescaze va me l'expliquer, et je m'en réjouis. En attendant, je voulais dire que, si nous suivons le raisonnement que vient de développer M. Maudet, alors supprimons également les recettes fiscales, car nous anticipons le fait que certaines personnes vont gagner de l'argent et payer des impôts. Arrêtons là ce sujet, car il est fort tard, et passons à l'amendement suivant, merci.

*Mis aux voix, l'amendement des radicaux est refusé à la majorité.*

*Page 65, cellule 400201, Direction et secrétariat, groupe de comptes 365, Institutions privées (Association Geneva Basket Devils (anciennement Genève-Basket, puis Genève-Versoix basket), page jaune 98).*

**Le président.** Nous passons aux transferts à des tiers. Un amendement est déposé par les groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 71 500 francs correspondant à un retour à l'ancienne subvention de 28 500 francs destinée à l'association Geneva Basket Devils. L'ancien montant du groupe de comptes 365 est de 4 178 940 francs et le nouveau serait de 4 107 440 francs.

**M. Pierre Maudet** (R). Nous vous dispensons des 28 amendements que nous avons déposés l'année dernière et que nous aurions pu représenter ce soir, puisque personne n'en a tenu compte. Cette fois-ci, nous, groupe radical, nous

n'en déposerons que trois; vous les avez certainement devant les yeux. M. Queloz en présentera d'autres, mais, pour l'instant, je m'exprimerai sur les trois dont je viens de vous parler. Ils concernent respectivement l'Ecole de cirque, l'Association Geneva Basket Devils et le Centre de formation juniors de handball.

Nous pensons que les subventions allouées à ces organismes sont peut-être légitimes, mais nous ne savons pas en quoi leur bien-fondé consiste. L'année dernière, vous nous aviez opposé dans une belle unanimité – en tout cas du côté de l'Alternative – une fin de non-recevoir à nos amendements. Vous aviez justifié votre refus en disant que nous n'avions pas traité ces amendements en commission et que vous n'aviez donc pas pu vous renseigner à leur sujet. Cette année, nous avons eu l'honnêteté de ne pas déposer à nouveau, au dernier moment, des amendements portant sur les subventions destinées au développement des sports. En revanche, il n'en est pas de même pour le magistrat; or il n'aurait pas dû agir de cette manière, à plus forte raison pour l'Ecole de cirque, puisqu'il propose une subvention destinée à un organisme qui n'est pas situé sur le territoire de la Ville de Genève.

Etant donné que nous ne sommes pas fondamentalement opposés à accorder un certain montant à cet organisme, nous proposons donc que le Conseil administratif, pour cette année, puise dans sa cagnotte, laquelle est tout de même importante puisqu'elle compte plusieurs centaines de milliers de francs que vous trouvez sous différents libellés dans les pages concernant les subventions à des tiers. L'année prochaine, si une subvention annuelle destinée à l'Ecole de cirque est justifiée, nous pourrons en traiter la demande en commission, ce qui me semble relever du bon sens même.

*Mis aux voix, l'amendement demandant une diminution de 71 500 francs de la subvention à l'Association Geneva Basket Devils est refusé à la majorité (abstention du groupe démocrate-chrétien).*

*Page 65, cellule 400201, Direction et secrétariat, groupe de comptes 365, Institutions privées (Championnat international d'échecs «open» Genève, page jaune 99).*

**Le président.** Je vous demande de bien vouloir être attentifs aux amendements suivants, lesquels concernent les clubs d'échecs. Nous allons les traiter dans l'ordre. Le premier est signé par MM. Maudet et Queloz. Il demande une diminution de 20 000 francs concernant le Championnat international d'échecs «open» Genève. L'ancien montant est de 25 000 francs et le nouveau serait de 5000 francs.

**M. Georges Queloz (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'année dernière, vous vous en souvenez, nous avons demandé la rédaction d'un document présentant les critères de distribution de subventions aux différents clubs sportifs. On nous avait dit qu'un formulaire était envoyé aux clubs avec toutes sortes de questions, mais ce n'est pas ce que nous appelons critères d'attribution de subventions. Ces critères, selon nous, sont les suivants: le sport concerné est-il très médiatisé? Est-il une discipline olympique? Sinon, à quel niveau est-il pratiqué? Quelle est son évolution? Voilà les questions qui nous semblent pertinentes.

A la lecture du budget, il est difficile d'admettre que la somme totale de 118 000 francs allouée aux joueurs d'échecs à Genève, où il n'y a que trois clubs d'échecs, soit équitable par rapport à celle qui est accordée aux patineurs artistiques, par exemple, qui, eux, sont 250, n'ont qu'un seul club et reçoivent 1800 francs. Cette disproportion, cette inégalité de traitement, ne peut à notre avis être justifiée. C'est la raison pour laquelle un montant de 36 000 francs, correspondant à la somme restante après les diminutions demandées par le biais de nos amendements, nous semble suffisant pour le répartir aux trois clubs d'échecs. Cela peut paraître un peu arbitraire, mais, malheureusement, il a bien fallu faire des coupes. Nous aurions préféré laisser au magistrat la liberté de diminuer lui-même cette somme de 118 000 francs sur l'ensemble du département, mais, techniquement, c'était impossible.

Je ne m'exprimerai pas sur les autres amendements. Par rapport à l'ensemble des sept amendements concernant les échecs, je le répète, il resterait donc une somme de 36 000 francs sur celle de 118 000 francs actuellement prévue au budget.

Je ne suis pas certain que vous allez procéder ce soir à la coupe que nous proposons, mais j'ose espérer que cela se produira un jour, ne serait-ce qu'à l'égard des autres disciplines sportives. Je pense qu'il serait temps d'établir, par voie de motion peut-être, une réglementation un peu plus précise de l'attribution des subventions, sur des bases que les conseillers municipaux connaissent bien, sans pour autant avoir besoin de savoir combien de personnes pratiquent tel ou tel sport ni d'aller examiner les comptes. C'est l'exécutif qui se charge de cette tâche, et je pense qu'il s'en acquitte très bien. Il s'agit simplement de savoir pourquoi nous soutenons telle discipline par rapport à telle autre.

*Mis aux voix, l'amendement demandant une diminution de 20 000 francs de la subvention allouée au Championnat international d'échecs «open» Genève est refusé à la majorité (abstention du groupe démocrate-chrétien).*

*Page 65, cellule 400201, Direction et secrétariat, groupe de comptes 365, Institutions privées (Clubs d'échecs divers, page jaune 99), (Ecole d'échecs de Genève, page 98 du projet de budget corrigé).*

**Le président.** Cet amendement est également signé par MM. Maudet et Queloz. Il demande une diminution de 20 000 francs de la subvention destinée à l'Ecole d'échecs. L'ancien montant est de 29 000 francs et le nouveau serait de 9000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (abstention du groupe démocrate-chrétien).*

*Page 65, cellule 400201, Direction et secrétariat, groupe de comptes 365, Institutions privées (Clubs d'échecs divers, page jaune 99), (Club d'échecs Bois Gentil, page 98 du projet de budget corrigé).*

**Le président.** Un amendement a été déposé par MM. Queloz et Maudet. Il demande une diminution de 3500 francs de la subvention destinée au Club d'échecs Bois Gentil. L'ancien montant est de 4500 francs et le nouveau serait de 1000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (abstention du groupe démocrate-chrétien).*

*Page 65, cellule 400201, Direction et secrétariat, groupe de comptes 365, Institutions privées (Clubs d'échecs divers, page jaune 99), (Club des amateurs d'échecs, page 98 du projet de budget corrigé).*

**Le président.** Nous avons encore un amendement de MM. Maudet et Queloz, qui demandent, cette fois-ci, une diminution de 3000 francs de la subvention destinée au Club des amateurs d'échecs. L'ancien montant est de 4000 francs et le nouveau serait de 1000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (abstention du groupe démocrate-chrétien).*

*Page 65, cellule 400201, Direction et secrétariat, groupe de comptes 365, Institutions privées (Ecole de cirque (nouvelle subvention), page 98 du projet de budget corrigé).*

**Le président.** Un amendement a été déposé par les groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 30 000 francs correspondant à la suppression de la subvention destinée à l'Ecole de cirque. L'ancien montant du groupe de comptes 365 est de 4 178 940 francs et le nouveau serait de 4 148 940 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (abstention du groupe démocrate-chrétien).*

*Page 65, cellule 400201, Direction et secrétariat, groupe de comptes 365, Institutions privées (Tournois d'échecs (Simultanée et active chess), page jaune 100).*

**Le président.** Nous passons à un autre amendement signé par MM. Queloz et Maudet. Il demande une diminution de 9000 francs concernant les tournois d'échecs. L'ancien montant est de 10 000 francs et le nouveau serait de 1000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (abstention du groupe démocrate-chrétien).*

*Page 65, cellule 400201, Direction et secrétariat, groupe de comptes 365, Institutions privées (Centre de formation juniors de handball, page jaune 100).*

**Le président.** L'amendement suivant émane des groupes libéral et radical. Il demande la diminution des 10 000 francs ajoutés au dernier moment sur la subvention destinée au Centre de formation juniors de handball. L'ancien montant dans le projet de budget corrigé est de 61 200 francs et le nouveau serait de 51 200 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (abstention du groupe démocrate-chrétien).*

*Page 65, cellule 400201, Direction et secrétariat, groupe de comptes 365, Institutions privées (Club d'échecs de Genève, page 98 du projet de budget corrigé (anciennement Tournoi «Les 4 jours de Genève», page jaune 98).*

**Le président.** L'amendement est signé par MM. Queloz et Maudet. Il demande une diminution de 20 000 francs sur la subvention destinée au Club d'échecs de Genève. L'ancien montant est de 22 000 francs et le nouveau serait de 2000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (abstention du groupe démocrate-chrétien).*

*Page 65, cellule 400201, Direction et secrétariat, groupe de comptes 365, Institutions privées (Centre de formation juniors d'échecs, page jaune 100).*

**Le président.** Le dernier amendement de cette série est lui aussi signé par MM. Queloz et Maudet. Il demande une diminution de 5000 francs sur la subvention destinée au Centre de formation juniors d'échecs. L'ancien montant est de 22 000 francs et le nouveau s'élèverait à 17 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (abstention du groupe démocrate-chrétien).*

**Le département de M. Hediger, pages 64 à 72, est adopté.**

**Le président.** Avant de poursuivre, je vous communique que, après le département des sports et de la sécurité, l'excédent de revenus se monte à 3 611 655 francs.

*Département de M. Manuel Tornare, maire.  
Page 73, cellule 5001, Direction et secrétariat du département,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous avons un amendement de l'Entente demandant une diminution de 43 543 francs, ce qui correspond au refus de la création d'un demi-poste de secrétaire. L'ancien montant est de 1 374 995 francs et le nouveau serait de 1 331 452 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.*

*Page 73, cellule 5002, Délégation à la petite enfance, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Un amendement a été déposé par les groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 485 883 francs correspondant au refus de la création des nouveaux postes suivants: un poste de secrétaire, un poste de comptable, deux postes d'employés administratifs, un demi-poste de correspondant informatique et un poste de coordinateur pédagogique. L'ancien montant est de 2 269 526 francs et le nouveau serait de 1 783 643 francs.

**M. Alain Fischer (R).** Pour faire avancer le débat un peu plus vite, je m'exprimerai sur les six postes contestés par les groupes libéral et radical. Nous nous opposons à la création de ces postes pour une simple et bonne raison: aujourd'hui, nous avons besoin de travailleurs sociaux sur le terrain, et non pas de secrétaires dans les bureaux. C'est ce que nous constatons au fur et à mesure des débats qui ont lieu au sein de la commission sociale et de la jeunesse et ainsi que de celle des pétitions.

A un moment donné, il faut savoir quelle politique l'on veut suivre. Veut-on véritablement mettre des gens sur le terrain et offrir de réelles possibilités d'amélioration à l'aide sociale? Cela ne semble pas être le cas. Un poste a, par exemple, été créé à la Délégation à la jeunesse; la personne qui y a été nommée est peut-être fort sympathique et mignonne, mais il nous semble que nous avons davantage besoin de travailleurs sur le terrain que de secrétaires dans les bureaux. (*Brouhaha.*)

**M. Manuel Tornare, maire.** Décidément, je pense que la députée de Tassinay pourrait donner un cours à M. Fischer. Le Parti radical se déchire... Concernant le sujet dont nous débattons ici et pour montrer où se situent les préoccupations de l'Entente, j'aimerais lire ce que M. Jean-Pierre Oberholzer a déclaré dans le *Genève Home Informations* il y a quelques jours. Je cite: «Il est prévu une huitaine de millions pour les travaux destinés aux crèches de la Ville de Genève, à la demande de M. Tornare. M. Vaissade entend dépenser 67 millions au moins pour le Musée d'ethnographie. Il y a des priorités en politique, sans dénigrer l'ethnographie.» Monsieur Oberholzer, vous vous contredisez: si vous affirmez qu'il faut donner la priorité à la petite enfance et que vous refusez ce soir de voter les sommes que nous avons prévu d'y allouer, une fois de plus, c'est n'importe quoi!

**M. Didier Bonny** (DC). Je voudrais simplement dire à M. Tornare... (*M. Tornare bavarde.*) Monsieur Tornare! D'ordinaire, vous aimez bien que l'on vous écoute... Eh bien, moi aussi, cela tombe bien! Quand vous parlez des priorités de l'Entente sur ce point-là, soyons bien clairs, vous parlez en fait des priorités des Partis libéral et radical. En effet, en ce qui concerne les démocrates-chrétiens, nous ne soutenons pas la suppression des postes dont il est question ici. Certes, ce sont des postes administratifs. Cependant, force est de constater que la petite enfance prend de l'essor; depuis 8 h ce matin, nous affirmons que nous sommes favorables à cet essor. Or il est évident que, à un moment donné, des postes administratifs supplémentaires sont nécessaires à cette fin. C'est pour cela que nous ne voterons pas cet amendement.

**M. Alain Fischer** (R). Je pense que M. le maire Manuel Tornare n'a pas vraiment compris de quoi il retourne, comme à son habitude quand il fait la sourde oreille. Il est vrai qu'il est difficile de lui faire comprendre certaines choses. Nous ne sommes pas contre les postes de votre département, Monsieur Tornare. Nous sommes simplement opposés à la création de postes administratifs pour des collaborateurs travaillant dans des bureaux. Le groupe radical serait tout à fait d'accord de voter les montants correspondants, à condition qu'ils soient destinés à l'engagement de personnel œuvrant sur le terrain. Or vous nous répétez depuis longtemps que vous manquez de personnel de ce type, qu'il s'agisse des travailleurs sociaux hors murs, des collaborateurs dans les crèches, etc., et maintenant vous nous demandez des postes de secrétariat: une secrétaire comptable, une secrétaire d'état civil... Je suis quand même étonné, car ce qui nous manque, c'est un officier d'état civil, puisque celui qui est actuellement en fonction va prochainement prendre sa retraite. Vous demandez en outre un demi-poste de secrétaire, et ainsi de suite.

Pour notre part, nous n'entendons pas supprimer les travailleurs sociaux, mais nous demandons que vous engagiez du personnel travaillant sur le terrain. A mon avis, c'est plus important que des demi-postes de secrétariat, voilà tout! Si vous décidez d'allouer les mêmes sommes pour engager des assistants sociaux ou des travailleurs sociaux hors murs, nous voterons ces crédits.

**M. Jean-Pierre Oberholzer** (L). J'ai eu l'insigne honneur d'être cité, d'abord par le biais d'une certaine presse, puis par le maire... Je suis très flatté, je l'en remercie, mais j'aimerais apporter quelques précisions. Quand je dis que M. Manuel Tornare – enfin, ce n'est pas vraiment de lui dont il s'agit, mais plutôt de M. Ferrazino – entend consacrer une huitaine de millions à la construction et à la rénovation des crèches pour les quatre années à venir, je fais référence au plan

financier quadriennal. Vous avez dû mal lire, Monsieur le maire, car ce ne sont pas 8 millions de francs que vous consacrez aux crèches, mais plus de 40 millions de francs. (*Remarque de M. Tornare.*)

**Le président.** Monsieur le maire, cessez de dialoguer avec M. Oberholzer. Vous parlerez lorsque ce sera votre tour.

*M. Jean-Pierre Oberholzer.* Je disais que l'on entendait consacrer 8 millions de francs à ces travaux, et ce pas forcément pour créer de nouvelles crèches et donc de nouvelles places disponibles pour les enfants. En effet, on va même consacrer 1 million de francs à la rénovation de la façade de la crèche de la Madeleine, ce qui ne va pas créer une crèche supplémentaire, mais celle-là sera plus belle, évidemment, et les enfants seront plus heureux... C'était dans ce sens-là que je voulais m'exprimer.

En ce qui concerne les postes supplémentaires que nous demande le Conseil administratif, je ne vois parmi eux aucun poste de terrassier, donc personne pour construire des crèches... nous nous sommes bien compris à ce sujet. En revanche, nous voyons poindre là plus que les prémisses de la municipalisation des crèches, dirais-je, puisque vous étoffez déjà vos services dans cette perspective, Monsieur Tornare. Nous considérons que vous envisagez la situation un peu à l'envers et attendons plutôt de connaître votre proposition sur la municipalisation et vos besoins en personnel qui en découleront. A ce moment-là, nous verrons ce que nous ferons de votre proposition sur la municipalisation des crèches afin d'étoffer vos services en conséquence. Par contre, ne venez pas déjà les hypertrophier pour ensuite venir nous dire que, le personnel étant déjà engagé, nous sommes obligés de passer à l'acte et d'entériner votre proposition de municipalisation des crèches.

**M. Manuel Tornare, maire.** Je m'exprimerai rapidement, je vous rassure. M. Oberholzer a été président de la commission consultative de la petite enfance. Concernant la municipalisation, il sait donc que le premier rapport que j'ai rendu au sujet de la petite enfance, c'est-à-dire l'argumentaire, a été approuvé par ladite commission moyennant moult amendements.

Le deuxième rapport, à savoir le rapport financier, a été présenté la semaine passée. Des représentants de chaque parti sont membres de cette commission consultative: Monsieur Oberholzer, renseignez-vous! Ce deuxième rapport est à l'étude, et tous les renseignements ont été transmis, soit le nombre de postes supplémentaires nécessaires et le coût qu'occasionnerait la municipalisation des crèches.

Cependant, municipalisation ou pas, Monsieur Oberholzer, je m'étonne que vous posiez cette question. Puisque vous avez été président de cette commission, vous savez très bien que, de plus en plus, nous manquons de bénévoles, malgré les 49 comités existants – puisque ce sont les associations, pour l'instant, qui gèrent les crèches. Par conséquent, les questions de salaires, tous les problèmes juridiques et ceux des conflits au sein du personnel, c'est la délégation qui doit les traiter. Municipalisation ou pas, fondation de droit public ou privé, peu importe: ces dossiers parviennent à M<sup>me</sup> de Tassigny, parfois aussi au magistrat quand ils sont encore plus délicats et ne peuvent pas être gérés par la déléguée à la petite enfance. J'estime donc que vous devriez quand même étudier un peu mieux les dossiers.

J'aimerais qu'il soit notifié au *Mémorial* que j'adresse mes excuses au PDC.

*Mis aux voix, l'amendement demandant la diminution de 485 883 francs concernant la création de nouveaux postes à la Délégation de la petite enfance est refusé à la majorité.*

*Page 74, cellule 500300, Service des écoles et institution pour l'enfance, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 39 741 francs correspondant au refus de la création d'un demi-poste de secrétaire. L'ancien montant est de 2 669 772 francs et le nouveau serait de 2 630 031 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (1 abstention).*

*Pages 74 et 78, cellules 500300 et 5008, Service des écoles et institution pour l'enfance et Délégation à la jeunesse, groupe de comptes 331, Patrimoine administratif.*

**Le président.** Nous passons à un amendement qui fait partie du paquet d'amendements expliqué par M. Muller cet après-midi. Il s'agit du transfert de divers amortissements de la cellule 500300, «Service des écoles et institutions pour l'enfance» à la cellule 5008 «Délégation à la jeunesse». La somme transférée s'élève à 411 948 francs.

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité.**

*Page 76, cellule 5004, Espaces verts et environnement,  
groupe de comptes 331, Patrimoine administratif.*

**Le président.** L'amendement suivant appartient toujours au paquet expliqué par M. Muller. Il demande une augmentation de 13 125 francs concernant l'ajustement d'amortissements pour l'acquisition de parcelles. L'ancien montant est de 982 703 francs, et le nouveau serait de 995 828 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité.*

*Page 76, cellule 5005, Etat civil,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous avons un amendement déposé par les groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 78 233 francs correspondant au refus de la création d'un nouveau poste de secrétaire d'état civil. L'ancien montant est de 1 911 801 francs, et le nouveau serait de 1 833 568 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.*

*Page 77, cellule 500700, Direction,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** L'amendement suivant émane lui aussi des groupes radical et libéral. Il demande une diminution de 225 721 francs correspondant au refus de la création d'un demi-poste d'assistant comptable, d'un poste de comptable et d'un poste d'assistant social. L'ancien montant est de 8 169 131 francs et le nouveau s'élèverait à 7 943 410 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (1 abstention).*

*Page 77, cellule 500700, Direction,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Le prochain amendement est présenté par M. le maire Manuel Tornare. Il demande une augmentation de 119 444 francs correspondant à la création d'un poste d'adjoint de direction à la direction du Service social; cette personne serait par ailleurs chef du projet «Mise sur pied de l'action communautaire». L'ancien montant est de 8 169 131 francs et le nouveau serait de 8 288 575 francs.

**M. Manuel Tornare, maire.** Il est clair que, si nous voulons mettre en place ces deux projets pilotes dès le mois de septembre 2002, comme je vous l'ai déjà dit ici – je ne vais pas y revenir – il nous faut engager un ou une chef de projet. Je ne comprends pas que certains veuillent supprimer cette demande de nouveau poste alors qu'ils étaient favorables à l'approche communautaire lors du débat sur le Service social. Si leur position ici est due à de petits règlements de comptes, ce n'est pas très sérieux.

**M. Jean-Pascal Perler (Ve).** Monsieur le maire, je vous ai bien écouté. Ce n'est pas une question de règlement de comptes dont il s'agit ici. Depuis deux ans que vous êtes en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, vous avez fait un excellent travail, et je suppose que vous allez le poursuivre. Simplement, depuis deux ans, vous avez engagé un nombre relativement important de nouveaux collaborateurs. Au niveau du budget 2002, vous avez proposé de créer 3,5 nouveaux postes au Service social: une assistante sociale, un comptable et un adjoint de direction. Nous pensons que l'augmentation est par trop importante, c'est pourquoi la commission des finances a refusé la demande de ce dernier poste.

**M. Manuel Tornare, maire.** Il s'agit d'un règlement de comptes, simplement parce que je me suis permis de dire que, dans certains départements; lorsque l'on a titularisé des temporaires, on n'a pas diminué parallèlement les sommes destinées à l'engagement de temporaires, ce que, pour ma part, je n'ai pas fait. Mais oui, c'est vrai! C'est pour cela que vous avez supprimé en commission le poste que je demande ce soir, je le sais très bien. Je trouve que cela n'est pas sérieux. En effet, vous les écologistes, vous nous avez toujours demandé de faire de l'action communautaire et, pour ma part, j'ai toujours été convaincu par ce point de vue là. Pourtant, alors que nous nous donnons les moyens d'appliquer cette politique, vous me coupez les ailes. Ce n'est pas logique!

**M. Jean-Pascal Perler (Ve).** Je n'interviendrai à nouveau qu'une seule fois. Nous ne changerons pas d'avis, et nous discuterons de ce point au troisième débat.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Tornare est refusé à la majorité (2 abstentions).*

*Page 77, cellule 500700, Direction,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** L'amendement que nous abordons maintenant a également été déposé par M. Tornare. Il demande une augmentation de 247 660 francs pour l'engagement de collaborateurs en action communautaire (animateur, assistant social) pendant quatre à cinq mois pour la mise en place des projets pilotes. L'ancien montant est de 8 169 131 francs et le nouveau serait de 8 416 791 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (abstention des Verts et des démocrates-chrétiens).*

*Page 78, cellule 5008, Délégation à la jeunesse,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous passons à un amendement déposé par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 85 836 francs correspondant au refus de la création d'un nouveau poste de secrétaire-comptable à la Délégation à la jeunesse. L'ancien montant est de 564 863 francs et le nouveau serait de 479 027 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 31 oui (1 abstention).*

*Page 78, cellule 500700, Direction,  
groupe de comptes 365, Institutions privées (Association pour le bateau Genève,  
page jaune 106).*

**Le président.** Je vous prie de bien vouloir vous reporter maintenant à votre document concernant les subventions et allocations. L'amendement suivant a été déposé par M. Manuel Tornare et demande une augmentation de 22 000 francs afin de porter la subvention de l'Association pour le bateau Genève à 50 000 francs. L'ancien montant du groupe de comptes 365 est de 3 577 590 francs et le nouveau serait de 3 599 590 francs.

**M. Manuel Tornare, maire.** Certains pourront s'étonner que cet amendement soit déposé si tardivement, mais l'Association pour le bateau Genève m'a alerté, parce qu'elle connaît des problèmes concernant la rénovation du bateau en 2002. Vous avez pu constater que ce bateau est dans un état lamentable et que cette association a besoin de la somme que je vous demande ici.

**M. Damien Sidler (Ve).** Nous nous étonnons quand même, Monsieur Tornare, que votre amendement à ce sujet fasse partie de ceux qui ont été déposés tardivement, concernant votre département. En effet, je suis en possession de deux demandes de subvention inscrite au budget 2002 émanant de cette association, l'une datée du 23 novembre 2000 et l'autre – il s'agit d'un rappel de la première – du 12 juin 2001. Nous ne comprenons donc vraiment pas pour quelle raison cette demande a été prise en compte si tardivement et que vous nous la transmettiez seulement aujourd'hui. Il semble qu'il y a quelques dysfonctionnements dans votre organisation.

**Le président.** Sur la notion d'amendement tardif, les opinions divergent, mais M. Tornare va vous répondre, Monsieur Sidler.

**M. Manuel Tornare, maire.** Monsieur Sidler, si vous vous étiez renseigné, vous sauriez que nous avons également accordé des subventions ponctuelles à l'Association pour le bateau Genève. Ses représentants ont pris contact avec moi tout dernièrement, lors d'une réunion de la Plate-forme contre l'exclusion, pour sonner l'alarme et me dire qu'ils avaient encore besoin de 50 000 francs. Cela n'empêche pas, je le répète, que nous leur avons déjà alloué certaines sommes, mais ponctuellement. A ce moment-là, je n'étais pas intervenu pour consulter le Conseil municipal, puisque je dispose d'une enveloppe budgétaire prévue pour l'attribution de subventions ponctuelles. Renseignez-vous, Monsieur Sidler!

**Le président.** Nous n'avons pas le temps de nous renseigner ce soir, Monsieur Tornare. En revanche, M. Sidler va vous répondre, puis nous voterons.

**M. Damien Sidler (Ve).** Ecoutez, Monsieur Tornare, je pense que je suis relativement bien renseigné. Il se trouve que j'ai reçu un téléphone des représentants de l'Association pour le bateau Genève alors que nous étions en train d'étudier le budget en commissions; ils ignoraient que l'augmentation de 22 000 francs de leur subvention n'était pas inscrite au budget, alors qu'ils comptaient sur elle pour pouvoir fonctionner.

**Le président.** Eh bien, il s'agit d'un problème de téléphone. La parole est à M. Kaplun.

**M. André Kaplun** (L). Monsieur le maire, avez-vous contacté les services de police pour savoir ce qui se passe avec la faune qui fréquente le bateau Genève? Je crois que vous feriez bien de le faire, avant de proposer des subventions telles que celle-ci.

Mis aux voix, l'amendement de M. Tornare est accepté à la majorité (opposition des groupes libéral et radical et abstention du groupe démocrate-chrétien).

*Page 78, cellule 500700, Direction, groupe de comptes 365, Institutions privées (Centre de contact Suisses-immigrés, page jaune 106).*

**Le président.** Le présent amendement émane toujours de M. Manuel Tornare. Il concerne le Centre de contact Suisses-immigrés et demande une augmentation de la subvention de celui-ci de 50 000 francs pour la porter à 126 000 francs. L'ancien montant du groupe de comptes 365 est de 3 577 590 francs et le nouveau serait porté à 3 627 590 francs.

**M. Manuel Tornare, maire.** Il s'agit de la prise en charge du suivi social des assurances pour les enfants clandestins de 0 à 4 ans. Vous avez voté favorablement cette mesure dans le cadre de la motion M-81. Nous avons donc entrepris dernièrement de l'appliquer; M<sup>me</sup> Perregaux m'a confirmé que l'engagement d'une personne responsable de cette question nécessiterait 50 000 francs. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont eu des entretiens téléphoniques avec M<sup>me</sup> Perregaux, mais, pour ma part, j'ai eu une conversation avec elle très récemment...

Mis aux voix, l'amendement de M. Tornare est accepté sans opposition (quelques abstentions).

*Page 78, cellule 500700, Direction, groupe de comptes 366, Personnes physiques (page jaune 107).*

**Le président.** Le prochain amendement émane du groupe démocrate-chrétien et concerne l'indexation des prestations municipales au coût de la vie depuis dix ans. Il demande une augmentation de 1 600 000 francs. L'ancien montant dans le projet de budget corrigé est de 8 400 000 francs et le nouveau serait de 10 000 000 de francs.

**M. Didier Bonny** (DC). C'est le dernier débat vraiment important que nous allons mener ce soir, en tout cas avant le troisième débat. Il est 1 h du matin, et

j'admets qu'il est toujours dommage d'engager ce genre de discussion à une heure pareille, mais enfin, tant que le département de M. Tornare sera le cinquième à être traité, il en sera ainsi.

La proposition que vous présente ce soir le Parti démocrate-chrétien consiste à augmenter la ligne des prestations municipales d'un montant de 1,6 million de francs, cela en raison du fait que, précisément, le coût de la vie a augmenté depuis dix ans de 22,3%, d'après les calculs de mon collègue Robert Pattaroni; cependant, les prestations municipales n'y ont jamais été indexées depuis 1991. On se souvient des nombreux débats que nous avons menés à ce propos. Effectivement, en période de vaches maigres, il était difficile de les augmenter.

Toutefois, comme cela a été dit aujourd'hui au cours de cette séance budgétaire, particulièrement ce matin sur les bancs de l'Alternative, il est temps d'ouvrir la bourse, après des années de vaches maigres. Il nous a donc paru tout à fait logique et normal que le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», soit largement augmenté, que les salaires soient révisés à la hausse avec les annuités et que les subventions, pour la plupart, aient pris l'ascenseur... Les allocations sociales ont également augmenté; je rappelle qu'elles ont été augmentées sous notre impulsion puis, après avoir été dans un premier temps refusée par l'Alternative, cette augmentation a été reprise par M. Tornare dès qu'il est devenu conseiller administratif. Je le dis chaque année, et je l'en remercie.

A présent, logiquement, vient le tour des prestations municipales. Il est temps, en effet, de les adapter au coût de la vie. Il est vrai qu'une augmentation de 20% d'un coup donne aussitôt un montant relativement important, mais nous avons assez parlé d'équité et de justice. Il nous faut à présent adapter ces prestations municipales que nous proposons de faire passer de 155 francs à 185 francs pour les personnes seules, et de 215 francs à 255 francs pour les couples.

Monsieur le président, vous allez sans doute être ravi de ne pas avoir besoin de poser la question concernant les compensations à notre amendement. En effet, nous vous les proposons d'emblée: nous avons décidé de ventiler cette somme de 1,6 million de francs sur le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises». En outre, pour faire plaisir à MM. Ferrazino et Sormanni, nous indiquons comment son prélèvement doit être réparti et nous n'en laissons pas la responsabilité au Conseil administratif.

Avec l'aide des services de M. Muller, conseiller administratif en charge du département des finances, que je profite de remercier encore une fois, nous nous sommes livrés à des calculs relativement savants. (*Manifestation de surprise de M. Pierre Muller.*) Monsieur Muller, il ne faut pas vous offusquer, j'ai simplement requis des renseignements de la part de vos services, et il est tout à leur honneur d'avoir bien voulu me les donner et d'avoir ainsi joué la transparence.

Nous avons donc décidé de ventiler ces 1,6 million de francs en fonction du pourcentage que représente le groupe de comptes 31 dans chaque département, et avons calculé ce que cela donnait très précisément. Par exemple, le groupe de comptes 31 représente 3,2% des Autorités; nous proposons donc d'enlever une somme de 51 200 francs aux Autorités, ce qui représente 3,2% de 1,6 million de francs. Il est vrai que plus le groupe de comptes 31 est important au sein d'un département, plus ce dernier devra se serrer la ceinture.

Je vous donne un autre exemple: celui du département de M. Ferrazino qui, tout à l'heure, était intéressé par ce point-là. Dans ce département, le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», s'élève à un montant de 37 156 000 francs. Monsieur Ferrazino, si notre amendement était accepté, le groupe 31 de votre département serait diminué du montant de 404 800 francs, ce qui, sur la somme de 37 156 000 francs, ne devrait pas être dramatique.

Nous espérons donc ardemment que le Conseil municipal votera notre amendement en faveur de l'indexation des prestations municipales au coût de la vie en sachant dépasser les clivages gauche-droite. Les citoyens de notre ville qui ont besoin de ces prestations seront heureux de cette indexation.

Je sais que l'on va m'opposer l'argument selon lequel cette somme sera déduite de celle versée par le Canton. Cet argument est fallacieux; nous nous sommes renseignés à ce sujet. A ce propos, Monsieur le président, si vous êtes d'accord, puisque cet amendement est signé de ma main au nom du PDC, je vous propose de donner la parole à M. Savary, lequel va justement apporter des explications concernant ce point-là.

**M. Guy Savary (DC).** Nous demandons à M. le maire de vérifier quelle information est donnée dans les différents CASS (centres d'action sociale et de santé), parce qu'il semble qu'il y ait des incertitudes à ce sujet. En effet, les bénéficiaires de ces prestations se voient répondre que ces dernières – c'est-à-dire la somme actuelle de 155 francs, éventuellement augmentée suite à notre amendement – seraient déduites des prestations de l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées).

J'ai donc téléphoné à l'office même, dont le directeur adjoint m'a très clairement affirmé qu'il n'est pas prévu de diminuer les prestations cantonales en fonction de cette aide sociale s'élevant à 155 francs, cela en vertu de la loi fédérale sur les prestations complémentaires; je vous renvoie à son article 3.c), alinéa 2, où il est mentionné que l'Office cantonal ne déduit pas ce qui est considéré comme aide sociale. Le directeur adjoint m'a affirmé que les 155 francs alloués par notre municipalité étaient précisément considérés comme une aide sociale et donc

jamais déduits des prestations de l'OCPA. Par conséquent, si nous faisons confiance à l'autorité cantonale, nous pouvons être certains que ces 155 francs s'ajoutent aux prestations de l'Etat.

Je profite de cette intervention pour vous demander une nouvelle fois, Monsieur le maire, de vérifier auprès des différents services municipaux afin qu'ils transmettent correctement l'information que je viens de donner aux bénéficiaires des prestations en question. Il s'agit d'éviter qu'il y ait des malentendus, ou que l'on profite de l'incertitude régnant autour du statut exact de ces prestations municipales en fonction de celles du Canton pour exercer des pressions sur ces personnes en ne leur versant pas les premières.

**M. Manuel Tornare, maire.** Le PDC part certainement d'un très bon sentiment en voulant augmenter les prestations municipales. Cependant, il y a un «mais»...

Monsieur Savary, vous m'avez questionné au sujet du retranchement éventuel de ces prestations par l'Etat. Pour l'instant, elles ne sont pas retranchées, cela est sûr. Les fonctionnaires ont reçu des directives très claires sur ce point; j'espère qu'ils les lisent tous... Je ne veux pas leur faire de procès d'intention, je crois que tel est le cas. Ce sont les politiques qui vont prendre des décisions. Lors de discussions que j'ai eues avec M. Segond, il m'a très souvent dit qu'il ne trouvait pas normal qu'il y ait inégalité de traitement entre la Ville de Genève, la commune de Gy, celle de Chancy, etc.

Monsieur Savary, il vous faut donc vous adresser à votre bon dieu, c'est-à-dire au D<sup>r</sup> Unger, membre de votre parti, pour apprendre ce qu'il va faire! Moi, je n'en sais rien! Il y a une semaine environ, j'ai eu une discussion concernant la politique sociale avec le D<sup>r</sup> Unger, conseiller d'Etat. Je ne veux pas parler à sa place ni révéler ici certaines choses confidentielles, mais renseignez-vous! Je pense que, au cours des mois à venir, une ligne politique va apparaître du côté du Conseil d'Etat dans le domaine du social et, à mon avis, nous allons vers l'égalité de traitement entre les communes.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut développer davantage les allocations. C'est d'ailleurs ce que nous faisons, parce que, par ce biais, la commune peut appliquer une réelle politique de proximité. Vous connaissez les chiffres correspondants, je ne vais pas les donner maintenant, à 1 h du matin. Cependant, au cas où ces données vous intéresseraient, suite à l'information considérable que nous avons orchestrée dans les huit CASS de la Ville de Genève, je peux vous dire que les allocations augmentent. C'est ce que je vous avais annoncé en décembre 2000. Madame Ecuillon, il faut donc investir dans les allocations, pas dans les prestations! C'est cela, l'avenir!

En effet, on nous demande de plus en plus des allocations ponctuelles. Je vous donne un exemple: depuis qu'il y a des problèmes monstrueux avec les caisses maladie par la faute d'une politique fédérale complètement aberrante que je ne cautionne pas, de plus en plus de gens, ayant une situation économique modeste, augmentent malheureusement leur franchise. Nous devons de plus en plus aider ces personnes dans les CASS, parce qu'il n'est pas acceptable pour des classes modestes d'en arriver à des franchises de 1500 francs. Les allocations ponctuelles seront donc destinées à des catégories sociales de ce genre-là, et nous commençons déjà à mettre en application ce principe.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande donc de ne pas suivre la demande du PDC, même si, je le répète encore une fois, elle peut-être d'un bon sentiment. Pourtant, sans vouloir accuser le PDC de sournoiserie, j'ai l'impression qu'il veut rendre ces prestations trop visibles afin qu'elles irritent davantage le Conseil d'Etat.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Depuis bientôt dix ans que je siège au Conseil municipal, j'ai remarqué que le groupe démocrate-chrétien nous a habitués à bien des positions surprenantes, particulièrement au moment du budget. Aujourd'hui, il n'a pas dérogé à la règle et, tout au long de la journée, nous avons pu nous demander quel était ce groupe de Salomon qui coupe en deux tous les amendements; il ne veut pas 10 millions mais 5 millions, pas 200 000 francs mais 100 000 francs, pas 400 000 francs mais 200 000 francs... Et voilà la cerise sur le gâteau: ce soir, il vient déposer *in extremis* un amendement visant à réviser entièrement le règlement municipal concernant les prestations octroyées par la Ville.

Pour ma part, j'ai une compréhension tout à fait différente du problème. Je pense que, lors de notre séance de 10 h, le groupe démocrate-chrétien n'a pas eu le courage de soutenir notre amendement demandant une diminution de 10 millions de francs concernant les positions du groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», et qu'il vient maintenant prôner une augmentation des dépenses de 1,6 million de francs de façon détournée. Je trouve cela particulièrement malvenu, d'autant plus que, tout au long des travaux en commissions, que ce soit à la commission sociale et de la jeunesse ou à celle des finances, le groupe démocrate-chrétien a été d'un mutisme complet au sujet des prestations municipales. Quand celui qui vous parle a demandé non pas une augmentation des prestations personnelles, mais une augmentation globale de 1 million de francs – ce qui a d'ailleurs été accepté par la commission sociale et de la jeunesse – le groupe démocrate-chrétien s'est abstenu au moment du vote.

Pour ses membres, il ne fallait même pas entrer en matière sur une augmentation de ces prestations municipales s'élevant à 155 francs; c'est-à-dire qu'ils se

disaient que nous n'allions pas distribuer une somme plus élevée à davantage de bénéficiaires, qu'il s'agisse des 155 francs pour les personnes seules ou des 200 et quelques francs pour les couples. Et maintenant, à 1 h du matin, badaboum! Ils sortent de leur chapeau un amendement totalement farfelu qui vise à tout remettre en cause, à déséquilibrer le budget que l'Alternative majoritaire a péniblement mis en place jusqu'à ces heures avancées et qui implique de supprimer des sommes sur le groupe de comptes 31 alors que, dix heures auparavant, ils avaient des états d'âme concernant nos 10 millions de francs de diminution sur ce même groupe de comptes! Je vous encourage donc à refuser énergiquement cette proposition d'amendement et à la renvoyer à leurs auteurs.

**Le président.** A chacun son tour... Nous assistons maintenant à un débat à l'intérieur de l'Entente! En effet, tous les orateurs inscrits sont des représentants de l'Entente.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon (DC).** Pour ma part, j'aimerais revenir sur les propos de M. Tornare concernant les prestations municipales. J'aimerais rappeler que, le 14 septembre 1999, l'Alliance de gauche a développé la motion M-394 demandant une large information à l'égard des personnes bénéficiant de l'aide de l'OCPA afin qu'elles puissent bénéficier, en plus, des prestations municipales. Cette motion a été traitée et amendée par la commission sociale et de la jeunesse, puis elle a été acceptée par le plénum le 10 octobre 2000. Or que se passe-t-il en fait? Eh bien, ce que nous constatons, c'est que l'information que ces personnes reçoivent par le biais des CASS est fausse!

Et vous, Monsieur Tornare, vous n'êtes pas pour rien dans cette information erronée, puisque vous prétextez une question de discrétion vis-à-vis du conseiller d'Etat chargé du Département de l'action sociale et de la santé. Or ce n'est pas du tout le cas, puisqu'il s'agit d'une loi fédérale, comme l'a dit tout à l'heure mon collègue Savary.

Ce que vous dites, Monsieur Tornare, est donc tout à fait faux. Les personnes bénéficiant de l'aide de l'OCPA qui demandent aux CASS à pouvoir bénéficier des prestations municipales reçoivent des informations selon lesquelles ces dernières pourraient leur être déduites des prestations de l'OCPA. C'est une information mensongère, Monsieur Tornare! Parfaitement! C'est ainsi que cela se passe! Je regrette beaucoup que vous et vos services participiez à la diffusion de cette mauvaise information.

**Le président.** La parole est à M. Bonny.

*Une voix.* Il renonce!

**M. Didier Bonny** (DC). Non, M. Bonny ne renonce pas! Il est prêt à tenir bon jusqu'à 6 h du matin s'il le faut! Pas de problème, je suis encore en pleine forme, surtout quand je me fais attaquer par M. Oberholzer! Cela me donne encore plus de force! Monsieur Oberholzer, continuez comme ça, c'est très bien! Cela dit, je fais comme si je n'avais pas entendu les remarques de M. Oberholzer. Nous n'allons pas perdre de vue le fond du débat, nous allons nous montrer plus intelligents et nous tenir au-dessus de la mêlée.

Monsieur Tornare, je suis tout à fait d'accord avec votre raisonnement selon lequel il faut augmenter les allocations sociales. Il faudra maintenant voir quels seront les effets du nouveau règlement. Vous dites que les demandes sont en augmentation... Tant mieux et tant pis à la fois, parce qu'il est fâcheux de devoir utiliser ces allocations sociales. Le but à atteindre serait de ne pas en avoir besoin, ce qui montrerait que tout le monde a un niveau de vie décent.

Cependant, Monsieur Tornare, si vous poursuivez votre raisonnement par rapport à l'évolution de la situation, ayez le courage politique de supprimer les prestations municipales! Allez jusqu'au bout de votre logique! Vous dites que nous ne savons pas ce qui va se passer l'année prochaine... mais cela fait entre cinq et dix ans que l'on nous dit la même chose! D'abord, c'était à propos du RMR (revenu minimum de réinsertion) et, maintenant, c'est une nouvelle loi, des volontés politiques, et blablabi et blablaba. Mais alors, suivons ce raisonnement et supprimons les prestations municipales!

Vous n'avez pas l'intention de le faire, Monsieur Tornare... Nous pouvons donc très bien voter ce soir l'augmentation que nous demandons par notre amendement, et nous verrons bien ce qui se passe! Vous voyez que l'on peut appliquer le même raisonnement que vous à la question de ces 155 francs. Faisons simplement un geste en faveur des personnes âgées, je rappelle avant tout que c'est à elles que cette augmentation s'adresse.

Malgré ce que j'ai entendu tout à l'heure de la bouche de M. Paillard, j'espère quand même que la gauche va s'exprimer à ce sujet. Je trouverais très dommage qu'elle ne le fasse pas. Monsieur Tornare, si l'on n'oppose pas à notre proposition d'augmentation des prestations municipales d'autres arguments que ceux que vous avez énoncés, je trouve cela assez regrettable et décevant. J'espère donc que le débat va prendre une autre tournure et que nous finirons par atteindre notre but.

Quant à l'affirmation de M. Oberholzer selon laquelle l'économie de 1,6 million sur le groupe de comptes 31 correspondant aux biens, services et marchan-

disés que nous proposons en compensation de notre amendement en faveur des prestations municipales est une somme détournée par rapport aux 10 millions de diminution proposés par les libéraux et les radicaux sur ces mêmes biens, services et marchandises, je rappelle quand même que nous avons proposé un amendement visant à retrancher 5 millions de francs sur le groupe de comptes 31. Par conséquent, on ne peut prétendre que nous n'avons pas de courage, ce n'est pas vrai et de telles remarques me laissent indifférent. Simplement, vous savez bien que nous devons trouver des compensations, et il me semble que celle que nous proposons est intelligente. En fait, je crois que c'est cela qui pose problème et qui dérange tout le monde!

**M. Bernard Lescaze (R).** Pour ma part, je n'attends pas de prise de position de la part de l'Alternative. M. Paillard a clairement dit tout à l'heure ce qu'il pensait des amendements venant de l'Entente, et je crois qu'il considère comme nous que le Parti démocrate-chrétien est encore dans l'Entente, même si, en ce moment et après tant d'heures de débat, nous avons peut-être plus de doutes que lui à ce sujet.

Ce qui est important ici, c'est que nous avons affaire à un amendement qui s'efforce en fait de manière particulièrement sournoise et habile de torpiller la politique sociale. Chacun sait depuis plusieurs années qu'il s'agit d'augmenter les allocations sociales de façon à mieux cibler les nécessités. Cela ne veut bien entendu pas dire que les prestations municipales soient inutiles, bien au contraire. Cependant, il s'agit de ne pas les augmenter, mais de les maintenir à leur niveau actuel et de développer la politique sociale de la Ville au moyen des allocations sociales. Je croyais que tout le monde l'avait compris! A la lecture des débats de la commission sociale et de la jeunesse, je constate néanmoins que, si les prestations municipales ont été augmentées de 1 million de francs parce qu'un amendement judicieusement proposé par notre collègue libéral a été détourné de son sens, et si, dans le budget, à l'heure actuelle, ces prestations municipales augmentent déjà de 1 million de francs par rapport à la proposition du Conseil administratif, personne, ici, n'a contesté cette augmentation voulue par la commission sociale et de la jeunesse. Le Parti démocrate-chrétien, par la voix de ses représentants, souhaite l'augmenter encore, s'efforce d'entrer dans la brèche...

Que voulez-vous faire, Mesdames et Messieurs les membres du Parti démocrate-chrétien, si ce n'est torpiller la politique sociale en mettant dans votre torpille un peu de démagogie? En effet, même à 2 h du matin, on peut encore faire de la démagogie! Je ne vais pas me prononcer davantage à ce sujet.

Je constate pour l'instant, à gauche – M. Tornare est certainement un homme de gauche, un homme social, on ne peut lui dénier cette qualité – comme à droite,

que se manifeste une réserve quant à une manœuvre qui nous paraît purement démagogique. Dans ces conditions, nous ne voterons pas l'amendement du Parti démocrate-chrétien.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Je ne peux pas résister plus longtemps à l'envie d'intervenir, tout simplement parce que, comme vous le savez toutes et tous, ce sujet me tenait tant à cœur que, l'année dernière, au nom de l'Alliance de gauche, j'avais justement déposé un amendement demandant de faire passer les prestations municipales de 155 francs à 200 francs. Que n'ai-je pas entendu à l'époque! J'ai regretté que cet amendement ait été rejeté, et je ne crois pas que le Parti démocrate-chrétien l'avait voté. Si tel avait été le cas, mon amendement aurait peut-être eu une chance de passer.

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que j'avais, par la même occasion, déposé la motion M-149 liée à mon amendement stipulant que cette augmentation ne devait devenir effective qu'à la condition qu'elle ne soit pas déduite de l'aide cantonale octroyée aux mêmes personnes. Dans un premier temps, je ne voulais pas intervenir ce soir pour la simple raison que je pensais sincèrement que des décisions avaient été prises au niveau cantonal selon lesquelles cette aide sociale allait être déduite.

D'après ce que j'ai entendu de la bouche de M. Tornare, il pense, semble-t-il, que nous pourrions parfaitement accepter l'amendement du Parti démocrate-chrétien, à la condition que cette aide municipale ne soit pas déduite de l'aide cantonale, comme le demandait ma motion M-149, que j'avais finalement retirée le 16 décembre 2000. Je crois que, avec l'amendement du PDC présenté ici, nous retrouvons ce que je proposais dans le mien l'année passée. Je ne peux donc pas être en désaccord avec un amendement de ce type alors que je demandais que les prestations municipales passent de 155 à 200 francs, ce que je trouve tout à fait normal. C'est cela, la politique sociale! Certains disent que l'impôt tue l'impôt, et maintenant on nous dit que le social torpille le social! Il faut arrêter avec ces affirmations! Je ne suis pas d'accord avec ce genre d'argument.

Non, il faut effectivement aller dans ce sens, en respectant les conditions que j'avais exprimées dans la motion M-149 liée à l'amendement que j'avais déposé lors des séances consacrées à l'examen du projet de budget 2001. Cet argent ne doit donc être versé que s'il s'ajoute à l'aide cantonale et non pas s'il en est déduit. Si l'amendement du Parti démocrate-chrétien est accepté, en ce qui concerne sa compensation, j'ai une autre proposition à faire.

**M. Manuel Tornare, maire.** Mesdames et Messieurs, je remercie Bernard Lescaze de ses propos très clairs. Comme il l'a dit, dans le domaine des presta-

tions, certaines obligations sont du ressort du Canton. Je ne comprends pas pourquoi il y aurait inégalité de traitement entre les communes. Je suis persuadé que cela va caractériser la politique des années futures.

C'est la même chose concernant les crèches. Vous savez très bien qu'un projet de loi est actuellement à l'étude à la commission cantonale de la petite enfance. Il demande que toutes les communes du canton remplissent leurs obligations de manière identique en ce qui concerne la politique de la petite enfance. Nous allons dans ce sens en ce qui concerne les prestations, Madame Ecuivillon, vous le savez très bien! Et je ne pense pas que votre magistrat démocrate-chrétien à la tête du Département cantonal de l'action sociale et de la santé tiendra un autre discours; cela me paraîtrait complètement insensé.

Je comprends les craintes de M. Mouhanna. Cependant, comme je l'ai toujours affirmé – et il ne s'agit pas de suppositions, René Grand, assistant social à la Jonction, vous le confirmera – pour l'instant, les prestations municipales ne sont pas retranchées de l'aide de l'OCPA. Si cela se produit parfois, c'est que les fonctionnaires concernés n'ont pas compris ce qu'ils devaient faire. Je prendrai des mesures pour que les directives que j'ai données soient appliquées.

Quant aux allocations sociales municipales, elles permettent cette politique de proximité que vous souhaitez tous et que les démocrates-chrétiens soutiennent depuis de nombreuses années. Dans mes discours prononcés à mon arrivée au Conseil administratif, M<sup>me</sup> von Arx-Vernon, M. Pattaroni, M. Bonny et d'autres m'ont soutenu quant à l'approche communautaire, et je les en remercie. Nous devons aller dans ce sens, c'est-à-dire que la commune doit avoir une action sociale de proximité, ce que permettent les allocations. Cela n'empêche pas, Monsieur Mouhanna, que des personnes âgées qui ont besoin d'aide puissent demander des allocations auxquelles elles ont droit.

Pour terminer, je vous cite quelques chiffres pour vous démontrer que notre travail d'information quant aux allocations par le biais des CASS porte ses fruits, Madame Ecuivillon. En janvier, nous avons reçu 379 demandes, en décembre, 635. Cela augmente! C'est malheureux, c'est ainsi! Pourquoi dis-je cela? Parce que c'est une évidence: malgré la reprise économique d'avant le 11 septembre, je le répète sans cesse dans cette enceinte, l'évolution de la situation sociale nous force à constater qu'il y a de plus en plus de gens riches dans ce pays et, parallèlement, de plus en plus de gens marginalisés constituant une nouvelle forme de pauvreté.

**M. Didier Bonny (DC).** J'ai dit tout à l'heure que je voulais me tenir au-dessus de la mêlée et ne pas répondre aux attaques, particulièrement celles des Partis

libéral et radical. Cependant, M. Lescaze est allé trop loin et je suis obligé de répondre. En effet, nous pouvons mener tous les débats politiques que nous voulons et nous opposer les uns aux autres, cela ne pose pas de problème; mais il y a une chose que je n'accepte pas, c'est la mauvaise foi. Or M. Lescaze fait preuve de mauvaise foi quand il déclare que ce qui comptera à l'avenir, c'est de conduire une action sociale de proximité par le biais des allocations sociales et non par celui des prestations municipales.

Or, à la page 26 du rapport de M<sup>me</sup> Salerno, figure le tableau de tous les amendements votés par la commission des finances. Au milieu du tableau se trouve un amendement proposé par les Partis libéral et radical concernant une diminution de 900 000 francs des allocations sociales. Je vous donne le résultat du vote à ce sujet: cette diminution de 900 000 francs a été approuvée par les trois libéraux et les deux radicaux – dont M. Lescaze – de la commission, et refusée par 10 voix composées des membres de l'Alternative et du PDC. Monsieur le président, vous direz à M. Lescaze que, en matière de démagogie, j'ai encore beaucoup de leçons à recevoir de sa part.

**M. Guy Savary (DC).** Je crois qu'il ne s'agit pas de démagogie et que nous ne devons pas nous exciter sur cet aspect ce soir. Le problème est relativement simple. Nous devons traiter ce sujet par rapport à la situation présente sans faire de projections sur ce que décideront par la suite M. Unger ou les uns et les autres. Tout le monde est d'accord avec M. Tornare quand il dit que les allocations doivent être augmentées parce que les problèmes sociaux se multiplient: on parle de familles monoparentales, d'assurance maladie, etc.

Cependant, tel n'est pas le débat de ce soir, lequel porte sur les prestations municipales. Et je ne suis pas du tout persuadé que tout le monde roule sur l'or, et surtout pas les personnes âgées. Je pense que beaucoup pourraient nous le confirmer, par exemple M. Grand, qui travaille dans un CASS à la Jonction: un grand nombre de personnes âgées ont de la peine à joindre les deux bouts et sont contentes, actuellement, de bénéficier de ces 155 francs. Pourquoi, donc, ne pouvons-nous pas leur donner 30 francs de plus?

En définitive, à quoi correspond cette augmentation de 30 francs? M. Bonny l'a expliqué au début de son intervention: ce chiffre correspond à l'indexation des prestations municipales au coût de la vie tel qu'il a évolué depuis des années. Je me permets de vous rappeler, si cela vous intéresse, que ces prestations se montaient à 110 francs en 1983, à 120 francs en 1984, à 124 francs en 1985, à 130 francs en 1986, à 135 francs en 1987, à 140 francs en 1988, à 145 francs en 1989 et à 150 francs en 1990. C'est en 1991 – je pense que M. Tornare en est conscient – qu'elles ont atteint la somme de 155 francs, qui est toujours la même.

Depuis dix ans, ces prestations municipales se montent donc à la somme actuelle de 155 francs. Les augmenter de 30 francs revient simplement à tenir compte de l'inflation, qui est de 20%. Ce n'est pas une augmentation, mais simplement une adaptation de ces prestations municipales au coût de la vie, prestations dont un grand nombre de personnes âgées bénéficieraient très valablement, parce qu'elles ne sont pas aussi à l'aise financièrement que nous pourrions le croire.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon (DC).** J'aimerais reprendre les propos de M. Tornare et lui dire que les allocations sociales et les prestations municipales ne désignent pas la même chose. Comme vous le dites, lorsque des personnes en ont besoin, elles doivent les demander. C'est totalement différent que d'avoir un droit en la matière. Alors – je reprends les propos de mon collègue Bonny – si vous voulez supprimer les prestations municipales, dites-le ouvertement!

**Le président.** La parole est à M. Lescaze, mis en cause. (*Remarque de M. Bonny.*)

**M. Bernard Lescaze (R).** Monsieur le président, vous direz à M. Bonny que, de toute façon, je ne prends la parole que pour la seconde fois; j'en ai parfaitement le droit et le règlement du Conseil municipal est très clair sur ce point. Si M. Bonny continue à m'attaquer personnellement, je ferai usage de mon droit de parole pour mise en cause à ce moment-là. Il est des questions qui doivent être mises à plat de la manière la plus limpide, et si un certain conseiller municipal démocrate-chrétien pense qu'il a encore à apprendre un certain nombre de choses en matière de foi, qu'elle soit bonne ou mauvaise, je pense qu'il a déjà tous les tics du vieux dinosaure politique auprès duquel il prend ses leçons.

Toutefois, il demeure un aspect qui lui fait défaut: je suis persuadé que, si nous continuons à débattre de la sorte au sujet des prestations municipales, il y aura effectivement une décision du Grand Conseil qui aboutira à la décision que nous craignons, laquelle sera votée en tout cas par les trois quarts des députés démocrates-chrétiens, je vous en fiche mon billet! Et je vous dis, Monsieur le président, «chiche!» pour M. Bonny.

Par ailleurs, ledit M. Bonny oublie totalement qu'il n'a jamais parlé de l'amendement démocrate-chrétien à l'intergroupe de l'Entente, lequel s'est déroulé il y a moins de quarante-huit heures. En conséquence, si nos débats de ce soir durent longtemps, c'est parce que nous avons été stupéfaits de recevoir cet amendement, lequel nuit gravement aux finances municipales, présenté par un

groupe qui, au début de la journée, prétendait ne pas vouloir baisser les impôts parce qu'il s'agissait de réduire la dette.

Ensuite, en ce qui concerne l'amendement pour une diminution de 900 000 francs des allocations sociales présenté et refusé à la commission des finances et dont M. Bonny a parlé tout à l'heure, il faut dire très clairement à tout le monde – notamment aux conseillers municipaux qui ne sont pas membres de la commission des finances – que cet amendement visait à atteindre une certaine adéquation entre le budget et les comptes. M. Le conseiller municipal Bonny, présent à la séance où cet amendement a été discuté, le sait parfaitement. De même, si les prestations municipales ont été augmentées de 1 million de francs, c'est parce que, chaque année, le montant budgété de 7,4 millions de francs est dépassé d'environ 1 million de francs. Il vaut donc mieux mettre clairement les choses à plat et dire que les prestations municipales forment une dépense d'environ 8,4 millions de francs. La démarche de M. Oberholzer était parfaitement claire et saine, et tout le monde l'avait comprise.

Il faut également préciser que M. Tornare ne veut pas baisser les prestations municipales. Quant aux allocations sociales, elles figurent au budget pour un montant de 2,4 millions de francs, mais, pour l'instant, celui-ci n'est pas dépensé. La somme dépensée annuellement pour le versement de ces allocations se monte annuellement à 900 000 francs seulement, c'est-à-dire que 1,5 million de francs du montant prévu n'est pas dépensé. La diminution proposée de 900 000 francs consistait simplement, non pas à établir une parfaite adéquation entre les comptes et le budget concernant les allocations sociales, mais à diminuer ces dernières de 900 000 francs – par un pur hasard, cette somme correspond à celle qui est effectivement dépensée – en laissant une marge de 600 000 francs. Si l'on en juge d'après les comptes 2000, ces 600 000 francs n'étaient d'ailleurs toujours pas dépensés.

C'est aussi simple et aussi clair que cela, et c'est faire preuve de mauvaise foi que prétendre que nous étions opposés aux allocations sociales en brandissant le résultat d'un vote de commission ici, en séance plénière, sans en expliquer clairement les motifs légitimes. Ces derniers relèvent évidemment de la technique financière et non de la politiaillerie. Nous vous l'avons démontré en proposant cette diminution – d'ailleurs refusée en commission des finances – de 900 000 francs par rapport aux dépenses réelles, diminution malgré laquelle les allocations sociales auraient continué à être supérieures de 600 000 francs par rapport aux dépenses réelles, c'est-à-dire selon une proportion de deux tiers. En outre, cela permettait au magistrat de continuer à mener sa politique sociale avec une certaine souplesse.

Quant au montant des prestations municipales, il a été augmenté de 1 million de francs par la commission sociale et de la jeunesse et la commission des

finances pour être mis en adéquation avec la somme dépensée année après année. C'est aussi simple que cela. Je persiste donc à dire que l'amendement démocrate-chrétien, qui n'a pas été présenté aux différents groupes politiques – en tout cas pas au nôtre ni à celui des libéraux – est purement et simplement une manœuvre démagogique.

**M. Manuel Tornare, maire.** Monsieur le président, nous sommes tous un peu fatigués. Madame Ecuillon, ce n'est pas moi qui vais supprimer les prestations municipales, mais je suis comme saint Thomas, pour utiliser une terminologie que vous connaissez bien: j'attends de voir pour croire. J'ai plutôt l'impression, comme je le disais tout à l'heure, que ce sont vos milieux, au niveau cantonal, qui vont supprimer ces prestations. J'attends de voir, mais, à mon avis, cela va se faire assez rapidement.

Monsieur Savary, vous dites que les prestations municipales n'ont pas été augmentées depuis de nombreuses années. Cependant, vous faites fi de ce qui s'est passé depuis environ deux ans et demi, c'est-à-dire que, grâce à vous, Mesdames et Messieurs – et je vous en remercie – comme le disait Bernard Lescaze, nous avons augmenté les allocations sociales et développé cette forme d'action communautaire grâce à laquelle nous aidons actuellement de plus en plus de gens. Cependant, cette politique n'est pas connue de toute la population et nous avons peut-être surestimé le total des sommes qu'il nous faudrait allouer. Je viens pourtant de vous donner les chiffres correspondants pour vous démontrer que la population est maintenant de plus en plus au courant de cette aide, grâce à notre effort pour l'informer, et qu'elle vient nous demander ces allocations.

Madame Ecuillon, si une personne âgée n'a pas des revenus mensuels suffisants, elle peut demander des allocations, et nous les lui octroyerons avec beaucoup plus de souplesse qu'auparavant. En effet, j'ai donné au cadre de fonctionnement de ce système une liberté beaucoup plus grande qu'auparavant puisque, comme vous le savez, nous avons modifié le règlement du Service social grâce à l'aide de ma juriste M<sup>me</sup> Lucker-Babel. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2001. Relisez-le, vous verrez que nous octroyons des allocations ponctuelles – après vérification des dossiers, bien évidemment – avec une très grande souplesse, ce qui n'était pas le cas auparavant. Je vous rappelle quand même que, en décembre 2000, la *Tribune de Genève* a écrit que le budget 2001 était le plus social depuis cinquante ans.

**M. Souhail Mouhanna (AdG/SI).** Je viens de comprendre, une fois de plus, que M. Tornare s'attend à ce que l'amendement des démocrates-chrétiens soit

quasiment absorbé, ou plutôt annihilé par l'attitude que pourrait prendre le Conseil d'Etat au niveau cantonal, consistant à déduire les prestations municipales des prestations de l'OCPA.

Pour ma part, je veux savoir ce qui suit: avons-nous, oui ou non, des informations précises selon lesquelles cette forme d'aide sociale de la Ville de Genève deviendrait en fait une sorte de subvention à l'Etat? Dans un tel cas, évidemment, nous ne pouvons pas voter cet amendement. C'est ce que l'on nous a dit l'année dernière. Mais à ce moment-là – je crois que c'était au mois d'avril – on nous avait avertis que cela allait se passer ainsi, mais nous avons constaté ensuite que tel n'était pas le cas. On nous avait même dit que le revenu minimum de réinsertion serait concerné dans cette affaire. Bref, on nous dit quelque chose de ce genre-là de manière constante.

Alors ce soir, ne sachant plus, finalement, qui dit vrai, nous nous abstiendrons lors du vote de l'amendement démocrate-chrétien. Cependant, nous serons vraiment très en colère si nous nous rendons compte ensuite que l'on nous a menés en bateau dans cette affaire. Dans ce cas, si nous avons la certitude que l'on nous prétexte une mise en danger des prestations municipales uniquement pour nous empêcher, de manière politicienne, de voter cet amendement, nous reviendrons proposer au Conseil municipal une motion et un projet d'arrêté à ce sujet.

**M. Manuel Tornare, maire.** Je suis obligé de répondre comme il se doit à M. Mouhanna, qui me pose une question légitime. Pourquoi vous ai-je répondu comme je l'ai fait il y a une année? Parce que les discussions que j'avais alors avec l'ancien Conseil d'Etat allaient dans ce sens. Néanmoins, je vous rappelle que celui-ci était formé d'une majorité de droite, alors que la majorité du Grand Conseil était de gauche. Je pense donc que c'est pour cette raison qu'il n'y a pas eu de changement. Quant à la situation actuelle, Monsieur Mouhanna, maintenant que vous êtes député, vous êtes mieux placé que moi pour répondre. Faites en sorte que le nouveau Grand Conseil n'aille pas dans le sens d'une suppression des prestations municipales de la Ville de Genève! Je vous demande de m'aider.

M<sup>me</sup> Ecuillon croit que je veux supprimer lesdites prestations. Mais non! Simplement, l'égalité de traitement d'une commune à l'autre est une notion dont j'entends parler dans les milieux démocrates-chrétiens au niveau cantonal! Il y a un nouveau conseiller d'Etat représentant de ce parti à la tête du Département de l'action sociale et de la santé. C'est pour cela que j'ai répondu de manière un peu imprécise, car je ne sais pas ce qu'il va faire!

**Le président.** La parole est à nouveau à M. Bonny.

*M. Pierre Muller, conseiller administratif. Vous êtes ridicule! (Huées.)*

**M. Didier Bonny** (DC). Monsieur Muller, je crois que c'est vous qui avez été ridicule tout à l'heure, quand vous avez fait une remarque totalement déplacée à l'intention du Parti radical. Je n'ai pas de leçon à recevoir de votre part.

Cela dit, je souhaite prendre la parole une dernière fois après avoir consulté mon groupe de telle manière à ne pas allonger le débat et à ne pas reproposer cet amendement en troisième débat; en effet, nous avons bien compris que la majorité de ce Conseil ne le soutiendra pas. (*Huées.*) Mais, si vous le souhaitez, je peux m'expliquer maintenant et également revenir là-dessus en troisième débat! Pour ma part, je pense qu'il est quand même mieux d'en finir à présent. Je suis extrêmement calme, d'ailleurs!

Je vais donc profiter de cette dernière intervention pour m'adresser une fois encore à un certain conseiller municipal que je vais essayer de ne pas mettre en cause, pour ne pas allonger davantage le débat – c'est pourquoi je le désignerai par le pronom «on». Quand on me fait remarquer que, par notre amendement, nous allons gravement fragiliser le budget de 1,6 million de francs, alors que cette somme est compensée par une diminution du groupe de comptes 31 et que le même «on» m'adressant cette remarque était prêt à enlever 10 millions de francs sur ce même groupe de comptes, cela me fait rire... jaune!

Monsieur Tornare, vous ne pouvez pas mettre sur le même plan les allocations sociales et les prestations municipales. Savez-vous ce que cela signifie, pour une personne âgée qui en a besoin, de devoir encore venir demander cette aide fournie par les prestations municipales? Ce n'est pas la même chose que de recevoir une allocation automatiquement tous les mois. (*Remarque de M. Tornare.*) Je parle du cas de figure d'une personne recevant déjà une prestation mais devant encore demander une aide supplémentaire; la situation, dans ce cas, n'est pas normale. (*Remarque de M. Tornare.*)

**Le président.** On ne dialogue pas, Monsieur le maire!

*M. Didier Bonny.* En guise de conclusion, je dirai que ce qui dérange dans notre amendement, en fait, c'est qu'il vient du groupe démocrate-chrétien et non des bancs de l'Alternative! Cela, c'est très gênant! Je voudrais encore juste ajouter que, à l'époque où nous avons proposé d'augmenter les allocations sociales, nous avons été aussi bien seuls; or, un an plus tard, elles ont été intro-

duites par vous-même, Monsieur Tornare. Nous reparlerons de ce sujet dans un an, car je suis persuadé que, au mois de décembre 2002, la situation n'aura pas changé; aucune prestation sociale n'aura été supprimée au niveau du Canton. Monsieur Mouhanna et votre groupe, vous regretterez de ne pas nous avoir suivis ce soir. Cela étant dit, nous demandons le vote à l'appel nominal sur notre amendement.

**Le président.** Etes-vous suivi? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Sept conseillers municipaux vous suivent, c'est suffisant. Nous allons donc passer à l'appel nominal sur cet amendement.

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement du groupe démocrate-chrétien demandant une augmentation de 1,6 million de francs des prestations municipales est refusé par 45 non contre 23 oui (1 abstention).*

*Ont voté non (45):*

M. Michel Anchieri (L), M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S), M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Broggin (Ve), M<sup>me</sup> Sophie Christen (L), M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M. Olivier Coste (S), M<sup>me</sup> Barbara Cramer (L), M. Marc Dalphin (Ve), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Roger Deneys (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Sacha Ding (L), M. Guy Dossan (R), M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R), M. Michel Ducret (R), M. Alain Fischer (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Alain Gallet (Ve), M. René Grand (S), M. Jean-Marc Guscelli (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R), M. François Harman (L), M. François Henry (L), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. André Kaplun (L), M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S), M. Bernard Lescaze (R), M. Alain Marquet (Ve), M<sup>me</sup> Christina Matthey (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Peter Pirkl (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S), M. Armand Schweingruber (L), M. Damien Sidler (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M. René Winet (R).

*Ont voté oui (23):*

M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M. Didier Bonny (DC), M<sup>me</sup> Eustacia Cortorreal (AdG/TP), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M<sup>me</sup> Fatiha Eberle (AdG/SI), M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon (DC), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG/TP), M<sup>me</sup> Monique Guignard (AdG/TP), M<sup>me</sup> Liliane Johner (AdG/TP), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M<sup>me</sup> Ruth Lanz (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Guy Mettan (DC), M. Souhail

Mouhanna (AdG/SI), M<sup>me</sup> Isabel Nerny (AdG/SI), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Guy Savary (DC), M. François Sottas (AdG/TP), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AdG/TP), M<sup>me</sup> Marie Vanek (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

*S'est abstenu (1):*

M. Alain Comte (AdG/TP).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):*

M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jacques François (AdG/SI), M<sup>me</sup> Micheline Gioiosa (L), M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan (Ve), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP), M<sup>me</sup> Evelyne Strubin (AdG/SI).

*Présidence:*

M. Pierre Losio (Ve), président, n'a pas voté.

**Le président.** Cet amendement ayant été refusé, toutes les compensations proposées qui y étaient afférentes deviennent donc caduques.

**Le budget de M. Tornare, pages 73 à 79, est accepté.**

**Le président.** Avant de recevoir, à l'issue de ce deuxième débat, les résultats que vont nous communiquer les collaborateurs du département des finances, je donne la parole à M. Bernard Paillard.

**M. Bernard Paillard** (AdG/SI). Monsieur le président, je voulais évoquer l'élection de notre ami Souhail Mouhanna au Grand Conseil. Il siégera donc désormais dans cette même salle, mais au sein d'une autre assemblée. Je serai très bref, mais j'aimerais simplement le remercier. Plusieurs d'entre nous ont appris à le connaître, alors qu'ils pouvaient avoir de lui une image un peu distante, comme c'était mon cas. Vous l'avez remarqué, je me suis nettement rapproché de lui, et je crois que son franc-parler, sa manière cohérente à la fois de vivre et de s'exprimer peuvent représenter une source d'inspiration pour nous tous. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Nous sommes à bout touchant du deuxième débat. Nous allons voter les projets d'arrêtés du budget municipal 2002, que je vais vous lire in extenso. (*Le président donne les nouveaux chiffres figurant dans les arrêtés. Voir ci-après.*)

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 1 est accepté à la majorité (opposition des libéraux, des radicaux et des démocrates-chrétiens).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 2 est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 3 est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

### ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

#### **Arrêté 1. – Budget administratif et mode de financement**

*Article premier.* – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	Fr. 975 634 280
sous déduction des imputations internes de	Fr. 81 071 040
soit un total des charges nettes de	Fr. 894 563 240
et les revenus à	Fr. 979 160 810
sous déduction des imputations internes de	Fr. 81 071 040
soit un total de revenus nets de	Fr. 898 089 770

L'excédent de revenus présumé s'élève à 3 526 530 francs.

*Art. 2. – Budget des investissements*

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	
dépenses	Fr. 90 310 224
recettes	Fr. 5 573 000
investissements nets	Fr. 84 737 224
b) patrimoine financier	
dépenses	Fr. 19 397 776
recettes	Fr. 0
investissements nets	Fr. 19 397 776
c) total	
dépenses	Fr. 109 708 000
recettes	Fr. 5 573 000
investissements nets	Fr. 104 135 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

*Art. 3. – Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) patrimoine administratif	
investissements nets	Fr. 84 737 224
amortissements ordinaires	Fr. 60 157 565
amortissements complémentaires	Fr. 50 000 000
excédent de revenus de fonctionnement	Fr. 3 526 530
autofinancement	Fr. 113 684 095
excédent de financement	Fr. 28 946 871
b) patrimoine financier	
investissements nets	Fr. 19 397 776
amortissements (autofinancement)	Fr. 500 155
insuffisance de financement	Fr. 18 897 621
c) total	
investissements nets	Fr. 104 135 000
amortissements ordinaires	Fr. 60 657 720
amortissements complémentaires	Fr. 50 000 000
excédent de revenus de fonctionnement	Fr. 3 526 530
autofinancement	Fr. 114 184 250
excédent de financement	Fr. 10 049 250

*Art. 4. – Compte de variation de la fortune*

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 3 526 530 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

*Art. 5. – Dérogation*

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

**Arrêté 2. – Centimes additionnels**

*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2002, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

*Art. 2*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2002 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

*Art. 3*

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2002.

**Arrêté 3. – Emprunts**

*Article premier*

Le Conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Art. 2*

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2002, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

**Le président.** Nous allons suspendre notre séance avant d'ouvrir le troisième débat. En vue de ce dernier, je vous demande de bien vouloir déposer vos amendements par écrit. Vous pouvez le faire en vous contentant d'inscrire la mention «troisième débat» sur ceux que vous avez présentés en deuxième débat. Les chefs de groupe de l'Alternative sont priés de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret.

*(La séance est suspendue de 2 h à 2 h 20.)*

### *Troisième débat*

**Le président.** Nous allons maintenant engager le troisième débat. Je souhaite que nous puissions le faire avec le maximum de concentration et d'attention, afin que nous ayons une fumée blanche et que nous puissions enfin annoncer: *habe-mus budgetum...*

*Page 13, cellule 0002, Administration centrale, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement déposé par M. Vaissade pour le rétablissement d'un montant de 650 000 francs concernant les actions projetées dans le cadre de l'Agenda 21. L'ancien montant est de 930 857 francs et le nouveau serait de 1 580 857 francs.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je prends la parole pour deux raisons. Tout d'abord parce que, comme l'a rappelé Alain Vaissade tout à l'heure, il s'agit d'un amendement du Conseil administratif. Nous étions intervenus successivement en deuxième débat, mes collègues Manuel Tornare, Alain Vaissade et moi-même, pour tenter de vous en expliquer les raisons. Nous avons entendu à ce moment-là les observations formulées par le groupe socialiste et y avons été sensibles. Nous avons compris que nous partagions tous les mêmes objectifs, que le Conseil municipal souhaitait être plus directement associé aux activités que le Conseil administratif mène dans ce domaine. Nous pensons que vous avez parfaitement raison et que cette demande est légitime.

Comme nous vous le disions, c'est une délégation du Conseil administratif présidée par Manuel Tornare puis par Alain Vaissade, et qui le sera par celui qui vous parle dès le mois de janvier 2002, qui est à l'origine de cet amendement. Je

prends donc l'engagement, au nom de cette délégation du Conseil administratif, de venir présenter au Conseil municipal un rapport semestriel qui vous permettra de suivre de près les activités menées par ladite délégation. Après le renvoi de ce document en commission, vous pourrez non seulement analyser les différentes activités réalisées, mais vous serez également en mesure d'en infléchir le cours et de le modifier. Quant à nous, nous pourrions prendre en considération certains souhaits du Conseil municipal dans ce domaine.

Ayant ainsi tenu compte de vos réactions de tout à l'heure et des raisons qui vous ont poussé à refuser cet amendement en deuxième débat ou à vous abstenir, nous espérons que, dans le cadre de ce troisième débat et vu les engagements que nous avons pris, vous pourrez l'accepter. Nous vous en remercions d'avance.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Je serai brève. M'étant prononcée sur cet objet lors du deuxième débat, je vais donc, très logiquement, le faire au cours du troisième débat. Lors de mon intervention précédente, j'avais énoncé clairement que le Parti socialiste n'était pas du tout, quant au fond, opposé aux principes et aux préceptes développés dans le cadre de l'Agenda 21. Nous étions mêmes prêts à soutenir une politique plus ambitieuse à ce sujet et à voter une somme supérieure à celle qui était demandée. Quant au fond, donc, nous restons acquis à cette idée.

Quant à la forme, les garanties que vient de nous donner le conseiller administratif M. Christian Ferrazino me semblent tout à fait acceptables. Nous demandons à étudier cet objet en commission, à pouvoir participer à une concertation, à entamer un dialogue nous permettant de poser des questions. Je constate que nous pourrions faire tout cela, et c'est donc avec un très grand plaisir que nous allons voter cette proposition d'amendement.

**M. Bernard Lescaze (R).** La pantalonnade que nous attendions pour le troisième débat commence... Nous en sommes heureux! Les feux sont ouverts par les socialistes, nous voyons bien ce qu'il advient.

Quant à nous, radicaux, nous maintenons notre position, à savoir que nous sommes favorables à l'Agenda 21. M. le conseiller administratif Ferrazino s'est adressé exclusivement au groupe socialiste et notamment, il n'a pas évoqué la gestion durable du matériel, des véhicules, problèmes auxquels il prétend parfois être sensible. Nous en prenons note. Nous examinerons très attentivement les rapports semestriels qu'il nous annonce. Pour l'instant, nous maintiendrons évidemment notre opposition à cet amendement, car, en ce qui nous concerne, nous

n'avons pas obtenu satisfaction. Le Conseil administratif se tourne vers sa majorité, et nous verrons à l'issue du débat quels sont les groupes qui la constituent. Sans vouloir nous faire perdre davantage de temps, nous regrettons les retournements de veste, les pantalonnades et les bouffonneries qui font durer cette séance d'analyse du budget 2002 jusqu'à 3 h du matin.

**Mis aux voix, l'amendement de M. Vaissade est accepté par 35 oui contre 34 non.**

*Page 18, cellule 8001, Conseil administratif, groupe de comptes 365, Institutions privées (Office du tourisme, page jaune 88).*

**Le président.** Nous passons à un amendement de M. Winet proposant une augmentation de 200 000 francs destinés à l'Office du tourisme. L'ancien montant étant nul, le nouveau s'élèverait à 200 000 francs.

**M. René Winet (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il était évident que j'allais à nouveau vous soumettre cette proposition d'amendement au cours du troisième débat. L'Office du tourisme n'est pas seulement un bureau pourvu d'un président et d'un directeur. Chaque jour, 45 employés répondent aux questions des visiteurs, par exemple: «Où mange-t-on les meilleurs röstis à Genève?», «Où peut-on loger à des prix raisonnables?», ou bien encore: «Quand part le prochain train de la gare Cornavin?». L'Office du tourisme comprend un comité composé d'hôteliers, de restaurateurs, de directeurs de pension, de commerçants de détail, de responsables d'agences de voyage, de Palexpo, des banques, ainsi que de représentants du Canton de Genève, de Swissair et de la Ville de Genève. Je fais personnellement partie de ce comité et je représente les restaurateurs de Genève.

Vous savez bien que j'aime Genève, que j'y vis depuis trente ans et que je suis fier de compter parmi les élus qui siègent dans cette enceinte. J'aimerais donc, encore une fois, vous demander ce soir de soutenir l'Office du tourisme. En discutant tout à l'heure avec certains d'entre vous, j'ai vraiment eu l'impression que vous y êtes tous favorables, mais que des petits problèmes doivent être réglés. En invitant les chefs de groupe et en leur donnant des explications à ce sujet, je pensais leur donner la possibilité de poser toutes les questions qu'ils souhaitaient au président et au directeur de l'Office du tourisme. Je croyais que cela vous permettrait ce soir d'adhérer à la demande de soutien exprimée dans mon amendement.

Malheureusement, tel n'est pas le cas. Certains problèmes se posent encore. Par exemple, l'Office du tourisme ne fait pas de promotion destinée à un tou-

risme alternatif, c'est-à-dire qu'il n'édite pas de prospectus à l'intention des touristes qui aimeraient fumer un joint à Genève ou aller à l'Usine. Malheureusement, c'est vrai, cela n'existe pas encore à Genève; il paraît, selon ce que quelqu'un m'a dit ce soir, que, à Amsterdam, ils ont compris l'intérêt d'un tel développement et agissent en conséquence. Cependant, vous devriez savoir que Genève fait énormément pour promouvoir le tourisme, même concernant les visiteurs qui arrivent sac au dos, avec un petit budget. Il existe des stands d'information pour les guider, avec l'appui de 45 personnes qui y travaillent tous les jours.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous êtes opposés à toutes ces activités, je ne comprends pas votre attitude et je me demande pourquoi la Ville de Genève participe aux activités de l'Office du tourisme par le biais de son représentant. J'aimerais bien qu'il y en ait quand même quelques-uns parmi vous ce soir qui acceptent mon amendement en troisième débat, comme ils viennent de le faire pour celui de M. Vaissade. Il a peut-être un peu mieux vendu sa soupe que moi, mais, croyez-moi... (*Rires.*)

**Le président.** Monsieur Winet, je crois qu'il faut garder un peu de sérieux dans ce troisième débat. Je vous demande de bien vouloir conclure.

*M. René Winet.* Je vous demande pour la dernière fois, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de soutenir l'Office du tourisme et de voter cet amendement.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Winet est refusé par 38 non contre 35 oui.*

*Page 20, cellule 100151, Centimes additionnels et impôts spéciaux, groupe de comptes 334, Pertes sur débiteurs.*

**Le président.** L'amendement suivant émane des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 395 900 francs correspondant à une baisse de 1 centime additionnel sur les pertes sur débiteurs. L'ancien montant est de 16 498 262 francs et le nouveau serait de 16 102 362 francs.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** En fait, nous avons présenté quatre amendements techniques concernant la baisse du centime additionnel. Nous l'avons annoncé au début de la séance d'étude du budget hier matin, et nous allons faire

comme nous avons dit, selon une formule qui vous est chère, Monsieur le président. Nous déposons donc ici un amendement demandant une diminution de 1 centime des centimes additionnels. Nous avons eu l'occasion, au cours de la phase préliminaire de ces discussions, de vous expliquer pourquoi nous croyons que cette baisse du centime additionnel est bonne pour la Ville de Genève et pour l'ensemble de ses contribuables, sans être incompatible avec une véritable volonté de réduire la dette. Nous maintenons donc cette demande d'amendement concernant la réduction de 1 centime des centimes additionnels de la Ville pour les porter à 44,5.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).** Ce que nous craignons s'est évidemment produit. C'était facile à prévoir... Nous venons d'augmenter joyeusement les dépenses, apparemment sans mauvaise conscience. En tout cas, c'est ce que la majorité alternative vient de faire avec une précision et une discipline toute militaires que je salue chez des gens qui, d'habitude, sont si opposés à l'armée.

Je reviens sur notre proposition de diminution de 1 centime des centimes additionnels, parce que je pense qu'il ne s'agit pas vraiment de faire un cadeau au contribuable, mais de montrer au Conseil administratif et à la majorité alternative que l'argent ne coule pas ici sans fin comme d'un robinet, et que la Ville n'est pas une poule aux œufs d'or. Je crois qu'il faut savoir se limiter. Nous considérons que le Conseil municipal devrait le faire, et nous aimerions bien qu'il le comprenne. Nous maintenons donc notre proposition d'amendement, même s'il est évident que, aujourd'hui, nous avons parlé dans le vide. Nous aurions mieux fait d'aller à la chasse aux papillons!

**M. Didier Bonny (DC).** Comme j'ai eu l'occasion de le dire il y a un certain nombre d'heures – on pourrait même dire un nombre certain – nous n'entrerons pas en matière sur la proposition de diminution du centime additionnel, simplement parce que nous pensons que, malgré ce qui vient d'être dit, une telle mesure serait en contradiction avec la volonté de réduire la dette, ce à quoi nous tenons absolument.

Notre point de vue se fonde également sur des considérations d'ordre plus technique. En effet, si cette baisse de 1 centime était acceptée, notre budget se retrouverait déficitaire et, de ce fait, il faudrait recommencer tout son examen. En ce qui me concerne, je n'en ai pas envie.

*Mis aux voix, l'amendement concernant une diminution des pertes sur débiteurs est refusé à la majorité.*

*Page 20, cellule 100151, Centimes additionnels et impôts spéciaux, groupe de comptes 351, Cantons.*

**Le président.** Nous avons maintenant un amendement des groupes libéral et radical, toujours dans la série des amendements concernant le centime additionnel. Il propose une diminution de 395 900 francs correspondant à une diminution de 1 centime des frais de perception auprès des personnes physiques et des personnes morales. L'ancien montant est de 18 030 000 francs et le nouveau serait de 17 634 100 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.*

*Page 20, cellule 100151, Centimes additionnels et impôts spéciaux, groupe de comptes 400, Impôts sur le revenu et la fortune.*

**Le président.** Nous continuons avec cette série d'amendements des groupes libéral et radical. Celui que nous allons voter maintenant propose une diminution de 10 443 900 francs correspondant à une diminution de 1 centime des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques. L'ancien montant est de 475 200 000 francs et le nouveau serait de 464 756 100 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.*

*Page 20, cellule 100151, Centimes additionnels et impôts spéciaux, groupe de comptes 401, Impôt sur le bénéfice et le capital.*

**Le président.** L'amendement suivant émane toujours des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 2 751 600 francs correspondant à une diminution de 1 centime des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales. L'ancien montant est de 125 200 000 francs et le nouveau est de 122 448 400 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.*

*Page 25, cellule 100506, Salles communales, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Le présent amendement a été déposé par M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il demande une augmentation de 170 120 francs pour la réintroduction d'un poste de collaborateur administratif et d'un surveillant

de salles. L'ancien montant est de 1 507 259 francs et le nouveau s'élèverait à 1 677 379 francs.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Je m'exprimerai brièvement. Je suis le seul conseiller administratif dont le département, au cours de ce débat, a fait les frais d'une diminution de personnel. Je vous propose donc de réinscrire au budget les deux postes dont il est question ici, lesquels sont éminemment importants pour le bon fonctionnement de la Gérance immobilière municipale.

**Mis aux voix, l'amendement de M. Muller est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).**

*Page 51, cellule 310660, Centres d'art, groupe de comptes 365, Institutions privées (Atelier de gravure GE Grave, page jaune 96).*

**Le président.** Nous passons au département des affaires culturelles. Nous avons reçu un amendement signé par Georges Breguet au nom des Verts. Il demande une augmentation de 30 000 francs pour l'Atelier de gravure GE Grave. L'ancien montant est de 50 000 francs et le nouveau serait de 80 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 33 oui (quelques abstentions).*

*Page 51, cellule 310660, Centres d'art, groupe de comptes 365, Institutions privées (Centre d'édition contemporaine, page jaune 96).*

**Le président.** Cet amendement émane de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Il demande une augmentation de 30 000 francs pour le Centre d'édition contemporaine. L'ancien montant est de 100 000 francs et le nouveau serait de 130 000 francs.

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 37 oui contre 34 non (1 abstention).**

*Page 68, cellule 4003, Incendie et secours (SIS), groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous passons au département des sports et de la sécurité. Nous avons un amendement de M. Hediger demandant une augmentation de

1 733 870 francs pour la revalorisation de l'indemnité «Prime professionnelle» des sapeurs-pompiers. L'ancien montant est de 26 658 723 francs et le nouveau est de 28 392 593 francs. A ce sujet, nous sommes saisis d'une nouvelle motion préjudicielle. Elle est signée de MM. Bernard Paillard, Gérard Deshusses, Damien Sidler et M<sup>me</sup> Liliane Johner et intitulée «Intégration des indemnités salariales du personnel municipal dans le salaire de base» (M-254). Vous êtes en possession du texte de cette motion.

### *PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE*

Considérant:

- la disparité des indemnités salariales du personnel municipal;
  - la nécessité de la revalorisation desdites indemnités;
  - l'égalité de traitement entre les différentes fonctions municipales;
  - l'urgence de régler, pour l'année 2002, cette situation de façon globale,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à proposer au Conseil municipal, par la voie d'un arrêté municipal, une revalorisation des salaires de l'administration municipale qui prenne en compte les indemnités de l'ensemble des services municipaux d'ici à la fin de mars 2002;
  - à mettre en vigueur ces nouvelles grilles salariales rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2002;
  - à déposer, dans les mêmes délais, un arrêté municipal qui couvre les dépenses budgétaires complémentaires pour 2002.

### *Préconsultation sur la motion préjudicielle*

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Je ne vais pas présenter une seconde fois les arguments exposés au cours du long débat qui a eu lieu tout à l'heure. Voilà ce que j'aimerais dire, au nom du Conseil administratif, aux signataires de cette nouvelle motion préjudicielle, qui demande au Conseil administratif un certain nombre de réalisations d'ici à la fin du mois de mars 2002: nous nous engageons à présenter dans les délais impartis l'étude demandée concernant les indemnités dans l'ensemble de l'administration municipale, suite au séminaire que nous organiserons et aux discussions prévues avec la commission du personnel. Au mois de mars, nous serons en mesure d'énoncer les montants exacts que représentent ces indemnités.

Voilà ce à quoi je m'engage au nom du Conseil administratif. En contrepartie, je vous demande d'accepter l'amendement que j'ai déposé visant à revaloriser, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'indemnité destinée au personnel du SIS. Je vous en remercie.

**M. Bernard Paillard** (AdG/SI). Je serai extrêmement bref. Les quatre groupes de l'Alternative reprennent dans la motion préjudicielle liée à l'amendement de M. Hediger la demande du Parti socialiste concernant notamment l'égalité de traitement dans l'ensemble des services. Cette motion fixe un délai que nous demandons au Conseil administratif de bien vouloir respecter, afin qu'il n'y ait pas un secteur de l'administration qui soit privilégié par rapport à d'autres. Telle est la condition que nous souhaitons poser.

Je voudrais cependant faire une autre remarque, très brève, elle aussi. Il est fort probable que, si nous avons eu aujourd'hui autant de controverses à ce sujet, ce soit tout simplement à cause d'une question de délai. Messieurs les conseillers administratifs, si vous nous aviez présenté les propositions que vous venez d'émettre par la bouche de M. Hediger, ne serait-ce que quinze jours plus tôt, nous aurions sans doute évité bien des heures de discussions ce soir.

**Le président.** Si j'ai bien compris, Monsieur Paillard, cette motion préjudicielle ne remet pas en cause l'amendement de M. Hediger?

*M. Bernard Paillard.* Non, mais elle le conditionne.

**M. Bernard Lescaze** (R). L'affaire n'est pas très claire. La motion préjudicielle qui nous est soumise maintenant est fort peu différente de la précédente, la motion M-253. Elle précise des questions de délai, mais j'ai remarqué que, à part ces détails, c'est la même chose qui est demandé là. En conséquence, je pense que l'amendement présenté par M. le conseiller administratif Hediger est subordonné à cette motion préjudicielle. En réalité, l'augmentation prévue, c'est-à-dire la revalorisation de l'indemnité «Prime professionnelle» des sapeurs-pompiers du SIS, ne pourra pas s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier mais seulement rétroactivement, une fois que la demande exprimée dans la motion préjudicielle aura été traitée. Je crois qu'il faut être clair sur ce point. Si M. le conseiller administratif Hediger pense que le vote de son amendement ne donne plus à la motion préjudicielle qu'une valeur indicative concernant le reste des mesures à prendre relatives à la grille salariale, à mon avis, il se trompe.

La motion préjudicielle va entraîner la «suspension» de l'amendement jusqu'à la réalisation de ce que demande la motion. Cela doit être précisé. Je ne vois donc pas tout à fait en quoi l'objet de notre vote sur ce point est différent de celui du deuxième débat. Je crains qu'il y ait là non pas une confusion mais une illusion de la part du conseiller administratif. Je pense que nous sommes juridiquement dans le même cas que tout à l'heure. La nouvelle motion préjudicielle précise simplement un certain nombre de détails quant au délai souhaité, notamment concernant la question de la rétroactivité. Cependant, cela ne signifie pas que la revalorisation de la prime professionnelle des sapeurs-pompiers du SIS sera effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ce sera le cas après le traitement de la motion préjudicielle en commission.

**Le président.** Je vous remercie de cette précision, qui figurera donc au *Mémorial*.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Effectivement, le texte de cette deuxième motion préjudicielle qui accompagne l'amendement du Conseil administratif n'est que très peu différent – il ne l'est d'ailleurs quasiment pas – du premier texte que nous avons déposé. Simplement, lors du deuxième débat, nous n'avons pas accepté d'entrer en matière sur l'amendement des 1,7 millions de francs et nous avons demandé le vote sur la motion préjudicielle, alors que, maintenant, nous demandons un vote sur cette motion préjudicielle comme accompagnement de l'amendement du Conseil administratif, que nous voterons.

Monsieur Lescaze, je vous rappelle la teneur de l'article 56 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève: «La motion préjudicielle est une motion se rapportant à un objet figurant à l'ordre du jour; elle a pour but de résoudre au préalable un point particulier lié au traitement de la proposition principale.» Or, dans le cas présent, la proposition principale n'est autre que l'amendement déposé par M. Hediger.

M. Sormanni a eu la très rude tâche, lors du deuxième débat, d'exprimer la position du groupe socialiste sur ce point, et je l'en remercie. Pour nous, l'important n'était pas un problème de fond, puisque, sur ce plan et comme M. Sormanni l'a très bien expliqué, nous approuvions cette indemnité destinée aux sapeurs-pompiers. Nous souhaitions néanmoins une politique d'ensemble sur les indemnités en Ville de Genève et une revalorisation des salaires en conséquence. Nous avons donc repris le texte de la motion M-253 de MM. Sormanni, Deshusses, Sidler et Perler, et d'ailleurs grâce à l'énorme travail que M. Sormanni a fourni, nous sommes parvenus à un consensus au sein de l'Alternative.

A partir du moment où notre motion préjudicielle M-254 sera votée, nous voterons l'amendement du Conseil administratif. Toutefois, nous le rendons ici discrètement attentif au délai que nous avons fixé, à savoir à la fin de mars 2002. M. Hediger vient de s'engager devant le Conseil municipal à le respecter. Si, par hasard – mais je pense qu'il n'en sera rien – cela n'était pas le cas, vous pouvez me faire confiance, je reviendrai sur ce sujet.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** J'ai effectivement déclaré tout à l'heure que je m'engageais, au nom du Conseil administratif, à vous présenter un rapport concernant les indemnités pour l'ensemble des collaborateurs de la Ville de Genève, après discussion avec la commission du personnel. Cela permettra de voir dans quelle mesure certaines de ces indemnités pourraient être intégrées au salaire.

M<sup>me</sup> la rapporteure générale vient de dire qu'elle acceptait mon amendement au nom de l'Alternative, si cet engagement était respecté par le Conseil administratif. Je répète donc ceci, afin que M. Lescaze s'en souvienne en tant qu'historien: suite à la déclaration que j'ai faite au nom du Conseil administratif, l'indemnité des sapeurs-pompiers du SIS sera augmentée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

**M. Souhail Mouhanna (AdG/SI).** Je pense qu'il y a lieu d'essayer d'éviter par la suite toute bataille juridique. C'est la raison pour laquelle je propose un amendement consistant à ajouter au début de la motion préjudicielle l'invite suivante:

*Projet d'amendement*

«à revaloriser les indemnités des sapeurs-pompiers dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002».

Le premier alinéa de la motion préjudicielle actuelle deviendrait donc le deuxième, si mon amendement est accepté, et ainsi de suite.

**Le président.** Nous voterons cet amendement tout à l'heure. Pour l'instant, la parole est à M. Bonny.

**M. Didier Bonny (DC).** Par rapport à la position que défend M. Mouhanna, son amendement est tout à fait cohérent. En effet, il ne semble pas possible de voter cette motion préjudicielle et en second lieu l'indemnité de 1 733 000 francs

destinée aux sapeurs-pompiers, puisque la motion préjudicielle demande précisément au Conseil administratif de déposer un arrêté à ce sujet d'ici le mois de mars 2002. Il apparaît donc impossible de se prononcer simultanément sur les deux objets, à tel point ils se révèlent antinomiques. Il aurait donc fallu soit retirer la motion préjudicielle et voter carrément les 1,7 million de francs demandés par M. Hediger – je pense d'ailleurs que c'est finalement ce que l'Alternative devrait faire – soit détourner la proposition d'amendement du conseiller administratif par le biais de cette motion préjudicielle amendée comme le propose M. Mouhanna.

Si les socialistes pensaient que, en votant la motion préjudicielle, ils se garantissaient de devoir voter également l'amendement... Je me rends compte maintenant, au troisième débat, que les socialistes essaient un peu de tout rattraper mais que, finalement, ils se sont surtout fait avoir.

**M. Bernard Lescaze (R).** M. Hediger se demandait tout à l'heure ce que je mâchais... Eh bien, en tout cas, ce que je ne vais pas mâcher, ce sont mes mots! Nous assistons à une nouvelle pantalonnade, à une nouvelle bouffonnerie. Effectivement, Monsieur le conseiller administratif, vous avez bien de la peine à vous réconcilier avec vos troupes parce que, en réalité, vous voulez une chose très simple et que M. le conseiller municipal Bonny a clairement mis en évidence: vous désirez que la revalorisation de l'indemnité «Prime professionnelle» des sapeurs-pompiers du SIS entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Voilà quelque chose de simple et de compréhensible que vous demandez à hauteur de 1 733 870 francs par le biais d'un amendement.

D'un autre côté, vos amis politiques, la majorité qui vous soutient, dans le cas particulier, semblent très curieusement – je ne sais pas pourquoi, au fond – se méfier de vous en nous présentant une motion préjudicielle. J'ai bien écouté la lecture de l'article 56 du règlement du Conseil municipal qu'a faite M<sup>me</sup> la rapporteure de majorité. Si j'ai bien compris, elle nous dit que la motion préjudicielle permet de régler un cas particulier avant de régler la question générale. Je suis heureux d'apprendre aujourd'hui que, dans la logique de l'Alternative, le cas général représente la prime des sapeurs-pompiers et le cas particulier l'ensemble de la grille salariale du personnel de l'administration municipale. J'avoue que cette logique-là, qui fait dépendre le cas du grand groupe général de la résolution de celui d'un tout petit groupe de l'administration municipale au statut particulier, est tout à fait extraordinaire. Il est vrai qu'il faut attendre 3 h du matin pour voir se manifester cette logique...

En réalité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative, cette motion n'est en rien préjudicielle. C'est une motion, une de ces bonnes motions pures et simples que vous pouvez très bien présenter au moment du bud-

get et la renvoyer à l'étude de la commission de votre choix. Pas de problème! Mais êtes-vous bien certains que M. le conseiller administratif Hediger va vous suivre dans cette motion à laquelle il suffit, pour respecter au minimum le cadre juridique, d'enlever le titre de «préjudicielle»? Eh bien, posez la question à votre magistrat! Il va vous répondre et vous serez sans doute rassurés. Mais ne nous faites pas des constructions abracadabrantes simplement pour essayer de masquer votre reculade pour les uns, votre pantalonnade pour les autres.

Il existe un moyen très simple pour que nous nous rallions à votre motion préjudicielle: la transformer en simple motion renvoyée en commission au cours de l'étude du budget. M. Hediger nous présente un amendement demandant une augmentation de 1 733 870 francs. Nous proposons de voter cet amendement et votre motion de façon distincte et de manière à régler clairement la situation, à 3 h moins 3 du matin, sans autre contorsion.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** On voit que, dans le traitement de ce dossier, le sérieux continue... On nous avait déjà présenté, à minuit moins 5, une proposition dont il avait fallu six mois pour réunir les éléments permettant de la formuler, et maintenant, à 3 h moins 3 du matin, cela recommence! Lors du deuxième débat, la valse-hésitation de l'Alternative nous a empêchés de nous prononcer sur le fond du problème, ce qui aurait peut-être été beaucoup plus simple, parce que tout le monde se serait aperçu que nous ne sommes pas du tout opposés à cette indemnité due aux sapeurs-pompiers.

Maintenant, au cours du troisième débat, nous perdons encore du temps avec des aspects juridiques parce que, visiblement, pour rattraper la situation issue du deuxième débat, nous sommes obligés de faire des contorsions, comme l'a dit M. Lescaze. Nous pensons que cela suffit, et nous souhaitons pouvoir en venir au fond.

**Le président.** Nous allons d'abord voter l'amendement de M. Mouhanna sur la motion préjudicielle, puis nous voterons sur la préjudicialité de la motion et, enfin, sur le fond de cette dernière.

Mis aux voix, l'amendement de M. Mouhanna est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mise aux voix, la préjudicialité de la motion M-254 est acceptée à la majorité.

Mise aux voix, la motion préjudicielle amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à revaloriser les indemnités des sapeurs-pompiers dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002;
- à proposer au Conseil municipal, par la voie d'un arrêté municipal, une revalorisation des salaires de l'administration municipale qui prenne en compte les indemnités de l'ensemble des services municipaux d'ici à la fin de mars 2002;
- à mettre en vigueur ces nouvelles grilles salariales rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2002;
- à déposer, dans les mêmes délais, un arrêté municipal qui couvre les dépenses budgétaires complémentaires pour 2002.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**Le président.** Cette motion est donc acceptée. Elle est liée à l'amendement de M. Hediger, demandant une augmentation de 1 733 870 francs pour la revalorisation de l'indemnité «Prime professionnelle» des sapeurs-pompiers.

Mis aux voix, l'amendement de M. Hediger est accepté sans opposition (abstention des groupes démocrate-chrétien et radical).

*(Quelques applaudissements.)*

*Page 77, cellule 500700, Direction,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous avons un amendement signé par le maire M. Tornare, qui demande une augmentation de 119 444 francs pour un poste d'adjoint de direction à la direction du Service social. Cette personne serait par ailleurs chef du projet «Mise sur pied de l'action communautaire». L'ancien montant est de 8 169 131 francs et le nouveau serait de 8 288 575 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité.

*Page 77, cellule 500700, Direction,  
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous en venons à un autre amendement de M. Manuel Tornare concernant le Service social. Il demande une augmentation de 247 660 francs visant à l'engagement de collaborateurs en action communautaire pendant quatre à cinq mois, pour la mise en place des projets pilotes. L'ancien montant est de 8 169 131 francs et le nouveau serait de 8 416 791 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

**Le président.** Nous en avons terminé avec les amendements qui nous ont été soumis en troisième débat. Avant d'avoir les résultats des calculs auxquels se livrent le personnel du département des finances et de voter les projets d'arrêtés, puisque ce budget a été modifié tant par le Conseil municipal que par le Conseil administratif, je donne la parole à M. le conseiller administratif Pierre Muller.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous allons maintenant examiner les résultats de ces calculs et si, d'aventure, la somme obtenue est négative par rapport à celle qui figure dans notre présentation du budget, le Conseil administratif a décidé de rétablir la situation par un amendement sur les amortissements complémentaires.

*(La séance est suspendue de 3 h à 3 h 10.)*

*Page 24, cellule 100503, Immeubles publics P.A.,  
groupe de comptes 332, Amortissement complémentaire – patrimoine administratif.*

**Le président.** Nous sommes saisis d'un amendement du Conseil administratif signé par M. Muller demandant une diminution de 42 000 francs pour la diminution des amortissements complémentaires. L'ancien montant est de 5 248 000 francs; le nouveau montant serait de 5 206 000 francs.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Il s'agit tout simplement de l'amortissement dont je vous avais parlé tout à l'heure et qui demande, donc, une

diminution de 42 000 francs. Si vous le votez tel qu'il est proposé par le Conseil administratif, je plagierai le président en vous disant: *habemus budgetum hic et nunc*.

Mis aux voix, l'amendement de M. Muller est accepté à la majorité (opposition du groupe démocrate-chrétien et abstention des groupes libéral et radical).

**Le président.** Nous en arrivons au vote des arrêtés.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 1 est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 2 est accepté à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 3 est accepté à la majorité (1 opposition et abstention des libéraux et des radicaux).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

### ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

#### **Arrêté 1. – Budget administratif et mode de financement**

*Article premier.* – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève	Fr. 978 543 374
sont arrêtées à	Fr. 81 071 040
sous déduction des imputations internes de	
soit un total des charges nettes de	Fr. 897 472 334
et les revenus à	Fr. 979 160 810
sous déduction des imputations internes de	Fr. 81 071 040
soit un total de revenus nets de	Fr. 898 089 770

L'excédent de revenus présumé s'élève à 617 436 francs.

*Art. 2. – Budget des investissements*

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif		
dépenses	Fr. 90 310 224	
recettes	Fr. 5 573 000	
investissements nets	Fr. 84 737 224	
b) patrimoine financier		
dépenses	Fr. 19 397 776	
recettes	Fr. 0	
investissements nets	Fr. 19 397 776	
c) total		
dépenses	Fr. 109 708 000	
recettes	Fr. 5 573 000	
investissements nets	Fr. 104 135 000	

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

*Art. 3. – Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) patrimoine administratif		
investissements nets		Fr. 84 737 224
amortissements ordinaires	Fr. 60 157 565	
amortissements complémentaires	Fr. 49 958 000	
excédent de revenus de fonctionnement	Fr. 617 436	
autofinancement		Fr. 110 733 001
excédent de financement		Fr. 25 995 777
b) patrimoine financier		
investissements nets	Fr. 19 397 776	
amortissements (autofinancement)	Fr. 500 155	
insuffisance de financement	Fr. 18 897 621	
c) total		
investissements nets		Fr. 104 135 000
amortissements ordinaires	Fr. 60 657 720	
amortissements complémentaires	Fr. 49 958 000	
excédent de revenus de fonctionnement	Fr. 617 436	
autofinancement		Fr. 111 233 156
excédent de financement		Fr. 7 098 156

*Art. 4. – Compte de variation de la fortune*

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 617 436 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

*Art. 5. – Dérogation*

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

**Arrêté 2. – Centimes additionnels**

*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2002, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

*Art. 2*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2002 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

*Art. 3*

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2002.

**Arrêté 3. – Emprunts**

*Article premier*

Le Conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Art. 2*

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2002, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

*Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.*

**Le président.** Je donne maintenant la parole à M. Oberholzer, qui me l'a demandée tout à l'heure pour faire une déclaration finale.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** A l'heure où même les anges sont sans doute couchés, j'aimerais brièvement vous faire part ici de notre sentiment. Si nous avons des doutes, ce matin, quant à la velléité ou la réelle volonté de l'Alternative de réduire la dette, nous sommes ce soir fixés: nous parviendrons peut-être à réduire péniblement la dette de 7 millions de francs, selon le budget que vous avez voté. Cette dernière pirouette d'une quarantaine de milliers de francs que représente l'amendement que vous venez d'accepter nous démontre que, également, pour arriver à compenser les dépenses que vous avez votées aujourd'hui, nous avons dû encore réduire les amortissements complémentaires prévus. Cela nous attriste un peu.

Nous constatons par ailleurs que, au long de cette journée d'étude du budget, toutes les propositions d'amendement visant à réduire le train de vie du ménage municipal et, partant, à diminuer la dette à terme, ont été systématiquement balayées et refusées par une Alternative qui, évidemment, est élue pour faire la politique qu'elle a dit qu'elle ferait...

**M. Bernard Lescaze (R).** Il est clair que, au terme de cette longue et rude journée, le groupe radical ne peut qu'être déçu que le budget soit accepté, d'abord dans ces conditions, des conditions de travail qui n'ont été faciles pour personne, ni en commission ni en séance plénière; dans des conditions un peu tristes, également, en raison du fait que, à partir d'une certaine heure, il semble que tout bon sens et toute raison aient quitté les conseillers municipaux et que l'on oublie même les paroles prononcées tôt le matin.

Ce n'est cependant pas notre cas. Nous aurions voulu diminuer la dette; nous n'y sommes pas parvenus. Nous aurions voulu alléger le fardeau de nos concitoyens, notamment en matière fiscale; nous n'y sommes pas parvenus. La politique menée en ce moment n'est certainement pas la nôtre et, dans ces conditions, nous sommes fiers d'avoir refusé ce budget.

**M. Didier Bonny (DC).** Vous avez remarqué que le suspense a pris fin un peu plus tard que prévu. Notre groupe a finalement voté contre ce budget, pour les

simples et bonnes raisons, si je puis dire, que les objectifs que nous nous étions fixés hier matin n'ont pas été atteints, tant s'en faut. Il est vrai que cela nous a en quelque sorte facilité la tâche: nous n'avons pas eu à hésiter longuement pour décider si nous allions finalement nous abstenir ou refuser ce budget. C'est clair et net: notre refus est un vrai refus!

**M. Jean-Pascal Perler** (Ve). La minorité s'est exprimée, elle a dit ce qu'elle avait à dire. Nous les Verts, en tout cas, membres de l'Alternative, nous avons voté un beau budget. La dette est en train de diminuer, à notre rythme. Nous avons un autofinancement et, pour l'Alternative, c'est un bon budget. Nous avons montré ce soir, avec toutes les pirouettes qui s'ensuivent, que nous avons des responsabilités de majorité dans ce Conseil, c'est pourquoi nous sommes tout à fait fiers d'avoir voté ce budget ce soir.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Je crois que, cette fois-ci, c'est la toute dernière fois que je prends la parole dans cette enceinte... (*Brouhaha.*) Je sais, vous êtes impatients de me voir partir, mais je me demande si vous n'allez pas me regretter! (*Rires.*) Je voudrais quand même vous dire, à toutes et à tous, que je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2002 sur le plan municipal.

J'espère que, de part et d'autre, vous parviendrez quand même à vous mettre d'accord sur un point: c'est que nous sommes tous soucieux des finances de la Ville de Genève, de la collectivité publique en général, même si nous n'avons peut-être pas la même conception de la manière dont les finances pourraient être assainies. Vous, représentants de l'Entente, vous dites que les salaires sont des dépenses, et nous, représentants de l'Alternative, nous disons que ce sont des investissements. Vous dites que les investissements sont des dépenses, nous disons que c'est de l'argent injecté dans l'économie genevoise.

Tout cela a pour résultat que la vie économique genevoise tourne à plein régime. Nous espérons que le Conseil administratif restera aussi engagé que celui que nous connaissons, avec une majorité municipale qui puisse aussi de temps en temps compter sur un soutien plus constant, plus assidu et plus longtemps engagé de la part du Parti démocrate-chrétien et peut-être au-delà dans les rangs de l'Entente. En tout cas, ce que je peux dire aussi, au terme de mon intervention, c'est qu'il s'agit d'un budget qui, effectivement, va dans le sens de ce que l'Alternative défend, c'est-à-dire qu'il est au service de la collectivité genevoise, du rayonnement de Genève et du social, de la culture, des sports et, finalement, de l'ensemble des citoyennes et des citoyens genevois.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). Notre groupe est également satisfait du vote de ce soir ou de ce matin – à vous de choisir. En ce qui nous concerne, vous avez pu constater que nous avons été cohérents depuis 8 h hier matin jusqu'à 3 h et demie ce matin. Nous sommes très contents qu'un consensus se soit dégagé à partir du troisième débat. En ce qui concerne le centime additionnel, vous connaissez bien notre avis là-dessus. Nous savons pertinemment qu'une baisse du centime additionnel profite à certaines personnes et non pas à d'autres, il était donc logique que nous ne l'acceptions pas. Voilà, nous arrivons au bout de cette séance d'étude du budget, je vous souhaite de bonnes fêtes à tous.

**M. Gérard Deshusses** (S). Au terme de ces longs débats, le groupe socialiste tient tout d'abord à remercier notre rapporteur général, M<sup>me</sup> Salerno, pour le travail qu'elle a fourni, ainsi que les fonctionnaires qui ont travaillé dans l'ombre et à qui nous avons donné une tâche énorme tout au long de cette journée. Nous aimerions également dire que nous sommes soucieux de la dette mais que nous ne pensons pas, comme l'Entente, que nous avons eu le privilège d'entendre tout au long de cette journée avec beaucoup de plaisir, pouvoir valablement réduire la dette en baissant systématiquement le centime additionnel. C'est un vieux débat que nous avons ici, mais ce mode de diminuer la dette ne nous convient pas.

En revanche, de manière plus générale, nous estimons que le budget voté ce soir est bon, et il nous satisfait. Nous avons émis des réserves en disant au Conseil administratif que certains de ses travaux étaient insuffisants, notamment à propos de l'Agenda 21. Nous sommes maintenant sûrs que le Conseil administratif a compris ce que nous voulions et que le travail va être effectué. Nous avons aussi soulevé le problème de la fonction municipale et des indemnités, et nous espérons que, là aussi, le message a passé. Dans ces circonstances, nous resterons attentifs au cours de cette année 2002 et nous sommes prêts à poursuivre ce travail de l'Alternative qui nous est cher.

**Le président.** Avant de donner la parole à M. Pierre Muller, conseiller administratif, je tiens, au nom du bureau et en votre nom, à remercier toutes les personnes qui ont travaillé dans l'ombre pour nous donner les informations chiffrées, si possible en temps réel, concernant nos travaux budgétaires: M. Erhardt, M. Hermann, M. Mariaux, M<sup>me</sup> Fontaine, M. Pasteur, M<sup>me</sup> Pagliotti, M. Lassauce, M. Burri. Je remercie également M<sup>me</sup> Conus et M<sup>me</sup> Sagace, ainsi que les huissiers qui ont travaillé pendant cette soirée. Au nom du bureau, je peux vous dire que nous sommes heureux d'arriver au terme de ce travail d'examen budgétaire.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Pour nouer la gerbe de ce jour et de cette nuit, j'aimerais également, au nom du Conseil administratif, adresser de chaleureux remerciements à tout le personnel du Secrétariat général, de la Direction du département des finances, du Service du budget et de la comptabilité, ainsi qu'aux huissiers qui sont encore parmi nous et à vous tous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à votre bureau qui a également siégé toute la journée et, bien sûr, à mes collègues du Conseil administratif qui ont eux aussi siégé durant ces nombreuses heures. Je ne voudrais pas oublier les journalistes qui ont passé la journée et la nuit avec nous. (*Applaudissements.*) Je souhaite également remercier le public encore présent à la tribune, et surtout l'agente de sécurité municipale. J'aimerais enfin ne pas oublier notre cantinière, présente jusqu'à fort tard ce soir. Au nom du Conseil administratif, bonnes vacances et bonne année à tous. (*Applaudissements.*)

#### 4. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** La séance n'est pas encore levée. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-255, de *MM. Sami Kanaan, Roger Deneys, Roman Juon et Olivier Coste*: «Véhicules tout terrain en milieu urbain: protégeons les piétons et les cyclistes»;
- M-256, de *MM. Sami Kanaan, Roger Deneys, Roman Juon et Olivier Coste*: «Invasion des scooters en milieu urbain: protégeons les piétons et les cyclistes».

#### 5. Interpellations.

**Le président.** Nous avons reçu l'interpellation suivante:

- I-64, de *M. Roman Juon*: «Petites patinoires de quartier: pour quand?»

**6. Questions.**

*écrites:*

**Le président.** Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-67, de *M. Roberto Brogginì*: «Le site internet de la Ville est-il un doublon par rapport à celui de l'Etat?»

Mesdames et Messieurs, chers collègues, au nom du bureau, nous vous souhaitons d'heureuses fêtes de fin d'année. La séance est levée.

Séance levée à 3 h 35.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	3806
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	3806
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2002 (PR-150 A/B). Suite du deuxième débat .....	3806
– Motion de MM. Daniel Sormanni, Gérard Deshusses, Damien Sidler et Jean-Pascal Perler: «Intégration des indemnités sala- riales du personnel municipal dans le salaire de base» (M-253) ...	3847
– Motion de MM. Bernard Paillard, Gérard Deshusses, Damien Sidler et M <sup>me</sup> Liliane Johner: «Intégration des indemnités sala- riales du personnel municipal dans le salaire de base» (M-254) ...	3913
4. Propositions des conseillers municipaux .....	3927
5. Interpellations .....	3927
6. Questions .....	3928

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*